

Pole Institute
Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

Les actes du colloque

En date du mardi 29 mars 2022, la République démocratique du Congo (RDC), a rejoint officiellement la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Il s'agit de l'aboutissement d'un projet politique que le Président Tshisekedi s'était assigné dès son accès au pouvoir en 2019, dans le but d'améliorer les relations commerciales, sécuritaires et politiques avec ses voisins d'Afrique de l'Est. Il se fait cependant que cette adhésion de la RDC à l'EAC a coïncidé avec la résurgence de la rébellion du M23 dans l'Est de la RDC, notamment dans le Province du Nord Kivu. Très vite, il s'est établi que cette rébellion jouissait de l'accompagnement intellectuel, stratégique et même opérationnel du Rwanda qui est pourtant membre de l'EAC. Ce contexte contrariant incite, par lui-même, à s'interroger sur les résultats à terme des initiatives de regroupement régional en Afrique en général et dans la sous-région des grands Lacs, en particulier.

Dans cette perspective, Pole Institute a consacré la 8ème édition des Colloques Internationaux qu'il organise au milieu de chaque année à cette interrogation. Ayant pour thème « *Adhésion de la République démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est : défis, opportunité et enjeux* ». la 8ème édition a été organisée du 26 au 27 Juin 2023, à Goma.

L'option pour ce sujet a été motivée par les questions suivantes : Quels défis la République démocratique du Congo devra relever pour que son adhésion à l'EAC soit bénéfique pour le peuple congolais ? Quelles opportunités s'ouvrent à la République démocratique du Congo à travers cette intégration régionale ? Quel intérêt a la République démocratique du Congo à intégrer la East African Community ? Que convient-il de retenir de l'intégration régionale face à l'urgence de l'intégration nationale ? Pour y répondre, quatre panels ont été constitué à savoir : politique et sécurité, Droits et Institutions, Commerce et Socio-économie. Chaque panel était constitué des experts et des chercheurs d'universités de la région ou d'ailleurs dans le monde.

Cette publication présente les différentes communications, pour autant qu'elles ont été rendues disponibles, et la synthèse des échanges pour les communications pour les autres. Des recommandations à l'attention des décideurs et d'acteurs non gouvernementaux sont formulées pour toutes fins utiles.

Brot
für die Welt



Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I, Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / Tél.: (00243) 99 28 44 352

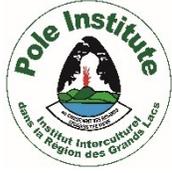
Web site: www.pole-institute.org E-mail : poleinst@pole-institute.org, poleinst@free.fr

Adhésion de la République Démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est : Défis, opportunités et enjeux



Adhésion de la République Démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est : Défis, opportunités et enjeux

Les Éditions de Pole Institute



Pole Institute

Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

**Adhésion de la République
démocratique du Congo à la
Communauté d’Afrique de l’Est :
défis, opportunités et enjeux**

Actes du colloque, 2023

Les Éditions de Pole Institute

POLE INSTITUTE

Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

Finalité et but :

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

Politique :

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

Actes du colloque

Editeur responsable : Pole Institute
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

Comité de rédaction :- Nene Morisho Mwana Biningo
- Jean-Pierre Kabirigi
- Innocent Mpoze
- Eugène Lubula

Pole Institute
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I
Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)
Tél.: (00243) 99 28 44 352
Web site: www.pole-institute.org
E-mail : poleinst@pole-institute.org, poleinst@free.fr

© Les Éditions de Pole Institute, 2023

ISBN : 978-2-493862-00-6 EAN : 9782493862006

Numéro de Dépôt Légal : 31.10.23.25

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

Table des matières

Présentation de la problématique, des Axes et des Objectifs du Colloque.....	9
Synthèse des travaux du Colloque international de Pole Institute organisé à Goma du 26 au 27 Juin 2023	13
Défis pluriels et adhésion de la RDC à la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Est. Entre demande des États membres et potentielle offre congolaise.....	21
Enjeux sécuritaires au Nord-Kivu et intégration de la RDC à l’EAC	37
A qui profiterait le retrait de la République démocratique du Congo (RDC) de la communauté de l’Afrique de l’est (East African Community) ?	45
L’adhésion de la RDC à l’EAC : quelles implications pour l’arsenal juridique et l’impératif des réformes institutionnelles	55
Les Défis et réformes à envisager pour tirer profit de l’intégration de la RDC à l’EAC	63
Intégration de la RDC dans l’EAC et promotion du petit commerce transfrontalier : comment entrevoir le rôle du Projet de Facilitation du Commerce Transfrontalier dans la Région des Grands Lacs (PFCGL)	73
Subverting Borders, Precarity and Vulnerability: The Socio-economic Impact of Covid-19 on Informal Cross-border Traders Between Rwanda and RDC.....	79
Adhésion de la RDC à l’E.A.C : quelles opportunités et quels défis pour la Direction Générale des Corridors de Développement Industriel (DGCDI) ?.....	115
Petite histoire d’un rêve d’un corridor transafricain	139
Adhésion de la RDC à la communauté des pays de l’Est de l’Afrique (EAC) : quelles leçons tirées pour le devenir de la RDC ?.....	147

Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de la Province du Nord-Kivu ;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs ;
Honorables Députés ;
Messieurs les Professeurs,
Messieurs les membres de Pole Institute et chers collègues ;
Distingués invités, en vos qualités et titres respectifs ;
Mesdames et messieurs,

C'est avec une profonde joie qu'au nom de Pole Institute, je vous accueille dans cette grande salle de l'Hôtel Linda » pour notre colloque international qui se veut un cadre d'échanges que Pole Institute organise chaque année en réunissant des acteurs de différents horizons pour des réflexions d'ensemble sur les enjeux de l'heure et qui appellent à une mobilisation collective en vue d'une prospection commune des voies d'un futur meilleur. Pour cette année, nos échanges vont porter sur « Adhésion de la République démocratique du Congo à la Communauté des pays d'Afrique de l'Est : défis, opportunités et enjeux ».

Distingués invités ;

L'un des appels majeurs auxquels les hommes sont sensés répondre, consiste à aller à la rencontre et à la saisie des rêves d'un monde meilleur, les transformer en opportunités de chance pour un monde nouveau. C'est une manière de dire que les hommes font l'histoire s'ils acceptent d'être portés par l'histoire et qu'ils l'amènent au-delà du pensable. Circonscrivant ceci à la question de l'intégration de la République démocratique du Congo à la East African Community, l'on pourrait affirmer que : c'est dans le sentir que s'annonce l'aurore d'une nouvelle époque dans le déclin de la précédente. Dans le sentir de la décision de la RDC à intégrer la EAC, voyons-nous s'annoncer l'aurore d'une nouvelle région des Grands Lacs durablement paisible ?

Mesdames et messieurs,

Si nous sommes réunis ici aujourd'hui, c'est parce que nous voulons saisir ici la problématique de l'intégration de la RDC à la EAC en vue des analyses qui tracent les lignes de ce qui doit être accompli ainsi que le prix qu'il convient de payer. Depuis le 8 juin 2021, la République démocratique du Congo a manifesté de l'intérêt d'intégration à la East African Community. S'il convient de voir, à travers ce désir manifeste, une réponse face à la question sécuritaire persistante dans la partie orientale de la RDC, l'on devra aussi tourner les regards vers les questions des échanges économiques et culturels et, celles d'ordre politique. Quels défis la République démocratique du Congo devra relever pour que cette intégration soit bénéfique pour le peuple congolais ? Quelles opportunités s'ouvrent à la République démocratique du Congo à travers cette intégration ? Quel intérêt a la République démocratique du Congo à intégrer la East African Community ? Que convient-il de retenir de l'intégration régionale face à l'urgence de l'intégration nationale ? Telles sont les questions qui seront au cœur de nos échanges pendant deux jours.

Mesdames et messieurs,

Je reste convaincu que c'est dans la mesure où nous penserons ensemble, où nous rêverons ensemble, où nous agirons ensemble pour la construction de notre pays qu'il nous sera possible de contribuer de manière significative à l'avènement d'une nouvelle société congolaise. Une société nourrie par les valeurs d'unité au sein d'un monde traversé par un pluralisme de courants d'idées et animé par une variété de perspectives de pensée.

En répondant positivement à l'appel des Pole Institute pour prendre part à ces assises, nous avons accepté de porter sur nos épaules le devoir que le présent met en face de nous en vue du futur. Je suis d'autant plus heureux aujourd'hui que les réflexions que nous mènerons pendant ces deux jours sont aussi une réponse parmi tant d'autres quant à ce qui concerne les questions sécuritaires, économiques et de paix dans notre pays et surtout dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, secouées par des bouleversements sécuritaires depuis toujours.

Nous nourissons l'espoir que ces assises contribuent à la construction d'une société des personnalités capables de prendre en charge la destinée de leur pays, une société dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement de la culture d'une négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes.

C'est avec un vif espoir de voir ce grand rêve se réaliser que je déclare ouvertes les assises du colloque international de Pole Institute (édition 2023) et vous souhaite de passer de bons moments d'échanges qui soient enrichissants et fructueux.

Je vous remercie.

Marie-Josée Mavinga,
Présidente du Conseil d'Administration, Pole Institute

Présentation de la problématique, des Axes et des Objectifs du Colloque

En date du mardi 29 mars 2022, la République démocratique du Congo (RDC), a rejoint officiellement, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ou « East African Community » (EAC). Il s'agit de l'aboutissement d'un projet politique que le Président Tshisekedi s'était assigné dès son accès au pouvoir en 2019, dans le but d'améliorer les relations commerciales, sécuritaires et politiques avec ses voisins d'Afrique de l'Est. Il est toutefois bon de reconnaître que son prédécesseur avait déjà annoncé l'intérêt du pays à devenir membre de cette Communauté.

Composée de 6 membres effectifs : le Kenya, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, le Soudan du Sud, et la Tanzanie, la CAE s'est désormais agrandie avec l'adhésion de la RDC. Le président de l'EAC de l'époque, le Kenyan UHURU KENYATTA, n'avait pas manqué d'en faire des éloges dans son discours au sommet extraordinaire organisé à l'occasion de cette adhésion, soulignant que l'entrée de la RDC marque un moment capital dans l'histoire de l'intégration de la communauté ".

L'un des objectifs principaux de la CAE à sa création était la formation d'une union douanière ayant pour but de favoriser la libre circulation des biens et des personnes entre les pays membres du regroupement et d'exploiter la force comparative de chaque État membre au profit de tous, tout en se soutenant mutuellement en cas de problème. Ainsi, avec l'adhésion de la RDC, la CAE voit s'agrandir d'une part, sa superficie, allant désormais de l'océan Indien à l'océan Atlantique, et d'autre part, son potentiel économique qui inclut désormais l'économie de la RDC extrêmement riche en ressources naturelles. En outre, avec une population de plus de 90 millions d'habitants, la RDC rend le marché potentiel de la CAE encore plus vaste ; et, de par sa diversité ethno-culturelle, la transforme en un véritable melting-pot favorable à l'harmonie et au travail dans la Communauté. Enfin, comme le français est la langue officielle en RDC comme au Burundi, l'importance du Français dans cette région devient évidente.

D'un autre point de vue, il importe de rappeler que l'adhésion de la RDC à l'EAC a coïncidé avec la résurgence de la rébellion du M23 dans l'Est de la RDC particulièrement dans le Province du Nord Kivu. La RDC et le Rwanda,

tous membres de l'EAC, sont en froid depuis le déclenchement de cette guerre, comme il est établi que ce dernier pays soutient le M23 dans sa désolante aventure au Nord-Kivu. Il n'est pas incongru de mentionner les innombrables vies fauchées à cet effet, et la précarité dans laquelle sont noyées plusieurs personnes déplacées hors de leurs logis habituels à la suite de cette guerre.

Dans la foulée, plus d'une initiative ont été mises en œuvre pour le retour de la paix à l'Est de la RDC. Parmi ces initiatives, il importe d'évoquer celle de l'EAC, appelé processus de Nairobi. Celui-ci consiste à discuter avec tous les groupes armés nationaux, excepté le Mouvement du 23 Mars (M23), de manière à les convaincre d'intégrer le processus PDDRSC pour leur démobilisation. Le M23 est exclu de ce processus du fait qu'il a repris, avec l'appui du Rwanda, les hostilités et pris le contrôle de plusieurs localités dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo.

Dans la même perspective et pour le même objectif du retour de la paix à l'Est de la RDC, l'Union africaine (UA) avait responsabilisé l'Angola pour l'organisation des pourparlers entre les présidents du Rwanda et celui de la RDC. C'est le processus de Luanda. Le processus de dialogue avec différents groupes armés, couplé avec celui de Luanda, ont conduit l'EAC au déploiement d'une force régionale dans l'Est de la RDC, notamment le Nord et le Sud Kivu. Plusieurs mois après, la population reste dans l'indignation de voir cette force s'interposer entre le M23 et les FARDC et, au pire, cohabiter dans certaines localités avec des éléments du M23, alors qu'initialement, il avait été annoncé qu'elle a un mandat offensif.

S'il est manifeste que la RDC apporte un nouvel élan à la CAE faisant d'elle l'une des Zones de libre-échange de grande importance en Afrique notamment, pouvons-nous affirmer que les gains politiques, économiques et sécuritaires attendus par la RDC sont positifs ? Une telle question nécessite de réfléchir sur les enjeux et l'opportunité de cette adhésion à un nouveau regroupement régional et, le cas échéant, en examiner, sous diverses perspectives, les avantages que la RDC peut en attendre à court comme à long terme, en termes de bien-être pour sa population. Cette démarche est d'autant plus opportune que la RDC est membre d'autres regroupements sous-régionaux, notamment la Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEAC), la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), et la Communauté Economique des Pays de Grands Lacs CEPGL. Il y a tout lieu de penser qu'en obtenant son adhésion, tous ces regroupements, la EAC y comprise, se feront désormais concurrence.

I. Objectifs

Deux objectifs sont assignés à cette édition, à savoir :

- Analyser les défis, menaces et opportunités de l'adhésion de la RDC dans la CAE
- Formuler des recommandations aux décideurs politiques de la RDC pour que cette intégration soit bénéfique pour le pays et ses populations

II. Axes de réflexion

Les discussions suscitées par les différentes présentations devront permettre aux participants d'avoir une meilleure compréhension des tenants et aboutissants de l'adhésion de la RDC à l'EAC. Les communications qui les sous-tendent devront tourner autour des quatre axes de réflexion présentés ci-après.

Axe 1 adhésion à l'EAC et appartenance de la RDC à d'autres regroupements régionaux

La RDC est membre d'au moins cinq regroupements régionaux superposés. Dans bien des cas, ces regroupements ont les mêmes objectifs, similaires à ceux que visent l'EAC. C'est généralement promouvoir le développement, assurer la sécurité des pays membres, faciliter les mouvements des personnes et de leurs biens etc. Cette similarité impose à se demander quelles nouveautés auraient justifié l'adhésion de la RDC à ce nouveau regroupement. Quelle est la particularité de ses offres ? Aussi, nous semble-t-il judicieux de relever la nécessité de l'adhésion de la RDC à cette communauté. Il s'agit, dans la mesure du possible, de montrer ce que la RDC n'a pas trouvé auprès des autres organisations et qu'elle prétend combler par l'EAC. En fait, face à l'évolution des enjeux régionaux et mondiaux, il y a à se demander si la démarche de la RDC traduit des frustrations accumulées du fait de niveau faible de satisfaction obtenue des autres regroupements régionaux dont elle est membre.

Axe 2 Adhésion de la RDC à l'EAC et ses implications juridiques en RDC

Adhérer à l'EAC suggère un bouleversement juridique visant à harmoniser les pratiques congolaises et celles des autres pays membres. Il y a pourtant déjà eu des acquis obtenus dans d'autres cadres. C'est par exemple, tous les résultats obtenus d'une part dans le cadre de droit des affaires (plan OHADA), et d'autre part, dans le cadre de la gestion et conservation des forêts d'Afrique

centrale (CEMIFAC). Il devient ainsi urgent de penser à un mécanisme susceptible de rendre facile le dialogue, sur le plan juridique, entre les résultats espérés de l'EAC et les résultats déjà acquis d'autres regroupements

Axe 3 Adhésion de la RDC à l'EAC et les enjeux politico-sécuritaires

D'aucuns pensent que la précipitation avec laquelle la RDC a obtenu son adhésion à l'EAC traduit de l'opportunisme pour un gouvernement qui avait du mal à authentifier sa victoire aux élections 2018. Par ailleurs, on croit savoir qu'adhérer à l'EAC est une stratégie gouvernementale pour le retour de la paix à l'Est du pays. Cette partie est chroniquement paralysée par une diversité des groupes armés dont la présence gêne le vivre-ensemble et le développement en Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et dans une certaine mesure, le Tanganyika. Il est dès lors compréhensible les enjeux politiques et sécuritaires sous-tendent ce processus d'intégration. La préoccupation est d'autant pertinente que la RDC est restée longtemps le repère d'innombrables groupes armés dont l'arrogance et la brutalité sont justifiées par le soutien, à peine voilé, des puissances étrangères.

Axe 4 Adhésion de la RDC à l'EAC : un pas vers l'émergence de la RDC ?

L'émergence économique de la RDC fait l'objet de discussions de tout genre depuis quelques années. Tout le monde en parle sans jamais préciser comment y arriver, sinon dans une langue plutôt prosaïque. Même si la RDC a le potentiel nécessaire pour s'émanciper économique, mais des frictions liées à la mauvaise gouvernance, la corruption, la concussion et des pesanteurs extérieures malveillantes l'en éloigne désespérément.

Par ailleurs, il s'est observé qu'à part le Soudan du Sud, dont l'économie est tout autant déstructurée que celle de la RDC, les autres pays de la Communauté entretiennent une économie dynamique caractérisée par un secteur manufacturier vivace, des infrastructures de communication, en ce y compris les routes, relativement modernes, une forte pénétration des nouvelles technologies, etc. La RDC s'offre à ces économies comme un vaste marché à servir ou comme un vaste gisement des ressources dont elles ont besoin pour consolider leur développement et avancer. Il se peut que la RDC peut être entraînée par elles et entamer plutôt conséquemment son chemin pour son émergence.

Dr Nene Morisho,

Coordinateur de Pole Institute

Synthèse des travaux du Colloque international de Pole Institute organisé à Goma du 26 au 27 Juin 2023

Ayant pour thème : « Adhésion de la République démocratique du Congo à la Communauté d’Afrique de l’Est : défis, opportunité et enjeux », la 8^{ème} édition des colloques internationaux de Pole Institute a été organisée, pour cette année, en date du 26 au 27 Juin. L’option pour ce sujet a été motivée par les questions suivantes : Quels défis la République démocratique du Congo devra relever pour que son adhésion à l’EAC soit bénéfique pour le peuple congolais ? Quelles opportunités s’ouvrent à la République démocratique du Congo à travers cette intégration régionale ? Quel intérêt a la République démocratique du Congo à intégrer la East African Community ? Que convient-il de retenir de l’intégration régionale face à l’urgence de l’intégration nationale ?

Pour répondre à ces questions et, après la présentation du Coordinateur de Pole Institute qui a planté le décor ainsi que les préoccupations centrales de cette 8^{ème} édition des colloques de Pole Institute, quatre panels ont, tour à tour, fait objet des présentations ; faisant recours aux arguments aussi bien économiques, commerciales, juridiques, sociaux et politiques. Il s’agit entre autres :

1. Politique et sécurité

Dans ce panel, l’on a noté que les Etats font généralement face à des difficultés d’ordre politique et économique qui font à ce qu’ils choisissent la régionalisation. Ceci étant, il convient de noter par ailleurs que le phénomène d’intégration en Afrique est aussi vieux et a connu deux phases : d’abord comme initiative coloniale et ensuite des regroupements régionaux par air géographique. Ainsi dit, la question posée était celle de savoir les motivations qui ont sous-tendu et qui, expliquent l’adhésion de la RDC à la communauté des Etats d’Afrique de l’Est et, quels en sont les bénéfices pour la RDC et les autres pays membres. Affirmant que la RDC a intégré le regroupement par opportunisme géostratégique mais aussi de par son environnement

*géographique, il a été noté aussi le souci de s'associer à d'autres pays afin d'élargir son capital des relations et booster son économie. Le panel a aussi insisté sur le fait qu'il n'y a pas de développement sans sécurité. Parlant des questions sécuritaires et de la présence de la force militaire régionale en RDC, les questions posées ont concerné les défis de financement de ladite force, ses missions ainsi que le problème de commandement de cette force militaire régionale. Le panel a par ailleurs fait mention de la faiblesse de l'Etat congolais à administrer l'entièreté de son territoire et ainsi, créant de « **Zone grise** », ici considéré un espace livré à la criminalité et sans présence de l'Etat.*

2. Droits et Institutions

Ce deuxième panel, se situant dans le contexte du non-respect des droits humains, malheureusement, est parti en soulevant le problème de la non-promotion des droits humains par les politiques gouvernent la région. L'environnement de la region n'est pas favorable aux libertés et aux droits humains. Cependant, partant de ce fait alarmant relatif au non-respect des droits humains, faudra-t-il conclure que l'intégration de la RDC à l'EAC ne soit pas bénéfique pour les pays membres du regroupement ? Répondant à cette question, les présentateurs ont convaincu qu'il faudra miser sur le respect des lois réglementant le fonctionnement des institutions de chaque mais aussi saisir cette adhésion (pour le cas de la RDC) comme une opportunité de promotion des libertés et de promotion des droits humains. Il aussi été noté l'urgence de faire de la Communauté des Etats de la région non pas et non un syndicat des Chefs d'Etats mais plutôt une affaire des communautés et qui fait participer toutes les couches de populations. Cependant, pour que la RDC prenne de l'avant et joue un rôle capital dans le regroupement, elle ne devrait éviter d'être dans la subalternance mais plutôt y être présent comme un grand pas et qui a un grand rôle à jouer.

3. Commerce

Les présentations de ce panel ont insisté sur les poses qui se posent en termes de vulnérabilité de commerçant (du point de vue de texte

régissant le commerce, le niveau de revenu, le niveau de connaissance). Pour tirer profit des échanges, les présentateurs ont soulevé la question de la préparation du côté RDC. Ainsi, la République démocratique du Congo doit miser sur la compréhension et la maîtrise de ses atouts économiques grâce à la restructuration de son système commercial. La question liée à l'environnement doit être prise en compte dans l'analyse des atouts. Partant, quelle réforme faut-il envisager pour que les commerçants transfrontaliers tirent profit de l'adhésion de la RDC à l'EAC vu la problématique de compétitivité qui risque d'écarter les hommes d'affaires congolais ? Quel rôle jouera les organisations réunissant les petits commerçants congolais dans la promotion du commerce transfrontalier au profit de la RDC et des autres pays membres ? Vue que les menaces dus à la non préparation risquent de primer sur les opportunités en RDC, il conviendra que le gouvernement travaille avec les structures des commerçants en vue des solutions en relevant les défis que pose son adhésion à l'EAC.

4. Socio-économie

Intégrer à un regroupement, c'est généralement pour s'assurer une stabilité politique. Pour ce panel, la performance des PME reste une problématique cruciale vu la concurrence en provenance des entreprises de L'EAC. Pour faire face à cela, la qualité des institutions doit être améliorée. Par ailleurs, la question du développement industriel des corridors s'avère une solution du fait que la RDC avec ses 9 voisins n'a pas accès direct sur la mer, pour faciliter le développement des échanges avec l'extérieur. Une analyse détaillée de l'économie congolaise mixée aux différentes leçons tirées des expériences passées d'intégration serait importante pendant cette période afin de comprendre comment se comporter et tirer profit de l'intégration de la RDC à l'EAC.

De ces différents points notés, certaines recommandations ont été formulées s'adressent aussi bien à Pole Institute qu'à tous les participants, aux gouvernants de la RDC et à tous les décideurs du niveau de l'EAC :

- *Améliorer la qualité des infrastructures reliant les différentes provinces de la RDC ;*
- *Renforcer les capacités des travailleurs congolais (maçons, peintres, mécaniciens, etc.) afin de leur permettre de de concurrencer avec ceux des pays membres de l'EAC qui sont actuellement plus compétents*
- *Reformer le système fiscal pour améliorer la compétitivité des entreprises nationales*
- *Globalement, améliorer le climat des affaires en RDC ;*
- *Réduire les tracasseries à la frontière, surtout pour les grandes entreprises ;*
- *Protéger au début du processus de l'intégration, les entreprises produisant des produits stratégiques ;*
- *Relancer la production agricole et de substance et, en faciliter la certification ;*
- *Vulgariser les documents régissant le fonctionnement de l'EAC ;*
- *Mettre en place une commission technique mixte de suivi et évaluation pour l'amélioration du petit commerce transfrontalier ;*
- *Impliquer les acteurs sociaux (opérateurs économiques, la société civile, les scientifiques) dans l'élaboration de la feuille de route attendue de la RDC pour la mise en œuvre du traité de l'EAC à travers des consultations inclusives ;*
- *Favoriser les investissements locaux grâce à une fiscalité attractive ;*
- *Adapter les lois de la RDC à l'adhésion à l'EAC, SADC, CEEAC, COMESA, CEPGL, CIRGL et consolider les moyens financiers et partenaires à viabiliser les zones économiques spéciales de la RDC pour préserver les intérêts de ses citoyens ;*
- *Sensibiliser la population pour une appropriation collective des exigences de la protection de l'environnement ;*
- *Un réajustement institutionnel qui placerait le ministère en charge du développement durable dans une position*

- hiérarchique lui permettant de coordonner les activités complexes et transversales qui lui incombent ;*
- *Partager les résultats/conclusions du colloque aux décideurs politiques ;*
 - *Donner aux intervenants suffisamment du temps afin de permettre aux participants*
 - *La mise en place d'un guichet unique de taxation ;*
 - *Désenclavement local, connecter les localités intérieures aux grandes villes du pays ;*
 - *La nécessité d'une intégration obligatoire de l'anglais dans le système éducatif ;*

Somme toute, dans la mesure où les questions posées par les discussions ne sont pas des problèmes temporaires mais plutôt permanents, il conviendra de miser sur des solutions durables à court, moyen et long terme.

Politique & Sécurité

Défis pluriels et adhésion de la RDC à la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Est. Entre demande des États membres et potentielle offre congolaise

Augustin Kahindo Muhesi

Université de Goma

[\(augustinkahindomuhesi@gmail.com\)](mailto:augustinkahindomuhesi@gmail.com)

Introduction

La RDC bat le record en termes de multi-appartenance aux organisations internationales de diverses natures. Ce pays est membre actif d’une douzaine d’organisations sous-régionales, régionales et internationales. Dans le cadre de sa politique étrangère et régionale polarisée sur la coopération et l’intégration, le Président Félix Tshisekedi a sollicité en juin 2019, l’adhésion de la Communauté des États de l’Afrique de l’Est (EAC). Si au cours de la 44^{ème} réunion extraordinaire tenue à Arusha le 22 novembre 2019, cette demande a été agréée par le Conseil des ministres de cette organisation régionale, le débat sur les enjeux et défis de ce processus n’a cessé d’être alimenté. Alors que pour le Conseil des Ministres, «il existe un sentiment d’appartenance et d’attachement à l’EAC sur les plans social, économique, historique, culturel et géographique », des analyses valent la peine d’être menées en vue de mieux comprendre les logiques et représentations développées vis-à-vis de cette dynamique géopolitique.

Du point de vue théorique, l’intégration régionale alimente deux thèses contradictoires. Certains auteurs soutiennent que «le modèle mimétique, classique, d’intégration régionale a montré ses limites (...)».¹ Par contre, d’autres affirment que l’intégration est un processus

¹ Bernard Cassen cité par Mbuya Kabunda, « Préface », in Germain Ngoie Tshibambe (dir.), Identités, ressources naturelles et conflits en RDC Défis méthodologiques et voies de sortie ?, l’Harmattan, Paris, 2013, p.18.

positif ; une réussite.² Face à ce paradoxe, il est pertinent d'interroger l'adhésion de la RDC à l'EAC.

Outre le décryptage des éléments du contexte régional, ce papier planche non seulement sur les opportunités qu'offre cette adhésion aux États membres, mais aussi sur les défis devant être relevés par les acteurs en vue d'une rationalisation de cette donne.

Deux outils méthodologiques sont mis à contribution. D'abord l'approche néo-institutionnelle basée sur la théorie des trois I : les Institutions, les Idées et les Intérêts. Elle permet de prendre en compte les dimensions historique, sociale et politique de l'adhésion de la RDC à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est.

*Plutôt que de penser ces processus de façon séparée, le modèle « des trois I » propose d'articuler ces trois ensembles (idées, intérêts, institutions) (...). Sur cette base, on peut soutenir que la vertu du « modèle des trois I » est sans doute davantage heuristique qu'analytique (...) ».*³

Somme, le maniement des trois « I », c'est-à-dire les institutions, les idées et les intérêts permet de mettre en exergue les quatre dimensions fondamentales: actancielle, fonctionnelle, interactionniste et compréhensive.⁴ En outre, l'EAC est une institution qui résulte d'idées et intérêts des différents acteurs. La réponse positive à la demande d'adhésion de la RDC émane du choix rationnel. Ensuite la méthode géopolitique. Cet outil permet d'aller- delà de l'émotionnel et du descriptif. En effet, le processus d'adhésion de la RDC est le résultat des négociations. Or, « chaque fois qu'il y a tension, conflit, guerre, négociation, crise, il faut se poser les questions suivantes : Qui veut

² Lire Catherine Figuière et Laetitia Guilhot, « Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination », in Mondes en développement, n° 135, 3^{ème} trimestre, 2006, p. 80.

³Nay O. (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Dalloz, Paris, 2008, p. 543.

⁴ Lire à ce propos Quivy R. et Campenhoudt V. L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2006, pp. 87-93.

quoi ? Avec qui ? Comment ? Et pourquoi ? ».⁵ Ce faisant, ce papier porte sur trois points. *Primo*, l'esquisse des défis politiques, économiques, sociaux et sécuritaires qui prévalent dans l'espace de l'EAC. *Secundo*, motivations de la demande congolaise. *Tertio*, la potentielle offre congolaise à l'égard des Etats membres de cette organisation.

Esquisse des défis caractérisant les pays de la région

Les sept Etats membres de cette Communauté connaissent à des degrés divers une kyrielle de défis. D'abord, les défis politiques. Hormis le Kenya, la Tanzanie et la RDC, les quatre autres Etats, c'est-à-dire le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi sont gouvernés par des régimes issus de luttes armées. A l'exception de la Tanzanie et récemment du Kenya qui semblent avoir réalisé quelques progrès en matière d'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes, tous les autres pays sont caractérisés par des processus électoraux controversés. Les droits de l'opposition politique ainsi que la liberté d'expression n'y sont pas correctement garantis. Bref, cet espace régional renferme des Etats peu démocratiques. La consolidation de la démocratie y demeure un véritable défi.

Certains Etats membres de cette organisation constituent des Etats fragiles.⁶ Le Burundi, la RDC et le Soudan du Sud éprouvent d'énormes difficultés à assurer la sécurité de leurs gouvernants et celles de leurs gouvernés. Parallèlement, ils ont du mal à garantir l'accès aux besoins sociaux de base tels que la fourniture en eau potable et en électricité.

Bien plus, ces Etats membres de l'EAC ne constituent des illustrations de l'échec de la construction des Etats-nations. En effet, ils sont issus du découpage arbitraire opéré par les puissances occidentales en 1885. Certes, les ethnies y coexistent. Cependant, les membres de ces groupes ne s'acceptent pas parfaitement comme des véritables citoyens unis par

⁵ François Thual, *Méthodes de la géopolitique Apprendre à déchiffrer l'actualité* ; Ellipses/ édition Marketing, Paris, 1996, p.4.

⁶ Lire Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro (dir.); *États et sociétés fragiles Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007, p.26.

l'histoire, les caractéristiques communes et le destin commun. Cette situation explique les crispations identitaires et les risques imminents des conflits. Cette perception est régulièrement alimentée par les acteurs politiques en périodes électorales. Bref, la cohabitation inter-ethnique reste fragile.

Enfin, la qualité de la gouvernance politique reste précaire dans certains Etats comme le Soudan du Sud, la RDC et le Burundi. Les pratiques néo-patrimoniales dominent la gestion de la chose publique dans les Etats comme la RDC, le Soudan du Sud, l'Ouganda et le Burundi.

Ensuite, les défis sécuritaires. Tous les Etats membres de cette organisation font face aux menaces sécuritaires. Pendant que le Rwanda craint la revanche des résidus des rebelles des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda encore actifs à l'Est de la RDC, les autres pays de la Communauté font face aux menaces des groupes terroristes et/ou des groupes armés nationaux opérant sur les espaces des pays voisins. Le Kenya et l'Ouganda luttent contre des groupes terroristes. Les opérations conjointes sont menées depuis le 30 novembre 2021 entre les Forces Armées de la RDC et l'Armée du Peuple Ougandais 'UPDF' dans une partie de la Province du Nord-Kivu et de l'Ituri.

A certaines frontières, les services de sécurité des Etats de la région ne collaborent pas toujours assez. Tel est le cas des frontières Congorwandaises devenues les principales portes d'entrée des rebelles du Mouvement du 23 mars.

A la porosité des frontières, s'ajoutent des conflits latents dus aux tentatives de redéfinition des limites et / ou à l'avidité des espaces. Les disputes d'espaces frontaliers sont régulièrement signalées entre certains Etats de la région tels que le Rwanda, la RDC et l'Ouganda. Les conflits potentiels liés à la remise en question des frontières héritées de la Conférence de Berlin sont inhérents. Enfin, il convient de souligner la faible coopération des services de sécurité d'Etats membres. Les crises diplomatiques récurrentes entre la RDC et la Rwanda d'une part, et le Rwanda et le Burundi d'autre part, constituent

des cas illustratifs.

Ensuite, les défis économiques. L'EAC repose sur une perspective de libre-échange. En principe, cette politique doit impacter l'environnement interne et international des Etats membres de cette organisation. Cependant, la libéralisation implique des concessions de la part des Etats membres. Cet engagement des Etats concerne l'abolition des politiques protectionnistes. En effet, le nationalisme économique qui se matérialise par des mesures protectionnistes s'avère un des véritables obstacles à l'effectivité du libre-échange.

Par ailleurs, le libre-échange insinue la compétitivité des économies des Etats. Or, les économies des Etats membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est présentent des paradoxes.

Le commerce des pays de l'EAC avec le reste du monde étant nettement plus important que le commerce inter-régional, la dépendance des États enclavés vis-à-vis des ports de l'Océan indien, et donc des corridors, est devenue un enjeu crucial. Ces infrastructures de transports permettent par ailleurs de développer la complémentarité des activités au sein du processus d'intégration régionale.

Pourtant, malgré l'existence d'importants corridors, force est de constater que ces derniers perdent de plus en plus de leur compétitivité par la hausse régulière des coûts. Le risque est que les entreprises de la région perdent des marchés et ne s'adaptent plus à la concurrence mondiale.⁷

Puis, les défis sociaux. Si des efforts considérables sont consentis par les régimes politiques qui trônent dans ces Etats, nombreux sont ceux où règnent des frictions identitaires. Bien plus, alors que l'intégration est formalisée par les officiels, rien ne rassure que les liens de coexistence pacifique entre les ressortissants des pays membres se solidifient davantage. Le bon voisinage tant voulu par les pères

⁷ Ronan Porhel et Alain Léon ; « L'influence des corridors dans le développement régional : le cas de l'East African Community », <https://doi.org/10.4000/estafrica.380>, consulté le 11 mars 2024.

fondateurs de cette organisation est régulièrement mis en rude épreuve. Somme toute, il se pose e problèmes d'appropriation des idéaux de cette institution par les populations des Etats membres.

Grosso modo, s'il est vrai que l'adhésion de la RDC constitue une nouvelle fenêtre d'opportunité ouverte aux Etats membres en vue de solutionner certains défis individuels et collectifs, deux logiques paradoxales semblent néanmoins coexister.

Premièrement, la logique de la coopération. Elle est fondée sur l'interdépendance des Etas de la Communauté dans plusieurs secteurs. Les Etats membres paraissent convaincus que « la coopération au niveau régional et sous régional dans tous les domaines de l'activité humaine augmentera le niveau de vie des populations africaines, maintiendra et renforcera leur stabilité économique et favorisera des relations pacifiques entre les Etats africains (...)».⁸ Deuxièmement, la logique de compétition. Nombreux sont les Etats visant à dominer et /ou à inonder le marché et profiter d'innombrables ressources naturelles de la RDC dans un environnement marqué par la gouvernance déliquescence. En effet, il existe des stéréotypes péjoratifs développés à l'égard des congolais dans les pays voisins.

Motivations de la demande congolaise

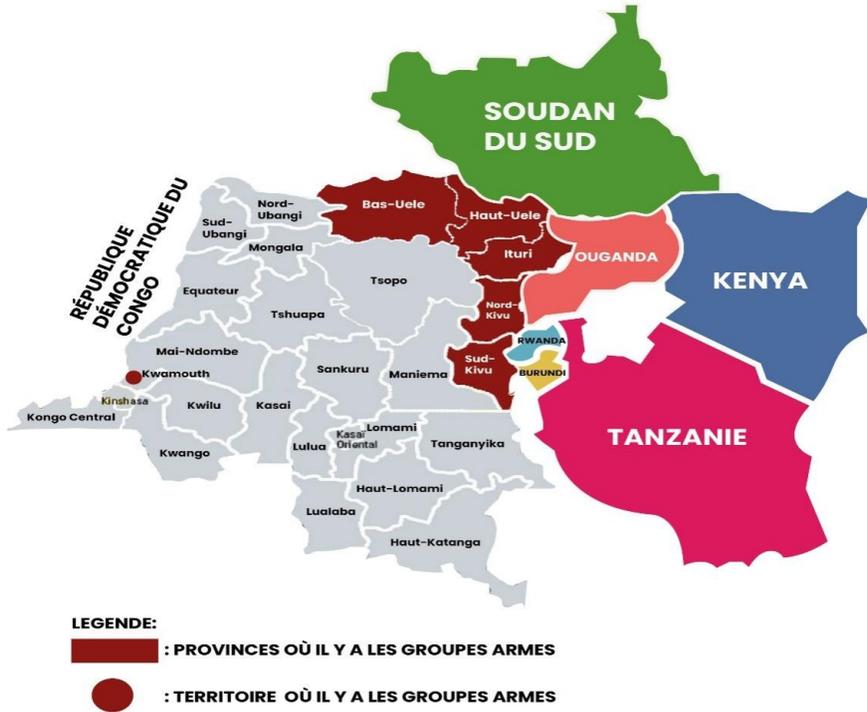
Au-delà des discours officiels qui occultent les motivations de l'adhésion de la RDC à l'EAC, nombreux sont les aspects qui valent la peine d'être soulignés.

Primo, les enjeux sécuritaires, diplomatiques ou la *realpolitik* de la recherche de la paix et de la sécurité à l'Est de la RDC.

Depuis près de quatre décennies, les plus grandes menaces à la paix en RDC viennent des frontières avec ses voisins de l'Est, notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

⁸ Communauté d'Afrique de l'Est, *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 aout 2007)*, p.3.

Carte N°1 : Les provinces congolaises servant de lits aux groupes armés aux frontières des Etats de l'EAC.



Source : Construction personnelle

En outre, bien des rapports évaluent à 122 ; les groupes armés qui demeurent actifs dans les provinces de l’Est de la République Démocratique du Congo.⁹ Ainsi, l’Ituri abrite 11 principaux groupes armés. Le Nord- Kivu en a récemment compté 40. Le Sud-Kivu en a dernièrement logé une cinquantaine. L’adhésion à l’EAC pourrait permettre tant soit peu à la RDC d’améliorer la qualité de la gouvernance sécuritaire dans les provinces frontalières. La sécurité demeure la seule condition nécessaire pour que les échanges commerciaux fonctionnent correctement. Elle est nécessaire en termes

⁹ Groupe d’Études sur le Congo, *Cartographie des Groupes armés dans l’Est du Congo. Opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto-réalisatrices*, Février 2021, p. 3.

de facilitation des flux des personnes. L'appartenance à la communauté améliorera peut-être les relations entre Etats et réduira les antagonismes. Sous le régime de Joseph Kabila, la RDC a surtout entretenu des relations étroites avec la SADEC ; un climat de méfiance s'est longtemps installé avec l'EAC. Certes, les Etats membres de l'EAC observent encore le comportement du nouvel entrant. Nombreux accords aux divers contours ont déjà été signés. Pour juguler la crise sécuritaire à l'Est de la RDC, la Communauté a investi pour la première fois une opération militaire avec un essai d'une Force régionale EACRF. Les contours de cet accord n'ont pas encore convaincu l'opinion nationale. Son bilan largement mitigé, fonde le doute sur de la volonté de cette organisation à œuvrer en faveur de la souveraineté et de l'intégrité de la RDC. Egalement, le refus de lancer des offensives contre les rebelles du M23 qui seraient étrangement soutenus par certains Etats membres de l'EAC ne rassure pas les intérêts de la RDC.

Par contre, la mutualisation des forces UPDF-FARDC pour traquer les terroristes ADF/MTM dans la région de Beni et l'entretien de près de 220 KM des routes sur les tronçons KASINDI-BENI et BUNAGANA-GOMA ressemblent à une refonte dans les relations entre la RDC et l'Ouganda.

Secundo, les enjeux économiques. La RDC, sous l'effet d'une sérieuse crise monétaire, avec une économie « dollarisée », se retourne vers l'importation des produits de première nécessité à cause de la carence criante de la production nationale.

Néanmoins, plusieurs projets ambitieux ont été multipliés. Dans le domaine des Infrastructures, la RDC veut construire des routes pour faciliter des échanges transfrontaliers. Des accords ont été signés avec l'Ouganda. L'Afrique de l'Est avec son prestigieux réseau routier, bien bâti, et un projet réussi de la voie ferrée s'offre des avantages des grands échanges avec la libre circulation des biens et des personnes, des exonérations des frais de douane et de visas réglementées. Des enjeux économiques qu'offre l'arrivée du géant francophone, au-delà de ses vastes richesses en ressources minières et autres, du poids de sa

population, un marché d'environ 90 millions des consommateurs, la RDC occupe une position capitale. Située au cœur de l'Afrique, elle partage des frontières avec cinq des sept Etats membres de l'EAC. Avec la libre circulation des biens et des personnes, les pays de l'Afrique de l'Est pourront facilement accéder à l'Ouest et à l'Océan Atlantique en passant par la RDC.

L'avènement de la création des Zones Economiques Spéciales et la qualité de leader que la RDC veut porter en valorisant notamment ses minerais stratégiques à l'instar du lithium et du cobalt est en prévision d'une grande bataille de positionnement qui doit s'ouvrir prochainement. En l'occurrence, le Ministère national de l'Industrie s'emploie pour mettre en place plusieurs institutions comme le Conseil National de la Batterie et la Direction Générale du Corridor de Développement Industriel. D'autres ministères multiplient également des programmes pour renforcer le pays à l'interne. Le Projet de 145 Territoires est un autre exemple illustratif. La RDC va s'appuyer sur plusieurs de ses organisations qui encadrent la production nationale. Il faut que la RDC soit un pays qui exporte aussi ses propres produits. Et les potentialités inexploitées sont immenses, par exemple, dans le secteur de l'agroalimentaire, etc. La grande difficulté de la RDC demeure le manque de bonnes routes pour faciliter la circulation des personnes et des biens ainsi que la carence en usines pour la transformation de toutes ses ressources : agricoles, forestières, minières, etc.

Pour que l'intégration de la RDC au sein de l'EAC soit une vraie plus-value, il est important de déterminer quels sont les biens les plus recherchés dans ce pays. L'avantage de l'adhésion de l'EAC à ce niveau, serait d'aider la RDC à s'affranchir des limites inhérentes aux marchés locaux afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'un accès aux échanges commerciaux.

Tertio, les douaniers et fiscaux. Le droit douanier poursuit essentiellement deux rôles majeurs dont la perception des recettes publiques et la protection du territoire national. Cet aspect juridique est une question centrale dans les trafics transnationaux. La RDC a

amélioré son système douanier par plusieurs réformes. Son arsenal fiscal souffre encore de plusieurs défis à relever pour son intégration dans un espace régional ou sous régional. Le processus d'installation du guichet unique n'a pas encore abouti. La fraude et la corruption que ce soit dans les exportations des produits miniers ou l'importation des biens de première nécessité ne sont pas encore éradiquées. Le système douanier n'est pas encore maîtrisé alors qu'il produit la grande part des recettes du Budget national.

Alors que la RDC percevait encore des frais sur les importations et les exportations des produits dans le commerce transfrontalier, la Communauté insiste également sur la suppression des visas et tous les droits d'entrée à la frontière pour tous les citoyens des Etats membres. La RDC devra également développer sa politique afin de bénéficier de tous les avantages qu'offre la Communauté. Au niveau fiscal, le système congolais se caractérise par l'évasion fiscale et la fraude fiscale généralisée qui pénalisent grandement la mobilisation effective des recettes fiscales. Avec les flux des personnes issues de plusieurs pays, une harmonisation de la réglementation fiscale est obligatoire.

Enjeux juridiques. Le rôle du Parlement national dans la ratification des traités internationaux est capital pour le succès de l'intégration régionale. Il convient de rappeler également le silence de la Loi congolaise en plusieurs matières régionale et internationale. La suppression des frontières commande une nouvelle législation fiscale. L'avènement du numérique et la mondialisation aussi. Des accords économiques ne sont pas épargnés par l'encadrement des textes juridiques. La RDC en a longuement souffert. Le pouvoir législatif devrait réfléchir dans ce sens et proposer plusieurs textes en la matière. L'harmonisation des droits est un impératif et une condition fondamentale pour le bon fonctionnement de la Communauté.

Enjeux politiques. Cette nouvelle adhésion se veut de tous les enjeux politiques. Dans la région des Grands Lacs aux turbulences interminables, la RDC géant pays, offre un corridor de circulation de l'Est à l'Ouest de l'Afrique. Cette prise de position se rattache à des ambitions plus grandes. Le nouvel entrant est appelé à exercer un rôle

de leader dans la sous-région. Il faut parvenir à exercer son influence.

La communauté doit se pencher sur le dossier de pillage des ressources de la RDC et d'entretien des groupes rebelles et terroristes qui sèment la violence, les massacres et dont les conséquences sont à la base d'une crise multiforme. La RDC envisage donc tirer profit de son adhésion pour calmer les tensions dans sa partie orientale.

Enjeux culturels. Pour le vice-Premier ministre Christophe Lutundula, l'adhésion de la RDC à l'EAC est une obligation économique, culturelle, géographique et historique. Elle est aussi la réalisation de la vision des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui l'Union africaine), notamment Mwalimu Julius Nyerere, Mzee Jomo Kenyatta, Kwame Nkrumah et Patrice Emery Lumumba, qui voulaient tous un fort continent uni et prospère où les gens pouvaient commercer et se déplacer librement. « *La région est confrontée à des défis similaires en termes de développement des infrastructures, d'insécurité, de pauvreté, de sous-développement, de maladies et d'ignorance qui peuvent être mieux traités collectivement par les États partenaires pour le bien-être de leurs peuples respectifs* », ¹⁰a-t-il affirmé. Dans une sous-région où des conflits sont alimentés sur fond de haine liée aux appartenances tribales et ethniques, l'approche du vivre-ensemble est un défi majeur.

Les flux des personnes, la suppression des visas impliquent des grands échanges dans un rendez-vous du donner et du recevoir. La RDC possède un grand patrimoine culturel. La population de sa partie orientale partage des nombreuses similitudes avec celles des pays de l'Afrique de l'Est, notamment dans les mœurs et les langues. Ce bloc oriental majoritairement anglophone institue le LMD comme système éducatif au niveau universitaire. Le secteur universitaire de la RDC vient d'harmoniser aussi son système éducatif en optant pour le LMD. Son aboutissement est certain malgré plusieurs difficultés qu'éprouve le pays.

¹⁰ <https://acp.cd/nation/lar-d-c-ratifie-letraite-dadhesion-a-leac/>, consulté le 12 mars 2024.

Les enjeux de l'Education. La RDC a déjà réformé son système éducatif selon plusieurs niveaux pour se conformer aux systèmes des autres pays d'Afrique. Dans plusieurs pays africains, l'on a adopté le concept Education de Base EB. Il s'agit notamment de rassembler dans un continuum de 8 ans les 6 années du primaire avec les deux premières années de l'enseignement secondaire général. Elle se réfère aux activités publiques et privées, formelles, informelles et spontanées, destinées à répondre aux besoins éducatifs de base des gens de tous âges. En RDC, on a institué la gratuité de l'Enseignement primaire qui revêt également un caractère obligatoire.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique encourage un enseignement basé plus sur la compétence que l'accumulation des connaissances. Pour continuer et renforcer même logique éducationnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire vient d'intégrer le système LMD au supérieur. Une innovation qui place l'enseignement supérieur du pays dans les standards internationaux. En Afrique, les engagements pris pour parvenir à un enseignement supérieur et universitaire de qualité se traduisent par une forte volonté exprimée par les Etats de ratifier et de tenir compte des instruments juridiques internationaux notamment l'Acte constitutif de l'UNESCO, la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, l'Accord de Florence et le Protocole de Nairobi de 1963 relatif à la libre circulation des biens à caractère scientifique, culturel et éducatif et l'évolution des systèmes de l'enseignement supérieur et universitaire tel qu'exprimé par le processus de Bologne de juin 1999. C'est donc l'ensemble des pays africains qui sont interpellés, aux fins d'une meilleure adaptation de leurs formations aux standards internationaux. L'intégration de la RDC dans l'EAC va impliquer des échanges des expériences, des flux des personnes et des étudiants, des événements scientifiques, des recherches scientifiques notamment et d'autres activités scientifiques auxquelles s'impose une normalisation internationale.

Actuellement, les États doivent se regrouper au sein d'organismes régionaux afin d'harmoniser leurs politiques, leurs réglementations ainsi que leurs cadres financiers et technologiques, de manière à

accroître les avantages et à réduire les coûts/risques de l'investissement.

La mondialisation des systèmes monétaires, financiers et commerciaux n'a pas avantageé l'Afrique ni d'autres régions en développement. La situation est, en outre, aggravée par la fragmentation des marchés régionaux en petits marchés nationaux, alors que leur unification à grande échelle permettrait, entre autres avantages, de réaliser des économies d'échelle et de diversifier les risques. En Afrique, cet effort passera par la coopération et l'intégration régionale, qui améliorent la capacité des pays à faire du commerce et à récolter les fruits des échanges et des flux financiers.

La réussite de l'intégration régionale qui passe par la création d'un marché unique dans la sous-région, peut stimuler l'investissement en réduisant les droits de douane, en harmonisant les systèmes juridiques, réglementaires et fiscaux, en rationalisant les systèmes de paiement et en réformant le secteur financier et les marchés de l'emploi. Tout compte fait, une discussion approfondie sur la géopolitique de l'intégration de la RDC au sein de l'EAC, est essentielle.

Potentielle offre congolaise.

Les Etats membres de cette organisation attendent de la RDC bien des bénéfices.

Ce pays peut leur procurer des avantages multisectoriels.

Primo, le secteur agricole. Une approche axée sur la comparaison des données géophysiques montre que la RDC possède un énorme potentiel en termes d'agriculture. En outre, ce pays dispose d'environ 80 millions d'hectares des terres arables. Ces espaces bénéficient des climats diversifiés. Ils sont entièrement favorables à l'agriculture. L'adhésion de la RDC à la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est est une opportunité en termes de conquête et / ou d'élargissement du marché régional. Cette appartenance constitue une voie susceptible de conduire vers la réduction des circuits informels.

Les marchés des pays de la sous-région présentent une croissance non- négligeable pour les producteurs

congolais situés dans les provinces limitrophes (...). Les débouchés extérieurs et principaux des producteurs des deux Kivu et de l'Ituri sont les pays de la région des Grands Lacs : l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et les régions ouest de la Tanzanie et du Kenya.¹¹

Au cours des premières années de l'appartenance congolaise l'EAC, la non- mise en œuvre des politiques publiques appropriées et l'insécurité grandissante dans les milieux ruraux peuvent transformer cependant, ce pays en déversoir de certains produits vivriers venant d'Etats membres.

Secundo, les produits manufacturiers. Le secteur de l'industrie demeure faible en RDC. Ce pays importe plus qu'il n'exporte. Ce faisant, la plupart des Etats membres de cette organisation régionale représente un immense potentiel en termes de produits issus de la manufacture et de la fourniture des services tels le transport et les finances, etc... En outre, « dans la majorité des pays d'Afrique de l'Est, la croissance du PIB réel de côté de l'offre est principalement tirée par la croissance du secteur des services, suivi du secteur de l'industrie, où le secteur de la construction a un poids considérable». ¹² Les complexes industriels dont le disposent les Etats membres tels que le Kenya et l'Ouganda constituent des avantages comparatifs dont la RDC pourra davantage profiter en tant que membre de cette communauté. Il s'agit de l'enjeu du renforcement du commerce intra régional auquel participe faiblement la RDC.

Tertio, les conditions de vie des populations. Si l'EAC booste le libre-échange, cette dynamique entrainerait la compétitivité des entreprises de cet espace régional. Dans ce cas, le rapport entre la qualité et le prix subirait des améliorations.

Le libre-échange permet aux pays participants d'augmenter leur production et, par conséquent, d'élargir leurs frontières de

¹¹ Etude diagnostic sur l'intégration du commerce, *Document du Gouvernement de la RDC*, Kinshasa ; juillet, 2010, p. 260.

¹² Banque Mondiale de Développement, *Perspective économique en Afrique de l'Est*, 2019, p. 6.

*consommation du fait que les individus peuvent se procurer un nombre élevé de produits et services à bas prix (...). Cet élargissement des limites de consommation dû à l'ouverture au commerce mondial permet d'augmenter le niveau d'utilité chez les consommateurs. Cela s'explique par le fait que les échanges à l'échelle planétaire donnent naissance à une offre variée sur la marché et permettent aux consommateurs de constituer de multiples combinaisons de consommation vu le large choix dont ils disposent.*¹³

L'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'EAC élargit le marché intra régional peut contribuer d'une certaine manière à l'éradication de la pauvreté par l'amélioration des conditions des consommateurs, la promotion de l'emploi et l'augmentation des revenus des populations.

Conclusion

Ce papier a examiné la pertinence de l'intégration de la RDC à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est. Au regard des enjeux et défis qui entourent cette adhésion de la RDC à la EAC, il est utile de penser à la mise en place d'un observatoire de cette dynamique d'intégration. Il servirait d'appui aux politiques publiques transnationales. A ce stade, deux avenues de recherche s'ouvrent. La première peut être focalisée sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'adhésion de la RDC à l'EAC. La deuxième peut être consacrée aux éléments de puissance de la RDC dans ce nouvel espace d'intégration.

¹³ Abdelhamid Benhmade, *Le libre-échange, mythe ou réalité. Cas d'un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et le Maroc*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec, aout, 2014, p.81.

Références bibliographiques

- Abdelhamid Benhmade, *Le libre-échange, mythe ou réalité. Cas d'un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et le Maroc*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec, aout, 2014.
- Banque Mondiale de Développement, *Perspective économique en Afrique de l'Est*, 2019.
- Bernard Cassen cité par Mbuya Kabunda , « Préface », in Germain Ngoie Tshibambe (dir.), *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC Défis méthodologiques et voies de sortie ?*, l'Harmattan, Paris, 2013.
- Catherine Figuière et Laetitia Guillot, « *Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination* », in *Mondes en développement*, n° 135, 3^{ème} trimestre, 2006.
- Etude diagnostic sur l'intégration du commerce, *Document du Gouvernement de la RDC*, Kinshasa ; juillet, 2010.
- François Thual, *Méthodes de la géopolitique Apprendre à déchiffrer l'actualité* ; Ellipses/ édition Marketing, Paris, 1996.
- Groupe d'Études sur le Congo, *Cartographie des Groupes armés dans l'Est du Congo. Opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto- réalisatrices*, Février 2021.
- <https://acp.cd/nation/lar-d-c-ratifie-letraite-dadhesion-a-leac/>, consulté le 12 mars 2024.
- Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro (dir.) ; *États et sociétés fragiles Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007.
- Nay O. (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Dalloz, Paris, 2008.
- Quivy R. et Campenhoudt V. L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2006.
- Ronan Porhel et Alain Léon ; « *L'influence des corridors dans le développement régional : le cas de l'East African Community* », <https://doi.org/10.4000/estafrica.380>, consulté le 11 mars 2024.
- *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 aout 2007)*.

Enjeux sécuritaires au Nord-Kivu et intégration de la RDC à l'EAC

Nicaise Kibel'Bel Oka

Journaliste d'investigation et écrivain

Introduction

La paix pour tous et par tous est une denrée qui s'avère indispensable et doit (devrait) constituer non seulement un idéal mais une aspiration, une quête profonde de la personne humaine. Mais que signifie la paix sans pain ? Voilà pourquoi d'aucuns pensent qu'il ne peut exister de développement sans sécurité et donc, de sécurité sans développement. Parler des enjeux sécuritaires au Nord-Kivu (mieux dans la partie orientale de la RDC) revient impérativement à aborder directement ou indirectement les aspects de la violence, de la guerre. Car la notion de sécurité ne peut se concevoir que par rapport à la guerre. Et donc à un État, aux États.

Le rôle de l'État est d'assurer le mieux-être des citoyens qui habitent sur son territoire. Et la protection des personnes et des biens en fait partie. Ce qui exige de cet État l'obligation de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter toutes sortes de menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression qui contribue à la rupture de la paix. Le Nord-Kivu est l'une de 26 provinces de la RDC sujette à des menaces volcaniques, à des rébellions armées et à des groupes terroristes.

Défis et enjeux sécuritaires de la RDC

Les défis sécuritaires dans un pays comme la RDC sont exacerbés par les faiblesses de l'État à administrer la totalité de son territoire. La faible représentation de l'État qui s'apparente à de la faiblesse dans cette partie de son territoire mine sa souveraineté. Ce qui a créé des îlots

d'insécurité, des « zones grises¹⁴ ». Conjugés aux défis secrétés par cette faiblesse, les défis sécuritaires sont alors de nature à remettre en cause l'avenir et la survie de la RDC comme nation.

A ce jour, dans le nord de la province, l'État fait face à un terrorisme islamiste des MTM ayant fait allégeance à DAECH et qui se bat pour créer un califat (IS-CAP). Au sud de la province, outre des groupes armés locaux qui pullulent, l'État doit se battre contre la rébellion du M 23 soutenue par le Rwanda et l'Ouganda.

Parmi les défis sécuritaires au Nord-Kivu, on peut citer la criminalité transfrontalière, la vulnérabilité de l'administration au commerce illicite des ressources naturelles et des produits agricoles à l'exportation (café, cacao, bois, papaine), les problèmes de pauvreté, les déplacés et les réfugiés, la contrebande, trafic illicite des armes et munitions, des produits pétroliers. Bref, dans la province du Nord-Kivu, les enjeux sécuritaires auxquels l'État doit faire face peuvent être résumés en conflits armés intra et interétatiques. Les enjeux ici concernent aussi bien le trafic des marchandises que la circulation des personnes par ailleurs très intenses. Par contre le contrôle de ces enjeux sécuritaires est d'une faiblesse inimaginable accentuée par la porosité des frontières.

La criminalité transfrontalière s'appuie sur le déficit de contrôle des espaces et contribue à accentuer et à affaiblir l'État en captant une bonne partie de ses ressources régaliennes. Son alliance avec le terrorisme devient une menace sûre à la survie de notre pays en crise.

L'intégration de la RDC à l'EAC

Depuis le 29 mars 2022, la RDC a adhéré à la Communauté d'Afrique de l'Est composée du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan du Sud, du Burundi et de la Tanzanie. Par sa superficie et sa population, la RDC apporte une plus-value sur tous les plans en adhérant à cette communauté. Au-delà de ces deux facteurs, la RDC, scandale

¹⁴ L'expression « zone grise » utilisée pour la première fois par Xavier Raufer en 1991. Cette expression désigne, en référence avec le contrôle aérien, des secteurs non couverts par le balayage des radars. Il désigne dans le cas précis des territoires échappant à tout contrôle étatique où sévissent une ou plusieurs formes de criminalités organisées.

géologique, est un marché économique convoité et très important. Au regard la mission de l'EAC, celle de la création d'une union douanière, elle poursuit essentiellement deux objectifs, à savoir favoriser la libre circulation des personnes et des biens entre les pays membres mais aussi mutualiser les forces de défense et de sécurité pour une sécurisation des personnes et des biens dans cet espace. Il est plus question pour les dirigeants congolais de passer de la culture de la guerre à une culture de la paix car construire la paix est une affaire de culture.

La paix durable n'est pas seulement l'absence de guerre, mais un processus dynamique fondé sur les principes démocratiques (Federico Mayor). A l'heure actuelle, la RDC n'a pas de choix. Son adhésion à l'EAC, voulue, forcée ou non, se justifie par le flux du commerce de la partie orientale dont l'économie est tournée vers l'Asie et l'Afrique de l'Est. Les importations et les exportations de la partie orientale de la RDC passent par les pays voisins. Il est donc important de tenir compte de cet aspect dans la fiscalité applicable de ce côté. Car, il a été prouvé que, souvent, la fraude de nos matières premières est due à une fiscalité asphyxiante de nos exportations¹⁵. En dépit des professions de foi des dirigeants de l'EAC, l'adhésion de la RDC à cet ensemble sous régional ne résout toujours pas la crise. Bien au contraire.

Renforcement des structures territoriales

Pour les dirigeants congolais, l'intégration de la RDC à l'EAC répondait à un souci, celui de la sécurité de la population de la partie orientale régulièrement menacée par certains de ses voisins et par des groupes armés. Les autorités de la RDC étaient convaincues qu'une fois devenue membre effectif de l'EAC, certains des problèmes avec les voisins seraient résolus comme par une baguette magique. Bien au contraire. Elles se rendent bien compte qu'avec la résurgence de la rébellion du M 23 soutenue par deux voisins¹⁶, elles doivent se recroqueviller sur l'État territorial de peur de perdre sa souveraineté.

¹⁵ André Mulaji Kabwe, in Les Coulisses N° 246 du....

¹⁶ Le dernier rapport des experts des nations-unies épingle sans faux fuyant le Rwanda dans le soutien au M 23.

Depuis, il se pose à nouveau le rapport du pouvoir à l'espace. La leçon est retenue : il ne suffit pas de supprimer les barrières douanières et d'assurer la libre circulation des personnes et des biens en adhérant à une organisation, mais encore faut-il étudier les intentions cachées des voisins. Car, qui dit marché de la sécurité, dit aussi marché de la violence. Le problème de la sécurité entraîne celui de l'économie.

Rapport de force

Accord de libre-échange et accords de défense doivent aller de pair. Autrement, ils transgressent la souveraineté. Or, la loi du profit soumet le monde à la voracité du vivant, transformant tout ce qui le constitue en bien de consommation¹⁷. Les choses de la guerre sont une question de rapport de force et des intérêts. Un pouvoir politique ne signe pas de charte de transparence ou de sincérité quant à ses buts de guerre réels. L'ambiguïté, la dissimulation ou le maintien d'une forme d'effet surprise participent souvent d'un projet bien planifié.

Impossible intégration régionale ?

L'Afrique des Grands Lacs est gangrenée par l'insécurité et l'instabilité récurrente. Elle fait face aux conflits armés et guerres intestines, au terrorisme, à la contrebande, à la criminalité transfrontalière, l'intégrisme religieux, la transhumance et toutes les autres menaces émergentes¹⁸. Au regard de l'évolution de la situation des conflits dans la région, l'on peut d'emblée se poser la question suivante :

La garantie mutuelle de sécurité est-elle possible pour espérer une intégration régionale et une mutualisation des forces ? La garantie mutuelle pouvant être définie par la non occupation des territoires du voisin, non-agression du voisin, ne pas offrir son territoire pour servir de base arrière contre le voisin, pas de soutien aux groupes armés qui déstabilisent le voisin, non immixtion dans les affaires internes du voisin... Sur base de cette garantie, les voisins ne pourront plus interférer dans la question de la nationalité des Tutsi de la sorte que ce problème que traîne la RDC comme un boulet au pied soit traité loin de

¹⁷ Dictionnaire de la mondialisation, page 67

¹⁸ Conclusions du séminaire scientifique régional organisé en février 2023 pour la 6^{ème} session spéciale du CHESD

toute ingérence du Rwanda et de l'Ouganda pour en faire un problème congolo-congolais. Or, l'on sait que le pouvoir actuel à Kampala et Kigali fonde sa légitimité sur un fonds de commerce d'une minorité Tutsi martyrisée et que l'on voudrait exterminer.

Pour mettre sur pied des unions régionales qui résistent et qui réussissent, gage d'une géopolitique de la paix, il est impérieux de liquider le lourd contentieux des guerres renouvelées et mettre sur pied des mécanismes de désarmer les tensions¹⁹. Comment y parvenir si l'on n'est pas parrainé par les États-Unis ? La machine internationale ne se montre efficace que lorsque les États-Unis s'engagent à fond. Qui dit marché de la sécurité, dit aussi marché de la violence. Les deux sont liés. Parce que le problème de la sécurité se pose aussi du point de vue économique²⁰.

L'issue des conflits modernes dépend davantage de la capacité à organiser la défense du pays en profondeur. A ce jour, peut-on parler de mutualisation des forces sans coordination de renseignement, ni échange d'information avec le Rwanda ? La Force régionale a montré son penchant dans l'opérationnalisation des structures communes avec les FARDC pour combattre le M 23.

Conclusion

Que vaut actuellement une analyse des conflits dans cette région qui n'intègre pas la dimension démographique et les impératifs économiques ? La région des Grands Lacs expérimente les dynamiques démographiques qui modifient les rapports des peuples à leur environnement et font apparaître ici des pressions intolérables et là des vides qui attirent des convoitises extérieures. Répondre d'abord aux

¹⁹ Mukulumanya wa Ngate, La guerre de l'est. Enjeux, vérités oubliées et perspectives pour la paix, L'Harmattan, 2022

²⁰ Les trois postures géopolitiques présentent le **cynique** (realpolitik) qui se moque de ceux qui attendent des Nations-unies actions et positionnement autre que ceux de la realpolitik sur base des préambules dépassés depuis 1945 ; le **réaliste** qui croit à l'éthique de conviction et enfin, l'**utopiste** qui met en avant la morale des relations internationales.

défis sécuritaires à l'interne par une bonne gouvernance politique et sécuritaire. Ce qui implique la lutte contre la pauvreté, la surveillance et la défense de l'intégrité du territoire national en dotant l'armée en hommes bien formés, en moyens de renseignement, d'équipements et en aéromobilité. D'autre part, la convoitise et le pillage des ressources naturelles de la RDC, tant qu'ils s'exercent encore en toute impunité voulue, programmée et entretenue, pourraient-ils contribuer à une paix dans la région ? Le problème des ressources et celui des marchés ont donné de nouvelles motivations aux formes traditionnelles de l'impérialisme. Il est important de tenir compte des relations qui donnent naissance au jeu des influences, de la domination et du commandement.

Si les systèmes territoriaux qui sont en charge de la police et des Forces de défense et de sécurité (FDS) et de la redistribution des revenus à la population disparaissent, les populations se trouvent livrées à la merci du plus fort. Il peut être un État voisin ou un mouvement terroriste. A ce stade, l'adhésion de la RDC à l'EAC ne lui profite pas. Les pays membres de cette organisation ont des agendas cachés. Outre leurs propres intérêts sur le sol congolais, ils sont instrumentalisés par les grandes puissances dans ce projet de morcellement de ce pays sous-continent. Il lui faut, pour être respecté, refonder son système de défense et sa diplomatie avant d'espérer jouir des avantages et opportunités d'une pareille adhésion. Qui veut la paix, prépare la guerre puisque la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens. Le temps joue contre lui.

Droits & Institutions

A qui profiterait le retrait de la République démocratique du Congo (RDC) de la communauté de l'Afrique de l'est (East African Community) ?

Jean-Pierre Lindiro Kabirigi
Senior Researcher, Pole Institute

Introduction

Nous nous approchons de la fin du premier quart de ce 21^e siècle qui avait commencé sous le rythme d'un monde devenu désormais un « village planétaire » !

Tout a commencé par le concept de la Mondialisation qui évoquait des dimensions politique et culturelle qui rapprochaient les pays, un peu pour faire oublier la guerre froide qui avait marqué le monde après la deuxième guerre mondiale avec principalement la domination de deux blocs : l'Est (pilote par l'Union Soviétique) et l'Ouest (pilote par les Etats Unis d'Amérique). Après la chute du mur de Berlin, en 1989, suivie par la dislocation de l'Union Soviétique, les Etats Unis ont imposé leur puissance au reste du monde. Il a fallu attendre le début des années 2000 pour voir émerger d'autres centres de pouvoir provoquant la naissance d'un environnement multipolaire faisant oublier, peut-être provisoirement, les blocs dominants.

L'Union européenne s'organise et s'étend vers de nouveaux pays. La Chine, le Japon et l'Inde se font remarquer par leur présence sur le marché international des biens de consommation et les échanges commerciaux. Pendant ce temps, le continent africain qui avait mis en place son Organisation en 1963 (Organisation de l'Unité africaine, OUA), fonctionnait beaucoup plus comme un syndicat des chefs d'Etats, nombreux d'entre eux ayant accédé au pouvoir de manière non démocratique. Toutefois, force est de reconnaître qu'à l'instar d'autres continents, les africains avaient compris très tôt l'importance et l'utilité

de s'organiser en regroupements régionaux en intégrant leurs économies : monnaie unique entre quelques pays (parfois imposée de l'extérieur), échanges commerciaux (encore balbutiants jusqu'à ce jour), mobilité des capitaux et des personnes. L'Union africaine (UA) qui a remplacé l'ancienne OUA insiste aujourd'hui sur l'importance de la solidarité entre les pays membres pour une croissance commune mais aussi pour une stabilité politique. Il faut tout de même noter que les peuples africains n'ont pas attendu l'arrivée de la colonisation pour faire des échanges entre eux sous forme de trocs.

Regroupements régionaux : pour le bénéfice de qui ?

Plusieurs expériences dans le monde ont montré que les regroupements régionaux avaient souvent des retombées positives sur les populations. En fait, elles ont pour la plupart des finalités économiques avant tout, même si l'on ne peut pas exclure des visées politiques et stratégiques souvent élucidées.

Qu'il s'agisse de la longue expérience de 27 pays de l'UNION EUROPEENE (UE), celle de L'ALENA (Canada, Etats-Unis, Mexique) dans le continent américain ou celle plus récente du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud), l'économie est au premier plan. Faire tomber les barrières, faciliter les investissements.

En outre, au vu des exemples ci-dessus, l'engagement d'appartenir à un regroupement régional ne dépend pas de la puissance économique ou politique d'un pays. Les pays les plus nantis consentent parfois de se regrouper avec de plus pauvres, en tenant compte d'autres avantages : voisinage, complémentarité, existence de ressources dont on a besoin, etc.

Les pays craignent souvent leur isolement en pensant aux avantages qu'ils peuvent tirer dans leurs relations avec les autres. Il va de soi qu'il faut évoquer ici l'aspect sécuritaire qui vaut son pesant d'or. En Afrique, où pullulent des regroupements régionaux, on a observé le retrait du Maroc de l'ancienne OUA pour quelques années et son retour plusieurs années après. De même, l'Erythrée vient de réintégrer le bloc régional d'Afrique de l'Est (l'Autorité intergouvernementale pour le

développement-IGAD) après 16 ans de retrait. Raisons évoquées par ce pays : participer aux efforts en faveur de la paix, la stabilité et l'intégration régionale », d'après le ministre érythréen de l'information Yeman Meskel. (1)

L'expérience de la RDC

Il s'agit ici de s'appesantir sur le cas de la RDC dans ce domaine d'intégration régionale.

Depuis l'époque de son accession à l'indépendance et à la souveraineté nationales, il a fait le choix d'appartenir à plusieurs regroupements et organisations régionaux. Cela peut s'expliquer par l'immensité du pays (2^e en Afrique), mais surtout le grand nombre des pays limitrophes, 9 au total. Afin de nous focaliser sur notre sujet, l'attention va se porter plus spécifiquement sur l'appartenance à la CEPGL et, sur la même lancée, celle plus récente à L'EAC.

La difficile mais intéressante épreuve CEPGL

Dans le contexte actuel de relations entre les 3 pays de la CEPGL (Burundi-RDC-Rwanda), les avis sur ce sujet ne peuvent être que fort mitigés, si pas négatifs.

Cette Communauté fondée le 20 septembre 1976 visait l'intégration régionale de ces pays voisins dont les peuples ont une longue histoire commune avant et après la longue et pénible colonisation belge. Et pour parvenir à cette intégration, ils s'étaient fixés plusieurs objectifs : la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ; la sécurité régionale ; le financement d'institutions communes dans les domaines de la finance, de la recherche et de l'énergie. (2).

Même si la Communauté ne garde aujourd'hui qu'une existence juridique et administrative, les activités étant agonisantes, faut-il en conclure qu'elle aura été un échec cuisant ? Je ne pense pas.

A mon humble avis, plusieurs objectifs ont été atteints. Malgré quelques couacs, la libre circulation est une réalité depuis longtemps ; le financement des institutions communes a toujours été assuré même

s'il souffre pour le moment, à cause de relations difficiles entre les gouvernements. Point sombre sur le tableau des objectifs : la sécurité régionale qui a été fort perturbée par les événements malheureux et tristes vécus par les 3 pays depuis des décennies.

Et pourtant, les populations voisines de ces pays n'ont pas cessé de se fréquenter malgré une atmosphère délétère entre leurs pays. Les frontières sont ouvertes, les échanges commerciaux se poursuivent cahin-caha ! L'énergie commune est au service des habitants transfrontaliers. Cela est sans doute rendu possible par une longue cohabitation qui s'inscrit dans l'histoire des peuples. Ils n'ont pas attendu la création de la CEPGL pour vivre ensemble, tisser de solides liens sociaux, souffrir de mêmes catastrophes naturelles et s'entraider mutuellement (éruptions volcaniques, inondations, etc.).

Les exemples sont légion ! Combien de congolais travaillent aujourd'hui au Burundi et au Rwanda comme médecins, professeurs, coiffeurs, artistes, sportifs, et autres professions ? Est-il possible de compter le nombre des enfants, des jeunes et des adultes qui traversent les frontières pour aller étudier de l'autre côté ? Ils sont innombrables les citoyens burundais et rwandais qui ont trouvé refuge en RDC au moment des guerres et autres troubles chez eux, et vice versa. Et certains ayant fini par élire domicile dans les pays qui les ont accueillis et offert de l'hospitalité ?

Depuis des décennies, tous ces mouvements ont été possibles grâce à l'application de règles fixées et respectées par les membres : libre circulation des personnes et des biens sans recours aux longues formalités d'immigration.

L'adhésion de la RDC a l'EAC : opportunités et défis

Au départ, c'est une longue histoire entre 3 pays de l'Afrique de l'Est colonisés par l'empire britannique : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Depuis longtemps, même durant l'époque colonial, il s'est établi des liens profonds entre eux avec la facilitation du type colonial appliqué par les britanniques : « l'indirect rule ». Ce système permettait dans certains cas aux chefs traditionnels d'exercer le pouvoir sur leurs

territoires au profit des colonisateurs. Ceux-ci en tiraient profit en exploitant de larges concessions, en imposant des taxes et impôts aux habitants. Evidemment, cela a offert aux chefs locaux des occasions de s'exercer à l'exercice du pouvoir sur leurs habitants. Opportunités dont n'ont malheureusement pas bénéficiées les autres pays africains colonies de la France, de la Belgique et du Portugal. Cette Communauté de l'Afrique de l'Est, après des périodes caractérisées par des hauts et des bas, a pris sa forme actuelle en 1967, dissoute 10 ans plus tard avant d'être recréée en 2000.

Le Burundi et le Rwanda accèdent officiellement à cette organisation en 2007, le Soudan du Sud en 2016 et la RDC en 2022. Soit un total de 7 pays membres. La Communauté pense s'étendre dans le futur à d'autres pays tels que : la Zambie, le Malawi et la Somalie.

D'énormes ambitions caractérisent l'EAC, entre autres : la création d'une Fédération d'Afrique de l'Est précédée par un Marché commun des biens, du travail et des capitaux qui est déjà actif. En perspective, il est programmé une monnaie commune et une fédération politique. (3)

Concernant l'adhésion de la RDC en 2022, peut-on dire qu'elle répondait à un besoin ? Sa réalisation a été faite par le régime actuel du Président Félix Tshisekedi mais ce projet était déjà évoqué par le régime précédent du Président Joseph Kabila. Pour répondre à cette question, passons en revue ci-dessous les opportunités et les défis auxquels la RDC pourrait s'attendre.

1. Les opportunités.

Un vieil adage dit qu'on ne choisit pas son voisin.

Les pays membres de l'EAC, à l'exception du Kenya, sont limitrophes de la RDC. Partager des frontières communes (parfois sur de nombreux kilomètres) implique le partage de plusieurs formes de ressources : humaines, naturelles, etc.

Ici, il faut évoquer l'épineuse problématique du tracé des frontières en Afrique par les colonisateurs à la Conférence de Berlin en 1885. Des familles, des villages, des tribus, des ethnies se sont retrouvés de part et

d'autre des frontières décidées suivant les intérêts des pays européens puissants de l'époque. En plus, il faut reconnaître les mouvements migratoires des populations qu'a connu le continent depuis la nuit des temps et les échanges commerciaux entre ces populations. Comment dès lors continuer à favoriser et accompagner par les Etats ces énormes richesses humaines pour l'épanouissement de leurs habitants ? A part ces ressources humaines, il y a d'immenses ressources naturelles transfrontalières à exploiter entre ces pays : comment les rendre disponibles et utiles à leurs populations ? Pour n'en citer que quelques-unes :

- Les Grands lacs et autres cours d'eau (avec d'incommensurables richesses halieutiques et de navigation) : Tanganyika entre le Burundi, la RDC et la Tanzanie ; Edouard et Albert entre la RDC et l'Ouganda ; lac Kivu et son gaz méthane entre la RDC et la Rwanda ; mais aussi le lac Victoria entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.
- Les montagnes, les volcans et parcs entre l'Ouganda, la RDC et le Rwanda.
- Des ressources pétrolières entre l'Ouganda et la RDC.

Comme indiqué ci-dessus, la RDC est sans doute le membre ayant en partage des ressources naturelles les plus nombreuses avec les autres membres.

A ces ressources, il faut ajouter les autres opportunités et avantages : l'EAC constitue un grand marché de près de 300 millions de consommateurs. Eu égard aux facilités de plusieurs ordres (administratives, douanières, et de mobilité des personnes) offertes par la Communauté, c'est une aubaine pour les populations congolaises surtout de l'Est. Celles-ci vivent en état d'enclavement qui les a toujours poussées à se tourner vers l'Océan Indien pour leur commerce. Les jeunes congolais qui n'hésitent pas à aller étudier et travailler dans ces autres pays membres y gagnent beaucoup.

Aux opportunités développées ci-haut, il ne faut pas minimiser l'opportunité linguistique : d'abord le Kiswahili qui est une des langues de la Communauté, tout en étant une langue nationale en RDC. Cette

langue, parlée par des millions de congolais de l'Est, a toujours facilité la communication avec la grande partie des populations de la Communauté. Ensuite, l'Anglais dont l'importance dans le monde n'est plus à démontrer qui est fort usuel dans l'EAC.

L'appartenance à ce bloc permettra une introduction facile et rapide de cette langue en RDC.

2. Les défis

Il y en a qui sont complexes actuellement !

Notamment :

- Défi sécuritaire.

Devenue membre de la Communauté en pleine guerre avec le Mouvement du 23 mars (M23), la RDC a fait appel aux forces régionales de l'EAC pour l'épauler à mettre fin à cette guerre. Arrivées sur le terrain, ces forces n'ont pas répondu favorablement aux attentes du gouvernement congolais qui étaient celles de combattre aux côtés de son armée nationale contre les troupes du M23. Au contraire, elles expliquent leur présence par la recherche d'une voie de sortie de cette guerre par le dialogue, solution qui n'enchant pas la RDC qui accuse les forces de l'EAC d'être complices de l'ennemi. C'est ce qui a fait dire, à la fin du mois de mai 2023, au Président congolais durant sa visite en Chine ce qui suit :

« Il y a une sorte de collaboration entre les forces de l'EAC et les rebelles ou terroristes du M23 ». (4)

Déclaration qui montre que la confiance entre la RDC et ces forces a diminué jusqu'au point de demander leur retrait les prochains mois. Cela affectera-t-il l'appartenance de la RDC à cette Communauté ? Pour certains congolais, il faut franchir ce pas !

- Défi de la bonne gouvernance.

Ce défi se présente sous plusieurs formes :

- Concussion et corruption favorisées par les autorités, paradoxalement souvent dénoncées par elles-mêmes, mais aussi

par la population et les étrangers. A titre d'exemple, le débat non encore clos concernant les salaires de parlementaires a laissé un coup amer au sein de la population qui se sent trahie !

- Justice au service de l'Exécutif et au désavantage de moins nantis.
- Des infrastructures en état de désuétude ou inexistantes. Ce point est lié au premier car il est déplorable de constater que les moyens prévus et parfois bien budgétisés sont détournés, sans scrupule, par les responsables politico-administratifs. La situation économique n'est pas non plus reluisante à tel point que les agences des Nations Unies parlent de niveaux inquiétants de faim et d'insécurité alimentaire, surtout à l'est de la République. D'après les agences de presse, une personne sur trois serait touchée par l'insécurité alimentaire. (5)

C'est dans cette posture difficile que la RDC est devenue l'année passée membre de l'EAC. Dans ce rendez-vous du recevoir et du donner, elle constitue pour le moment un gigantesque marché de plus ou moins 100 millions de consommateurs qui devront dans le futur se positionner pour arroser les marchés des autres membres. Car, il n'est pas compréhensible qu'avec ses illimitées étendues de sol arables et ses immenses cours d'eau, notre pays ne soit pas le pourvoyeur du continent africain en produits alimentaires au grand bénéfice de son économie en particulier, et de sa population en général.

Conclusion

Après avoir passé en revue les opportunités et les défis pour la RDC de continuer à être membre de l'EAC, quel chemin adopter pour le futur ? Faudrait-il se baser sur la déconvenue causée par une divergence des vues quant à l'intervention des forces de l'EAC pour prendre une décision de retrait, comme certains congolais le pensent ? Et l'expriment par des manifestations publiques et des écrits ? Une telle prise de position exige, à mon avis, de mûrir d'abord la réflexion en se basant sur les intérêts de la population congolaise, surtout celle de l'Est. C'est d'abord elle qui profite des bienfaits de continuer à renforcer la Communauté. Il est important de tenir compte de la longue histoire

entre nos peuples et des acquis qui ont été accumulés à travers nos relations. Les uns ont à apprendre des autres pour longtemps. La tension et la méfiance actuelles passeront avec le temps. Autrement, les Etats-Unis ne seraient pas aujourd'hui en bonne coopération avec le Japon. De même, l'Allemagne et la France, plusieurs fois en état d'hostilités dans le passé, ne se trouveraient pas ensemble pour propulser la bonne entente et le développement de l'Europe.

Je ne pense pas qu'il serait bon de jeter le bébé, qui est en train de grandir, avec l'eau sale du bassin.

Comme nous l'avons exprimé dans l'introduction de ce texte, l'ère est aux regroupements régionaux. Les pays les puissants se rapprochent de plus démunis pour travailler ensemble sur une intégration commune. Ce sont leurs habitants qui en tirent profit en fin de compte. Aussi, il faut considérer et valoriser tous les efforts consentis aujourd'hui par les africains pour se sortir de la dépendance de l'extérieur qui n'a que tant duré. Le Panafricanisme se manifeste mieux qu'auparavant !

Références

- (1) La Libre Afrique citant l'AFP, 13/6/23, « l'Erythrée réintègre le bloc régional d'Afrique de l'Est, 16 ans après son départ ».
- (2) www.Wikipédia.org, « Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), voir l'Objectif ».
- (3) www.Wikipédia.org, « Communauté de l'Afrique de l'Est ».
- (4) Socrate Nsimba, in Hebdomadaire Jeune Afrique, 13/6/2023, « Le M23 toujours à Bunagana, un revers pour Kinshasa ».
- (5) Paulina Zidi, 1/6/2023, Radio France internationale, « Des agences de l'ONU s'alarment du niveau d'insécurité alimentaire en RDC ».

L'adhésion de la RDC à l'EAC : quelles implications pour l'arsenal juridique et l'impératif des réformes institutionnelles

Maître Nadine Sayiba
Cabinet d'Avocat

1. Fondement de l'Adhésion de la RDC a L'EAC

Une réflexion relative aux implications juridiques et impératif des reformes issues de l'adhésion de la RDC a l'EAC revient à s'interroger au sujet de la position de la RDC par rapport aux éléments de base qui nourrissent le débat de l'existence du cadre légal, son application ainsi que les effets qui en découlent selon la situation de droit.

D'entrée des jeux, la réflexion interroge plusieurs aspects notamment :

- ✓ la question d'appartenance à un espace commun
- ✓ la question de normativité commune
- ✓ la question des effets juridiques sur le droit domestique

L'EAC a entre autres objectifs de développer des politiques et des programmes visant à agrandir et approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social, de la recherche, de la technologie, de la défense, la sécurité, des affaires juridiques pour leurs bénéfices mutuels. Ce faisant, conformément aux dispositions du traité, les Etats membres s'engagent à établir entre eux une Union Douanière, un Marché Commun, plus tard une Union Monétaire et à la fin une Fédération Politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles commerciales, d'infrastructures, culturelles, sociales, politiques des États membres.

A cette fin, les États membres conviennent de la nécessité d'un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés

équitablement. Qu'il semble de ce point de vue opportun de jeter un regard sur l'adhésion de la R.D.C. à l'EAC, espace avec lequel elle partage plusieurs similarités (aux termes du traité). Si les avis peuvent varier sur la pertinence de l'adhésion de la R.D.C. à l'EAC, la ratification et la signature du traité aura par ailleurs déjà lié la RDC au traité. D'où l'impératif d'activer les réformes législatives pour éviter les disparités.

Rappelons qu'à l'Est, la R.D.C. partage ses frontières avec quatre (4) sur les cinq (5) pays membres de l'EAC, à savoir : le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Dans leurs activités import-export, les opérateurs économiques des provinces de Tshopo, de Haut-Uélé, de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, Haut-Lomani et du Tanganyika principalement transitent quasi exclusivement par les pays membres de l'EAC et leurs activités commerciales sont tributaires du climat politico-économique des pays de transit. Cette constance induit aussi bien au profit de l'appartenance de la RDC à la CEEAC et à la SADC, qu'à son adhésion à l'EAC

2. Conjonction des concepts- clés

La ratification au traité offre des éléments d'appréciation de la normativité et la constitution de la République vient de surcroît meubler le régime juridique en martelant :

« Le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux. » Art 213 de la constitution de la RDC

«... Le Gouvernement conclut les accords internationaux non soumis à ratification après délibération en Conseil des ministres. Il en informe l'Assemblée nationale et le Sénat. »

«Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie.» (Art 215 de la Constitution de la RDC)

3. Problématique de Retrait d'un Membre au traité de l'EAC.

Le retrait d'un pays membre doit répondre aux impératifs de l'article 145 du traité de l'EAC. Du point de vue de droit International l'EAC et ZLECAF sont toutes deux des Organisations Internationales mais leurs objectifs ne doivent pas être confondus. Au-delà du traité de l'EAC, il y a conjonction de plusieurs autres communautés économique Régionales comme CEAC, COMESA, CEDEAO, UEMOA, SADEC... qui concourent toutes aux objectifs de la ZLECAF, à savoir l'intégration africaine qui, elle, est une sous-structure de l'Union Africaine.

Par contre, les objectifs de la ZLECAF sont dans l'ordre de régulation économique en Afrique. Deux éléments sont déterminants pour conclure à l'existence d'un cadre légal : la connaissance – l'application

Le traité de l'EAC offre-t-il un **Cadre légal intégrateur** ? Existe-t-il un cadre légal transfrontalier ?

Il existe un ensemble de lois écrites et non écrites. (CIRGL) qui sont d'application exclusive dans un pays et créent des disparités dans d'autres en raison des divergences et au mépris des textes en vigueur. Plusieurs pays de la région des Grands Lacs (CIRGL) sont concernés.

4. Problème de droit : Défis

Plusieurs défis d'ordre juridique s'érigent face à l'adhésion de la RDC à l'EAC. Sans être exhaustif, il y a lieu d'évoquer :

- ✓ Inaccessibilité et méconnaissance des textes (traité)
- ✓ Disparité dans l'application du droit au sein d'un même espace juridique
- ✓ Fragilité et méfiance dans les rapports juridiques
- ✓ AU sein d'un même espace on note la coexistence de différentes familles juridiques
- ✓ Après les indépendances, transfert des droits !

- ✓ Le momentum : l'adhésion dans un contexte particulier (Sécurité Juridique interne, sécurité politique humaine, système financier fragile) : contexte
- ✓ L'adhésion de la RDC à l'EAC ne constitue pas de garantie du respect des instruments juridiques :
- ✓ La ratification sans réserve (à genoux) : application des règles dans un contexte différent.

5. Appartenance à des familles juridiques distinctes mais réunie au sein d'une zone intégrée : Quel cadre légal applicable ?

Pluri-juridisme ? OU définition d'une norme communautaire !

Il y a Nécessité de nouvelle codification communautaire afin de garantir une vie juridique harmonisée :

- ✓ **Les règles et normes claires**
 - Pour un système **informel**, il s'agit d'appliquer des règles ou de normes sociales et coutumières qui protègent toutes les parties (les accents, les pratiques de négociation au sein d'un même espace)
 - Pour un système **formel**, il s'agit de mettre en place ces règles claires pour définir la façon d'appliquer les dispositions de la loi. (**Normativité au sein de la Communauté des Etat d'Afrique**)
- ✓ **Un cadre juridique non discriminatoire :**
 - Il s'agit ici d'octroyer les mêmes droits à tous les citoyens, particulièrement aux populations vulnérables.
 - Les citoyens doivent appréhender quand est-ce que leurs droits ont été violés
 - Les citoyens doivent connaître les institutions vers lesquelles ils s'orientent

6. Quelques exemples de Facteurs favorisant la cohabitation: Economie mais bien plus

6.1. Le travail sans autorisation de travail.

Chaque pays doit adapter la capacité des ressources humaines. Il s'agit de définir une politique des relations d'affaires gagnant- gagnant qui favorise l'éclosion du développement du capital humain en fixant les principes de réciprocité.

6.2. Facteur favorisant la paix : partage des frontières et intérêts

La nécessité d'une harmonisation des systèmes judiciaires et législatifs face à la porosité des frontières et aux mouvements des opérateurs économiques de la région émerge désormais. A titre d'exemple, la construction des hôpitaux gynécologiques pour la population de la Communauté avec tarifications préférentielles aux populations des pays membres serait bien accueillie par celles-ci. La paix rétablie pour toute la communauté offrirait ainsi des avantages à tous : Impôt payé, marché des assurances et des services bancaires élargi, etc.

6.3. Intégration, oui mais les conséquences de Droit s'imposent

Libre circulation des personnes et des biens mais pas de changement de nationalité. En dépit de ce postulat, la mise en œuvre du droit rencontre de défis transfrontaliers ; le respect et l'harmonisation des instruments juridiques sont constitutifs de garde-fou.

En matière fiscale, il y a lieu de penser à un projet d'harmonisation ainsi que l'annonce le traité fondateur de l'EAC : « *Dans le souci de promouvoir la réalisation des objectifs de la Communauté tels qu'ils sont exposés dans l'article 5 du présent traité, et conformément à l'article 2 du présent traité, les États membres développent et adoptent le régime de coopération de l'Afrique de l'Est et coopèrent dans l'harmonisation fiscale.* » (Article 75 à 85 du Traité EAC)

6.4. Lutte contre l'impunité Transfrontalière art 124,5

« *Afin de promouvoir la réalisation des objectifs de la Communauté tels qu'ils sont définis à l'article 5 du présent traité, les États membres doivent prendre des mesures pour harmoniser leurs systèmes de formation et de certification juridiques ; ils doivent également*

encourager la normalisation des jugements et arrêts rendus par les tribunaux de la Communauté ». (Article 126)

La domestication de ce traité a pour base la consécration de la hiérarchie des normes et sources de droit (traités et accords internationaux, la Constitution, La loi (la loi nationale et les règlements, la coutume, la jurisprudence, la doctrine, les principes généraux du droit)

7. Unicité ou pluralité de système au sein d'un même espace : devoir de réforme législative

7.1. EAC, un espace commun - une institution

Le Fondement de La problématique étant ainsi posé que faut-il faire?

L'objectif final de l'EAC c'est d'arriver à une union politique. Si cela devient une union politique, les lois doivent être uniformes. Face à cette réalité, il y a nécessité de création de passerelle d'actions pour rendre les textes fluides, abordable, accessible et pas intimidant (Avoir des programmes d'éducation civique- Créer de mécanismes d'appui aux citoyens qui veulent aller en justice- Rapide-rompre les barrières linguistiques (comme il l'a été pour les pays de l'espace Ohada)

7.2. Les stratégies

Pour s'offrir un espace commun où il faut beau vivre l'EAC devrait :

- Procéder par une réforme législative
- Discuter avec les animateurs d'institutions des pays

Aussi, le droit doit-il réglementer la vie politique de cet espace pour éviter l'arbitraire ou l'impunité

8. Quelques principes dans le traité

Le traité consacre quelques principes susceptibles de permettre en plus d'une intégration des pays, celle des peuples et des marchés. C'est notamment :

- ✓ La libre circulation des personnes, biens et des capitaux et des services.

Ex : un Burundais devrait aller travailler au Rwanda sans permis de travail et les violations des normes devraient avoir les mêmes conséquences légales.

- ✓ Le principe de Géométrie variable.
- ✓ Application différée, modifier l'application selon l'acceptation de la population, restructurer et modaliser selon chaque pays.
- ✓ Les acteurs judiciaires en ce y compris les Avocats, doivent travailler à partir des textes existants, des objectifs communautaires en présence et faire Un état de lieu des textes juridiques
- ✓ Cette cartographie suppose la définition des normes communes
- ✓ Les différencier selon les écueils dépendamment des intérêts de souveraineté de chaque Etat.

9. Sur le plan international pénal

La Coopération judiciaire non politique où les mesures d'instruction sont appuyées par des commissions rogatoires, mais pas de coopération bilatérale qui attendraient le bon vouloir des pays. Parce que dans ce cas l'action commande les principes de réciprocité

Elle doit être supranationale où il n'y a ni terreur ni impunité. (La **feuille de route guide tous les acteurs**). Les textes doivent régler la vie de la société commune notamment celle pénale ainsi que les autres problèmes usuels, avec une Union politique, Union monétaire

10. De lege ferenda :

Afin d'avoir le cadre légal idéal pour l'EAC, il convient, pour chaque pays, de

- Contribuer aux décisions à prendre à EAC à travers des rencontres régulières des acteurs

- Mettre en place un Caucus d'acteurs EAC, cadre de concertation qui doit être permanent pour accompagner le processus de mise en œuvre.

Aussi, importe-t-il de mentionner que l'accès à la justice reste tributaire de Paix et volonté politique exprimée

11. Conclusion

L'un des principes de négociation de mise à l'EAC est à l'asymétrie et la géométrie variable. Ces principes accorderaient à un pays la latitude de négocier aisément des règles à lui appliquer automatiquement dès son adhésion et celles à différer ultérieurement. C'est ici l'occasion de rappeler que l'adhésion d'un pays dans une organisation internationale est un long processus soumis à plusieurs étapes. Au cours de ce long processus, l'Etat concerné dispose d'une large marge de manœuvres pour faire marche arrière au cas où il ne retrouverait pas ses intérêts dans l'organisation.

Au vu de cette réalité, la R.D.C. doit être Maître de sa politique d'intégration et être présente dans tous les salons où son sort est discuté. Néanmoins aucun pays ne peut être contraint à demeurer dans une Organisation internationale.

Les Défis et réformes à envisager pour tirer profit de l'intégration de la RDC à l'EAC

Etienne Kambale Kakule

Président de la société civile bonne gouvernance du Nord Kivu (RDC)

1. Introduction

Les Défis et réformes à envisager pour tirer profit de l'intégration de la RDC dans l'EAC.

Pour tirer profit dans un domaine précis pour un pays il faut se préparer, pour ce faire pour vouloir développer nos entités en RDC il faut tenir compte de plusieurs paramètres pour contribuer aux développements harmonieux de nos villages tenant compte de notre position géographique en Afrique. Concernant la gestion orthodoxe de certaines questions qui concerne notre pays et qui nécessite que les autorités prennent des précautions pour répondre positivement aux questions soulevées.

Pour mieux réfléchir inspirons nous de l'histoire du XVIe au XVIIIe siècle, la vue mercantiliste qui a conduit les nations maritimes de la France, la Grande Bretagne, l'Espagne, le Portugal et le pays bas pour construire des empires et revendiquer et coloniser autant de terres qu'ils le pouvaient, à la recherche de matières premières qu'ils pourraient vendre contre de l'or et de l'argent et à la recherche de ces métaux précieux eux-mêmes.

Ainsi l'Espagne a colonisé l'Amérique centrale et une grande partie de l'Amérique du sud écrasant la civilisation Inca du Pérou, les Mayas du centre de l'Amérique et les Aztèques du Mexique alors qu'ils pillaient des territoires, de l'or et de l'argent ;le Portugal a établi des colonies au Brésil, l'Afrique subsaharienne, Inde, Chine et Japon ; la Grande Bretagne et la France occupait l'Amérique du Nord et de nombreuses autres régions du monde ; les Pays Bas ont colonisé l'Afrique du Sud et

Indonésie. Il y avait des rivalités et des conflits amers car les empires concurrents rivalisaient pour exploiter des endroits éloignés et protéger leurs routes commerciales vers eux.

Ce tableau peint nous montre le mercantilisme, et non le libre-échange, qui a favorisé l'impérialisme, qui a son tour a promu le colonialisme. Et le colonialisme a favorisé une autre perversion du Portugal en Afrique, les Africains ont été vendus comme domestiques en Europe et comme esclaves dans les plantations des cannes à sucre à Madelere et au cap vert, tenus par les portugais.

Ce ci qui a été condamné en 1776 par Adam Smith philosophe et économiste Ecossais, le plus ardent défenseur du véritable libre échange et ses avantages, la condamnation des empires européens pour une telle exploitation et pour avoir utilisé leur puissance supérieure pour commettre en toute impunité toute sorte d'injustices¹.

Les exactions que subis la population de l'Est de la RDC n'est pas loin de ce que les mayas et les Incas ont connue. L'initiative de l'EAC a été proposée par les autorités Congolaise pour contribuer à ramener les bonnes relations, sécuritaires et économiques. En effet les provinces de l'Est de la RDC ont des influences économiques dans les régions africaines, qui sont à analyser objectivement malgré le contexte de guerre que notre pays traverse avec son voisin le Rwanda.

Il est clair que nous devons être conscient des problèmes sécuritaires qui se pose et des atouts économiques que cette zone économique dispose pour les provinces de l'Est de la RDC et les pays de l'Est de la RDC. Afin de mieux tirer profits dans cette zone, cela passe par la résolution des problèmes structurels qui se posent au pays pour nous d'intégrer cette zone et y tirer des grands profits économiques et sécuritaires et non pas servir les Etats voisins comme marché d'écoulement des leurs produits et autres sans contrepartie significatives.

En effet entant que leader d'opinions pilotons une dynamique des organisations de la société civile prônant la bonne gouvernance au pays et en Afrique enfin que la gestion du pays et des structures africaines

et autres au quelle notre pays adhère tiennent compte de la bonne gouvernance dans toutes ses facettes ; cela passe par des échanges et des dialogues permanents, entre les répondants des institutions du pays et des services de l'Etat et les leaders d'opinions pour trouver des points de convergences pour mieux gérer et trouver des solutions à des questions complexes du pays, la sous-région et la région.

Cette question d'une part concerne les experts des gouvernements et des et tous les partenaires incontournables pour l'implémentation des décisions prises et d'autres part les dirigeants compétents à statuer sur la question concernant l'intégration de la RDC dans l'EAC d'une manière effective avec des dividendes sécuritaires et économiques qui contribueront au développement de nos entités et affluer la caisse de l'Etat des ressources financières.

Que faire pour que les dirigeants de la RDC entreprennent des réformes en vue de surmonter le défi et tirer profits de l'EAC ?

Il est vrai que la problématique du développement durable de la RDC s'impose dans les équilibres à trouver entre le social, l'économique et l'immense atout environnemental du pays. Car il faut améliorer durablement les conditions sociales des populations sans que son économie ne mette en péril cet atout environnemental de manière irréversible.

En dépit de ce potentiel environnemental et du fait qu'elle est parmi le plus petit pollueur, la RDC n'est pas moins victime des effets du changement climatique. Et pourtant, à l'échelle mondiale la RDC a un rôle majeur à jouer dans la régulation du climat. Un rôle qui est susceptible de lui assigner un statut de leader environnemental au niveau régional et mondial. Ce statut implique qu'au niveau national, la problématique du développement durable soit du ressort d'une structure gouvernementale hautement situé dans la hiérarchie politico-institutionnelle et une diplomatie agissante et dont les dividendes proviendront a coût sur du tourisme une fois exploitée et capitalisant les atouts que les pays de l'EAC dispose.

L'adhésion de notre pays à l'EAC pourrait jouer un rôle important si nous nous focalisons sur la consolidation de la paix à l'Est de la RDC en premier lieu et ensuite d'autres options qui passeraient par :

1. L'adaptation des lois de la RDC à l'adhésion à l'EAC, SADC, CEEAC, COMESA, CEPGL, CIRGL et la consolidation des moyens financiers et partenaires à viabiliser les zones économiques spéciales de la RDC pour préserver les intérêts de ses citoyens ;

2. une sensibilisation généralisée de la population pour appropriation collective des exigences de la protection de l'environnement ;

3. une mise en place des activités de substitution pour les populations riveraines des forêts pour réduire une déforestation sauvage ;

4. une participation optimum des différentes catégories sociales à la création des richesses ;

5. une application rigoureuse et judicieuse des différentes législations dans les secteurs minier et forestier dans le but de réduire sensiblement l'impact environnemental et social négatif à aux activités économiques ;

6. Des investissements nationaux et internationaux nécessaires dans le domaine de la recherche afin d'adopter des éco –innovations technologiques ;

7. Une répartition équitable des ressources afin de réduire les inégalités socioéconomiques ;

8. Un réajustement institutionnel qui placerait le ministère en charge du développement durable dans une position hiérarchique lui permettant de coordonner les activités complexes et transversales qui lui incombent².

2. D'un problème primaire aux questions sensibles

Certains dirigeants croient que les leaders sociaux ont des questions et eux ont des réponses à toutes les préoccupations. En ce qui me concerne sur le sujet sous examen avec mes 20 ans d'expérience comme acteur

social à force de rencontrer et échanger avec les dirigeants sur des questions précises et des propositions émises, des solutions des solutions ont toujours été trouvés.

Il est possible que des solutions soient trouvées aux problèmes structurelles observer jusqu'ici et souvent dénoncée auprès des institutions du pays, les organisations sous régionale, régionale et les nations unies.

La plus grave, erreur est celle de voir que le cas sous examen soit considérer que les dirigeants ont des solutions toute faites et pourtant sur terrain la population qui vit les affres de la guerre, nous alerte pour que nous puissions recadrer les responsables de nos institutions et leurs partenaires pour que l'EAC soit réellement un cadre fédérateur préservant les intérêts de la population de la région y compris la RDC a sa partie Est et non préserver uniquement les intérêts des premiers pays adhérents qui imposent leurs opinions aux nouveaux membres.

Les réformes à envisager pour tirer profit de l'intégration de la RDC à l'EAC d'une manière effective peuvent prendre du temps, l'essentiel est de mettre les conditions propices à faire réaliser ces réformes et prendre du temps pour que cela soit possible en responsabilisant tous les parties prenantes. Cette approche de la mise en œuvre passe par la tenue des colloques de ce genre d'une manière régulière pour évaluer les réalisations concrètes et les autres étapes à franchir sans céder aux caprices de certains Etats véreux tendant à mettre à genou la RDC et son peuple.

Avec une vision ou les leaders sociaux conforment à l'article 37(3) de la constitution de la RDC a son deuxième alinéas qui s'articulent en ces termes « les pouvoirs publics collaborent avec les associations qui contribuent au développement social, économique, intellectuel, moral et spirituel des populations et à l'éducation des citoyennes et des citoyens » fin de citation, un travail de dialogue permanent est à maintenir en vue de contribuer à la consolidation de la sécurité et la paix dans nos entités et à l'émergence des activités économiques entre la RDC et les autres pays de l'EAC:

3. À quoi espérons-nous aboutir à la fin de ce colloque ?

Que les recommandations émises par les participants soient prises en considérations par les institutions de la RDC et les pays de la région, car l'attitude des certains Etats membres de l'EAC ne facilite pas la population congolaise d'encourager les autorités de la RDC de finaliser toutes les procédures de l'adhésion à l'EAC sans réserve.

Il est important que tous les parties prenantes s'engagent à changer l'image négative de la région celle qui entretien les guerres en RDC et dans la région et amorcer une aventure de contribuer à restaurer la sécurité, la paix et la promotion des activités économiques, innover pour que la société se transforme positivement et profondément, par les initiatives et les actions concrètes, qui donnent un sens à la vie.

4. choix, qualité, valeur et bien être

Le choix que nous devons faire faciliterait la situation de s'améliorer dans la région cela passe par le commerce qui offre plus de revenu plus élevé, cependant, il offre également une meilleure qualité de vie. De toute évidence, les pays les plus riches peuvent se permettre de dépenser plus sur des choses comme l'éducation, de meilleurs soins de santé et un environnement plus propre. Mais ceux-ci et d'autres qualité de vie les avantages sont également favorisés par des nouvelles idées, pratiques et des procédés provenant de l'étranger.

Le commerce donne également aux consommateurs l'accès à une vaste gamme de produits du monde entier, augmentant le choix, qualité et valeur à leur disposition. Ils ne sont plus limités aux produits locaux. Ils peuvent profiter des produits d'autres terres et cultures, y compris différents types de textiles, vêtements et chaussures, ou aliments et cuisine, ou l'électronique, ou les véhicules, ou les biens managers, voire les services telles que les opérations bancaires ou l'éducation ou les réparations. Les producteurs aussi peuvent importer le meilleur équipement de fabrication au monde pour contribuer à augmenter leur propre productivité.

5. Valeurs libérales

Le fait que le commerce se soit associé à la croissance et la prospérité croissante ne signifie pas nécessairement qu'elle les cause, bien que cela aide certainement. Peut-être les attitudes qui soutiennent le commerce y compris les valeurs libérales telles que le respect des droits d'autrui, la tolérance, la paix, la primauté du droit, une économie libre et société libre sont les principaux moteurs (Butler 2013).

Historiquement, les sociétés ont progressé le plus rapidement où ces valeurs prévalent et où les institutions qui les préservent (comme la démocratie représentative et un système judiciaire impartial) sont bien entretenus.

6. concurrence, innovation et progrès

L'échange international élargit considérablement le bassin de talent impliqué dans l'approvisionnement des produits aux marchés. Une telle concurrence accrue signifie les producteurs nationaux doivent faire leurs propres activités plus rentables, ou risquer de perdre des affaires au profit d'étrangers. Ils doivent contrôler les coûts et réduire les déchets. Ils doivent rester pointu enfin de comprendre ce que les clients veulent et comment ces besoins peuvent être satisfaits et anticiper l'avenir tendances sur les deux fronts. Ils doivent continuer à essayer de nouvelles choses, pour innover et améliorer à la fois leur offre aux clients et leurs propres processus de production. Et cette constante la pression pour innover et s'améliorer à son tour stimuler le progrès. (5)

Conclusion

Je ne laisserai pas cette occasion sans vous encourager de la tenue de cette rencontre et encourage les organisateurs pour que ce genre de séances soient régulières, dans l'optique d'être concrets afin de ne pas laisser derrière nous des enjeux importants. Il est plus que nécessaire de chercher ensemble un chemin pour avancer sur une route éclairée en vue de contribuer à faciliter les institutions du pays et de la région de mieux prêter pour le bien-être de la population.

« Ne doutons jamais de ce que les personnes conscientes sont capable de faire pour inverser positivement la tendance de leurs situations de souffrance »

Références bibliographiques

- Rapport de 2017 : rapport national sur le développement humain 2006 thème : croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC page 141 (point 2-8)
- Constitution de la République Démocratique du Congo du 5 février 2011.

Commerce

Intégration de la RDC dans l'EAC et promotion du petit commerce transfrontalier : comment entrevoir le rôle du Projet de Facilitation du Commerce Transfrontalier dans la Région des Grands Lacs (PFCGL)

Julienne Ombeni Mirindi
PFCG

1. Présentation générale du PFCGL

Le Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands Lacs s'inscrit dans la conception de Série des Projets (SDP) de la Banque Mondiale. Ce premier projet de la SDP implique trois pays dont la RDC, le Rwanda et l'Ouganda ainsi que le COMESA. Doté d'un financement de 79 millions de dollars apportés par l'Association Internationale de Développement (IDA), ce projet a pour objectif global de faciliter le commerce frontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts supportés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes commerçantes, à des endroits frontaliers ciblés dans la région des grands lacs.

La mise en œuvre de ce projet englobe des interventions pour reformer les politiques et les procédures afin de lever un ensemble des barrières liées, entre autres, à la faiblesse des infrastructures, à l'insécurité, à la lourdeur des formalités administratives et au déficit de confiance entre commerçants transfrontaliers et services douaniers. Articulé autour de 4 composantes dont (i) Amélioration des infrastructures et installations de base du commerce dans les zones frontalières ; (ii) Mise en œuvre des réformes de politiques et de procédures et du renforcement des capacités afin de faciliter le commerce frontalier des biens et services ; (iii) Gestion basée sur la performance de l'administration

transfrontalière ; (iv) Soutien à la mise en œuvre, à la Communication et au Suivi-Evaluation.

La moyenne de temps pour les commerçants pour traverser les passages frontaliers cibles (en minutes), l'Incidence du harcèlement des petits commerçants ; incidence du harcèlement parmi les femmes commerçantes (pourcentage), la Valeur des marchandises traitées par les infrastructures centrales de commerce (en millions de dollars) et la perception de la qualité des services offerts par les agences frontalières constituent, entre autres, les indicateurs utilisés pour mesurer le progrès vers l'atteinte de l'objectif de développement du projet (ODP)

2. Réalisations du PFCGL et Intégration de la RDC dans l'EAC

Les sites ciblés par le PFCGL se situent dans la région frontalière RDC-EAC incluant les postes frontières RDC-Uganda (Mahagi-Goli, Kasindi-Mpondwe, Bunagana- Bunagana) et les postes frontières RDC-Rwanda (Petite Barrière-Rubavu, Ruzizi 1er – Rusizi). Dans le cadre de la réalisation des infrastructures frontalières modernes, les postes frontaliers de Ruzizi 1er et de Kasindi ont été construits et équipés. Celui de Bunagana était en cours d'achèvement (à 90%) avant l'éclatement de la guerre qui a conduit à l'arrêt des travaux.

Pour la réalisation de ces infrastructures à la Petite Barrière (fonctionnant actuellement dans les infrastructures provisoires réalisées par le PFCGGL), un financement supplémentaire (don) de 23 millions de dollars a été alloué par l'IDA à la RDC. Cette frontière entre la RDC et le Rwanda est l'un de passage piéton le plus fréquenté dans la région avec plus de 50 000 personnes qui le franchissent chaque jour. Dans le cadre de la réforme des procédures et du renforcement des capacités, en 2018, l'étude sur l'identification et la cartographie des petits commerçants transfrontaliers du Nord Kivu et du Sud Kivu réalisé dans le cadre de ce projet répertorie 16 541 petits commerçants transfrontaliers dont 6 921 à Goma, 714 à Bunagana, 1 038 à Kasindi et 7868 à Goma. Un appui pour la formation et la professionnalisation

des associations des petits commerçants transfrontaliers (ACTs) a été fait auprès des 100 ACTs dont 26 à Bukavu, 32 à Goma, 18 à Bunagana et 20 à Kasindi et des 4 plates- formes des ACTs (P-ACT) opérant dans les 4 sites du projet. Aussi 325 agents des services douaniers ont été formés sur tous les sites (100 délégués formés par la DGM, 125 délégués formés par la DGDA et 100 délégués formés par l'OCC).

La pandémie du Covid-19 a accru l'incitation des petits commerçants transfrontaliers à s'associer et à travailler en groupe avec l'appui entre autre du PFCGL à travers les sensibilisation et l'octroi des tricycles pour le transport des marchandises issues du groupage. Ce qui a amélioré leur organisation et réduit leur couts, tout en offrant des possibilités d'accroissement de la quantité et de la qualité des produits commercialisables.²¹

« Grace au système de groupage des marchandises à travers lequel le PFCGL nous a accompagné notamment lors de la fermeture des frontières due à la pandémie du Covid 19, je sais désormais vivre dans la communauté avec les autres petits commerçants transfrontaliers, ce système a renforcé la cohésion des groupes et nous a aidé à comprendre qu'ensemble on est plus fort. Maintenant les couts d'entreposage sont réduits, ceux des taxes payées à la frontière aussi car tout est fait en groupe» (entretien avec un petit commerçant) .

Le temps moyen de franchissement (en minutes) que prennent les petits commerçants transfrontaliers pour franchir la frontière a été globalement réduit sur tous les sites du projet passant de (Valeur de référence) à (valeur actuelle Juin 2022) : 42 à 6 à Ruzizi 1er , 18 à 5 à la Petite Barrière, 14 à 8 à Kasindi. Pour ce qui de harcèlement aussi bien verbal que physique, le pourcentage des petits commerçants ayant déclaré l'avoir subi a sensiblement baissé allant de (Valeur de référence) à (valeur actuelle Juin 2022) : 78 à 0 à Ruzizi 1er, 92 à 19 à la Petite Barrière, 53 à 35 à Kasindi. Sachant que ce secteur du petit commerce transfrontalier est majoritairement dominé par les femmes (plus de

²¹ Banque Mondiale, COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 2022/086/AFE

75%), l'incidence de harcèlement (pourcentage) parmi les femmes commerçantes est passée de 85 à 0 à Ruzizi 1er, 96 à 6 à la Petite Barrière, 65 à 31 à Kasindi.

La mise en œuvre du projet a permis de réduire la méfiance jadis observée entre les petits commerçants transfrontaliers et les agences aux frontières. Le niveau de satisfaction (pourcentage) des petits commerçants transfrontaliers quant aux services leur offert au niveau des frontières s'est amélioré passant de (Valeur de référence) à (valeur actuelle Juin 2022) : 14 à 89 à la Petite Barrière, 24 à 100 à Ruzizi 1er, 21 à 96 à Kasindi.

« Avant le projet PFCGL, nous franchissions la frontière en passant par la forêt (panya roads) car nous avons peur de passer par la voie officielle. A travers ces pistes informels, nous rencontrons des difficultés notamment le risque de noyade dans la rivière lubiriha/Kasindi, les rencontres avec les bandits qui ravissaient nos marchandises et violaient les commerçants transfrontaliers,...mais n'ayant pas d'autres choix, nous persistions dans cette voie informelle et dégradante. Avec l'avènement du PFCGL, nous avons pris conscience de tous ces dangers et surtout nous avons su comment nous devons procéder pour franchir la frontière en utilisant la voie officielle. Le PFCGL est le premier si pas le seul projet qui nous a vraiment considéré étant donné qu'il s'est impliqué pour nous aider à nous en sortir à travers des formations régulières diverses, en nous mobilisant à travailler en groupe et en nous procurant les moyens logistiques, en l'occurrence les tricycles. Désormais, nous franchissons la frontière par la voie officielle et nous sommes respectés par les officiels. Aujourd'hui nous nous faisons confiance et plus rien n'est acheté ni vendu hors système de groupage des marchandises » (entretien, petit commerçant, Kasindi).

La mise en œuvre du PFCGL tient compte non seulement de la dynamique régionale mais aussi de celle nationale (locale), des spécificités de chaque pays. Ainsi, il s'observe une nette amélioration de la confiance aussi bien entre les acteurs (commerçants transfrontaliers et agences douanières) en interne pour chaque côté de la frontière ciblé et de part et d'autre de la frontière. A travers les comités locaux de facilitation du commerce transfrontalier (institué par arrêté ministériel), les agents douaniers et les petits commerçants

transfrontaliers sur chaque site ont été amenés à se réunir quotidiennement et à traiter des problèmes rencontrés. Ce même exercice s'est réalisé au niveau bilatéral (à travers les comités mixtes transfrontaliers) et au niveau régional à travers les réunions régionales (RCC meetings).

Ces différents acquis du PFCGL ont permis d'apporter une amélioration dans la conduite du commerce transfrontalier aux sites ciblés et ceux environnants dans la région accroissant le volume des échanges à travers ces sites. Au premier semestre du mois de juin 2022, le volume des échanges (importation) enregistrés entre la RDC et le Rwanda (Ruzizi 1er et Petite Barrière) s'élève à 210 millions de dollars américains tandis que celui entre la RDC et l'Uganda (Kasindi) est de 78 millions de dollars américains²². Ainsi, au mois de juin 2022, le conseil des administrateurs de la Banque Mondiale a approuvé le Projet de Facilitation et d'Intégration du Commerce dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) dont bénéficieront la RDC et le Burundi, mais aussi plus largement leurs pays voisins dans la région²³.

Doté d'un financement de 250 millions de dollars apportés par l'Association internationale de développement (IDA), ce projet est basé sur les acquis et les leçons apprises du PFCGL et a pour but de faciliter les échanges entre les pays et de développer certaines chaînes de valeur commerciales, en ciblant principalement les femmes et les petits commerçants dans les zones frontalières de la région des Grands Lacs.

²² Rapports mensuels, DGDA

²³ Banque Mondiale, Communiqué de presse n° 2022/086/1FE

3. Conclusion

Comme le soutiennent Byiers et al (2023)²⁴, l'admission de la RDC dans l'EAC a suscité l'espoir d'une série d'avantages potentiels pour le pays et la région au sens large. Bien que personne ne sous-estime les défis à révéler pour ce faire, l'optimisme initial suggère que l'intégration des marchés pourrait jouer un rôle dans le rétablissement de la paix dans la région. C'est dans cette optique que le PFCGL a et continue à apporter son appui afin que les communautés transfrontalières (interdépendantes) en général et spécifiquement les petits commerçants transfrontaliers et les femmes réalisent ensemble ce but commun de cohabitation pacifique, d'amélioration de leurs conditions de vie et de l'émergence de leurs pays respectifs.

²⁴ Bruce Byiers, Poorva Karkare, Frederick Golooba-Mutebi, Bossissi Nkuba et Christelle Balegamire Karuta (2023), security through market integration? The political economy of the DRC's accession to the EAC, Discussion Paper n°341

Subverting Borders, Precarity and Vulnerability: The Socio-economic Impact of Covid-19 on Informal Cross-border Traders Between Rwanda and RDC

Héritier-Raphaël Mesa N¹. and Isidore Murhi Mihigo².

¹ PhD Researcher in Political and Social Sciences, affiliated with the Laboratoire d'Anthropologie du Monde Contemporain (LAMC), Université Libre de Bruxelles (ULB). E-mail : heritier.mesa@obf.ateneo.edu

*² PhD Researcher in Economics, affiliated with the Institut de recherche SOCI&TER, Université de Mons, Belgique ; the Laboratoire d'Economie Appliquée au Développement, and Centre d'Expertise en Gestion Minière, Université Catholique de Bukavu, DRC
Email : murhi.mihigo@ucbukavu.ac.cd*

Introduction

Although the informal sector occupies a central position in most developing countries' economies, it remains a source of vulnerability in various economic sectors, including the cross-border trade. This paper argues that an effective approach to addressing the impact of the pandemic should investigate the extent to which the crisis has heightened existing precarities and social vulnerabilities at the outset.

More than being simply a voluntary move toward a salutary self-employment (De Soto 1989), in most developing countries, the surge of informalization often entails the adverse incorporation of masses—and often vulnerable portions of the population—into various forms of survivalist economic activities or petty trading (Phillips 2011). Notably, within the Great Lakes region, such informal economic activities sometimes take the form of cross-country transactions, with socio-economic implications across borders and at regional level. Despite the Rwandan (Rukundo 2015) and Congolese governments' efforts to dampen the impact of informality and reduce poverty incidence,

informal sector households remain the most vulnerable to social and economic shocks. In this perspective, the Covid-19 pandemic crisis has impacted several households by disrupting the normal course of their economic activities through mobility restrictions (Bashizi *et al.* 2021). It follows that the pandemic impacts get even more critical for the small-scale, informal cross-border traders.

The refugee crisis of the past few decades in the Great Lakes region has played an important role in the development of the informal cross-border trade (ICBT) in the region. As they travelled across borders, refugees were involved in various economic activities in the different geographical areas they occupied. Moreover, the cross-border trade in the region is also “eased by the ethnic interconnections between the different border areas” (Titeca, 2009: 2), with pre-colonial history of trade across kingdoms and tribal boundaries. Today, the ICBT makes up a remarkable portion of economic activities in the region, with a significant role in national and regional economies (Titeca & Kamanuka 2012). To illustrate, an estimate of 4,600 citizens from the DRC and Rwanda cross the border between Kamembe and Bukavu every day, working “to facilitate the transfer of goods and services” (Search for Common Ground 2019: 2) and around 50,000 people cross per day at the “Petite” and “Grande barrière”(Bedford 2019) between Rubavu and Goma. Statistical data between the two countries have shown that both the “formal” and “informal” cross-border trade have had an important contribution in both countries’ economies (Search for Common Ground 2019: 16).

In the region, ICBT activities are largely related to food products. Moreover, since gender occupies an important dimension in the informal sector (Lufungula, 2006), women tend to be over-represented in informal cross-border activities in these two countries. For some scholars, these activities are described as “informal” because they often entail unregistered economic activities (Titeca & Kamanuka, 2012; Lemaître *et al.*, 2016) by the administrative authorities—and activities for which social actors avoid the payment of “official” taxes. Yet, many people working in these activities pay taxes on both export and import transactions. Crossing borders, for example, requires the possession of

travel documents at official border points. Hence, to a certain extent, “informal” economic activities of small cross-border traders make unofficial contributions to the national economy. For all these reasons, the term “small-scale informal cross-border trade” is not unanimous among the authors. We are witnessing a coexistence, or a continuum between the “informal” and the “formal” in cross-border relations (African Export-import Bank report, 2019). To be sure, our use of the adjectives “formal” and “informal” should not be apprehended in terms of relationship to legal frameworks, but rather as differences in degrees or forms of regulations (Rubbers, 2007).

This paper explores the social vulnerability of small-scale economic actors involved in the cross-border trade between Rwanda and the DRC. Particular attention is given to the workers’ perception of change in their material conditions before and after the pandemic crisis. The paper has therefore a threefold objective. At the outset, this research aims to measure the vulnerability of informal cross-border traders. The next objective is to highlight the structural limitations faced by those traders. Finally, the paper seeks to show how the pandemic might heighten existing constraints faced by traders, and by doing so put them in a more vulnerable and precarious position. To shed more light on the complexity of factors affecting informal actors, the research uses a mixed methodology, based on data collected through quantitative surveys and qualitative interviews across the border cities of Gisenyi and Goma as well as Kamembe and Bukavu. The research uses data sample of men and women involved in cross-border trade between the Democratic Republic of Congo and the Republic of Rwanda to understand how the Covid-19 pandemic has and continues to affect Informal Cross-Border Trade (ICBT) activities.

The lockdown that has been put in place by most economies worldwide to limit the spread of the disease has been a source of countless problems in this specific context. Informal cross-border traders who were already in a precarious situation thus found themselves—with the ban on crossing the borders between Rwanda and the DRC—left behind, with heightened vulnerabilities. With the travel restriction, the

purchase of merchandises is now made in groups, which has consequences of further exclusion for the people with meagre capital, and raises new issues related to the delivery and quality of goods. Another concern is related to the problem of informal taxes and the hassles that have increased. Thus, this study contends that the crisis caused by the pandemic has had a significant impact on the economies, with increasing precariousness and vulnerabilities for the informal cross-border traders.

The analytical framework used in this work has therefore twofold components. On one hand, the research applies the general measure of vulnerability of informal cross-border traders to poverty. On the other hand, this is further appreciated in parallel with the negative effects of Covid-19 on ICBT activities. The analytical assumption here is that the Covid-19 pandemic heightens existing social vulnerabilities across social groups. Notably, the use of vulnerability analysis is multifaceted and extensive. This is generally tailored to a specific location or context, which in turn, allows the development of adapted measures in targeted communities to address short and long-term constraints. Researchers (Dutta *et al.* 2011) have shown that the event of natural catastrophes or other perturbations of the economic environment primarily affects mostly vulnerable segments of the population. In this respect, risk prevention becomes therefore an important public policy concern: health risks, risks associated with economic shocks, which with globalization—as seen during the Covid-19 pandemic— have chain consequences.

The rest of the paper is structured as follows: The section 2 presents an attempt to theorize precariousness and vulnerability of the informal cross-border trade. This is followed by a section 3 on methodological considerations of this research. Section 4 presents results and discussions on the demographic data of this research based on secondary data collected. The last section concludes with a proposed framework attempt on addressing the impact of the pandemic on the CBT and present key policy recommendations.

Theorizing Precarity and Vulnerability in the Informal Cross-border Trade

To investigate and analyse the impact of the pandemic crisis on a specific social group, it is necessary to comprehend the precarity and vulnerability of such group at the outset. Hence, any plausible attempt to research the extent of the impact of the Covid-19 crisis on the ICBT between the DRC and Rwanda has to start by establishing the degree or the form of precarity and vulnerability associated with such economic activities. The historically bounded notion of precarity (Han 2018) and its related notion of social vulnerability are therefore fundamental in analysing how the pandemic has affected traders' livelihood and in the attempt to draw a framework for addressing the impact of the Covid-19.

Later historical development of the global economy—especially in Europe and North America in the last century—has seen the possibility of reversal of prevalent social orders. An illustration to this is provided with cases of middle classes falling into poverty, and, therefore, precarity due to significant changes in the political and economic scene of a given society (Han, 2018). The notion of precarity and the resulting social vulnerability associated to it can be understood in more dynamic terms as a temporary or permanent condition characterized by labour insecurity, or the lack of a stable occupational identity (Standing 2011). Yet, as a socio-economic term, precarity cannot be dissociated from the concept of structural inequality, which explains precarity in terms of exclusion and exploitation.

In this respect, the prevalence of unregulated forms of employment and economic activities in capitalist societies raises issues on the precariousness of such economic activities and social vulnerability. Coined by Keith Hart (1973) in his research on Africa's urban markets, the concept of informality became reference to distinct forms of employment—those without an official recognition. It is notable, however, that Hart's (1973) distinction between the formal and informal sector is fundamentally based on an understanding of the informal sector as composed of self-employment ventures. Such a view on the

informal sector would therefore seem essentially optimistic as informality is said to refer to a voluntary move toward deregulation, and as such it would seem to bring positive outcomes to the social actors involved (De Soto 1989). This view is contested by another perspective, contending that because it often implies adverse incorporation of the working class into a capitalist chain of production—with unequal power relation—informal economy entails negative effects on national economies as well as on the actors' well-beings (Philipps 2011; Clara 2020). Likewise, it follows that precarity appears fundamentally attached to the very nature of the informal economy. Because it is characterized by the disenfranchisement of the institutionalized control of production by both opportunist entrepreneurs and defenceless workers (Castles & Portes 1989), the informal sector is heterogeneous. Hence, any legitimate attempt to investigate one or another aspect of the informal economy needs to take into account differentiation between labour fractions (Parry 2013)—which often implies an in-depth understanding of the relationship between the formal and informal sector.

From this perspective, the informal cross-border trade can be understood as unregulated, unofficial form of economic activities that take place across two or more national borders (Ama et al. 2013; Clara 2020). It goes without saying that, adopting a definition of informalization that goes beyond the legalistic framework (Wilson 2011), this research categorizes informal cross-border traders as one heterogeneous group comprising diverse individuals with different identities, and unequal social positions to capital and privilege. Arguably, such internal diversity explains on the one hand existing economic disparities within the group, and the prevailing precarity and vulnerability of the most destitute of the group on the other hand. At the outset, it appears that the nature of many small and medium scale cross-border trade activities does not often lead to an official recognition of such activities as registered business entities in either country. However, there is also the fact that many cross-border traders (Ama et al. 2013) do not declare their products as marketable nor register as economic actors with certain state agents' complicity. The trend being

that, very often, small-scale cross-border traders pass as consumers of goods rather than traders to avoid taxes (Titeca & De Herdt 2010). Even so, the mere payment of taxes—whether formal or informal taxes—, or the declaration of business products, or the registration of such small-scale trade activities to civil authorities in the city should not be considered as the sole criterion to consider one’s activity as formal or informal (Titeca & De Herdt 2010; Tegera & Johnson 2007).

In consonance with existing scholarship on the conceptualization of informality (Philipps 2011; Castels & Portes 1989; Tokman 1978), it should be noted that the relationship between the informal and formal economy is not always linear, as in some context officially recognized economic activities are mixed with other unregulated operations. For illustration, this can be the case, for instance, of cross-border traders whose activities are recognized in one country, or who pay official customs duty in the border, and yet do not declare some of their products and operations. This tends to be often the case for many of the small and medium-scale cross-border trade activities which are often survival economic activities. Given the degree of such activities—with low capital and returns (Titeca & Kimanuka, 2012)— and the lack of a juridical protection, they are therefore prone to precarity and vulnerability, which expose them to external shocks as demonstrated by Clara (2020) in Nigeria.

While events such as an economic recession or a pandemic crisis have severe repercussion on the economy in general, their impact is more critical on activities already considered as vulnerable or precarious (Summer *et al.* 2020; Alon *et al.* 2020; Clara 2020). In analysing the impact of such shocks in the society, it becomes therefore imperative to investigate how they affect the most vulnerable segment of the population. Conspicuously, in the field of development studies, the emergence of the analysis of the socio-economic vulnerability of populations is still young and dates only from the early 2000s. Initially used for in-depth analysis of poverty, vulnerability analysis would later be applied in the analysis of the consequences of policies that keep social groups trapped in poverty. While conceptual approaches and

methods of measuring vulnerability differ, they are all part of the risk assessment framework, allowing various researchers to compare and clarify different approaches. Alwang *et al.* (2001) compare approaches to vulnerability in the humanities, social sciences, life sciences, and risk management. Notably, sociology defines vulnerability as the insecurity of the well-being of individuals, households, and groups in the face of a changing environment. This “social” component of vulnerability resonates with the notion of assets far beyond economic significance and can be contrasted with vulnerability as apprehended in some economic reductionist research, which tend to give prevalence to income, consumption, and spending dimensions. The livelihood approach, on the other hand, reflects a rapprochement between economics and sociology (Ellis & Freeman 2005). Vulnerability is thus conceived as a changing, multidimensional state, making it difficult to be described by quantitative indicators alone.

Methodology

This study covers four border sites (i) the Ruzizi I and Ruzizi II between Bukavu (South Kivu province-DRC) and Kamembe (Western province-Rwanda), and petite and grande barrière between Goma (North Kivu province-DRC) and Gisenyi (Rwanda). These four border sites were mainly selected because of the relative importance of the informal trade and the similarity of activities. The research uses a mixed methodological approach in investigating the effect of the Covid-19 crisis on ICBT. Quantitative data (collected in 2019) are used in addition to qualitative data collected between September and October 2020. Quantitative data permit to underline the situation of informal small cross-board traders before the advent of the Covid-19, while qualitative data allow us to have an in-depth perception of the social vulnerability, and to capture the impact of the pandemic on the informal small cross-border traders between the DR Congo and the Republic of Rwanda. The target population is composed by the men and women for whom ICBT is the principal economic activity.

The main objective of the quantitative data is to underline the profile of the people who are involved in ICBT and the level of vulnerability

experienced by the men and women who worked in ICBT before the Covid-19 pandemic. Based on a survey questionnaire, quantitative information on cross-border traders have been collected with the facilitation of the PFCGL (Projet de Facilitation du Commerce dans les Grands Lacs). The questionnaire comprised several variables including socio-demographic characteristics of cross-border traders, cross-border trade activities, household assets, food security, state institutions, the working environment, the risks associated with cross-border trade and the quality of life of the cross-border trader's household. Data collection was carried out during the period from June to July 2019. The technique used was the snowball because the target population (small informal cross-border traders) is scattered.

Overall, 205 people were randomly selected for this analysis, of whom 122 were Congolese and 83 Rwandans. The target population was, therefore, divided into two subgroups: Congolese and Rwandan Cross-border traders. The sample size was calculated in a way that would achieve the level of accuracy desired by the study, using the estimation of Qualtrics' calculator. The following formula was used to calculate the sample size: $\text{Necessary Sample Size} = (Z\text{-score})^2 * \text{StdDev} * (1 + \text{StdDev}) / (\text{margin of error})$ A list of the people composing each subset was drawn anonymously, taking into account only the reference number of individuals from the population of interest. Each person in the target population had an equal known and positive selection probability. The randomness of the selection was ensured by the application of an appropriate random number-generating software. The rationale behind this sampling method is, therefore, that it reduces selection biases and aims to be more representative of the population of interest.

To measure risks and vulnerability, which are phenomena often associated with economic analyses, this study uses the vulnerability measured by the poverty approach. This part of the research focuses on the consumption and expenditure approach (Ligon & Schechter 2003). Methodologically, this approach remains the simplest to construct indicators, thresholds, and, therefore, standards such as the poverty line, which allows populations to be classified according to their position in

relation to this line. After a descriptive and relatively static approach, the need to understand when and how individuals are at risk of falling into poverty, with a view to prevention, has emerged (Dutta *et al.* 2011). Methods for analysing vulnerability to poverty have been developed by many researchers (Ligon & Schechter 2004; Dutta *et al.* 2011), who propose a quantitative approach based on data collected from surveys of the target population, mainly using income and consumption information. This work distinguishes two groups of individuals, the non-poor and poor people based on their level of consumption. Each group has a specific vulnerability to poverty, depending on the type of shock. These shocks are external such as macroeconomic shock or price volatility, or idiosyncratic in nature as the disease of a member of the household. Shocks can push the poverty line or worsen the poverty situation when the individual is already poor. Several variables are analysed such as gender, age, education level, income, nationality, access to credit, annoyance etc.

Conversely, qualitative data allow us to apprehend the multidimensional socio-economic effects of the Covid-19 pandemic on the ICB traders between the Democratic Republic of Congo and the Republic of Rwanda. Data were collected between September and October 2020, through qualitative interview guides which addressed questions relative to the consequences of the Covid-19 pandemic on the economic activities and lives of small scale, informal cross-border traders. The data were collected in Goma (at the petite and grande barrières, as well as at the Kahembe market) and Bukavu (at the Ruzizi I and II borders). The interviewees were met either at the border or in the place of unloading, except for three Rwandan traders (in Goma) who were not physically accessible but whose responses were obtained through the intermediaries of the agents committed at the border. The data collection process typically involved going to the place of unloading and to some depots around the border, in order to talk to the traders. Primary data were collected through in-depth interviews as well as through direct observation. The use of these two techniques, and that of the secondary data, would prove effective for the triangulation, verification, and validation of the information collected. This, in turn,

has allowed us an in-depth understanding of the environment, the social space, as well as the nature of the business activities reported--this is the case, for instance, of the elements related to the quality and the dimension of the economic activities. In practice, the interviews were conducted on two occasions: first, when the trucks were unloaded, where we found a large number of merchants were awaiting their import goods, but also in front of their respective depots. This made possible to have a more detailed observation of the various elements of this trade in this period of the pandemic. The purposive sampling of the respondents for qualitative interviews took into account demographic characteristics of the actors as well as the variety of the products of the cross-border trade.

Given the travel restriction within the region and between the DRC and Rwanda at the time of the data collection, the qualitative data collection adopted both in person as well as remote interviews techniques. About 20 Congolese and Rwandans traders, border officials, and associative representatives were interviewed. The following section will discuss the research findings through the integration of both statistical data and qualitative interviews; the ultimate objective being to show how the Covid-19 pandemic can heighten existing vulnerabilities and constraints of the informal cross-border traders.

Results and Discussion.

a. Measuring informal cross-border traders' vulnerability

It is a known fact that social vulnerability is a very difficult concept to measure (Ligon & Schechter 2003; Han 2018). At this stage, measuring vulnerability would imply an anticipation of the likelihood of a non-poor individual falling into poverty or for a poor individual to fall further into poverty. This entails taking into account both the risks and constraints faced by the target population—which are unpredictable in many cases. A number of measures are commonly used by economists to understand the magnitude of the risks that hit a person or group of persons, and, ultimately, to grasp the level of their vulnerability.

Table 1: Socio-Demographic characteristics of the informal cross-

border traders between the DRC and Rwanda

Variables	Nationality		
	Congolese	Rwandese	Total
Education level			
Not Educated	11 (78.57)	3 (21.43)	14 (100)
Primary	34 (50.00)	34 (50.00)	68 (100)
Secondary	65 (62.50)	39 (37.50)	104 (100)
High education	12 (63.16)	7 (36.84)	19 (100)
Gender			
Man	24 (47.06)	27 (52.94)	51 (100)
Female	98 (63.64)	56 (36.36)	154 (100)
Membership of association			
No	44 (53.66)	38 (46.34)	82 (100)
Yes	78 (63.41)	45 (36.59)	123 (100)
Access to credit			
No	73 (58.40)	52 (41.60)	125 (100)
Yes	49 (61.25)	31 (38.75)	80 (100)

Source: From dataset collected in 2019. Percentages are in parenthesis.

Remarkably, in terms of education, the majority of the people surveyed have achieved a secondary education level (65 out of 122 for Congolese and 39 out of 83 for Rwandese). Another non-negligible number of them (68 out of 205) have attended primary education, whereas 14 of the 205 cross-border traders surveyed are uneducated. 19 out of 205 have reached higher education. While the above statistics appear to corroborate official statistics on literacy rates in the two countries, or draw even a rosier picture of the educational attainment of the informal traders to certain extent--considering that the DRC and Rwanda adult literacy rates amounted to respectively 77% and 73% in 2018 (World

Bank 2020); the distribution of the population across education levels, on the other hand, suggests that the ICBT sector attracts mostly secondary and primary education level individuals, compared to other sectors. An important assumption here could suggest that people with higher education and those with professional training tend to join more stable employment ventures in the formal sector; or even in the event that they do engage in cross-border trade, they might bring a larger financial capital or make a creative use of their human and social capital, which in turn could lead to better business outcome compared to their less-educated counterparts. Thus, the ICBT becomes mostly populated by an already vulnerable portion of the population, with less education, and who engage in the ICBT in a survivalist move? This observation appears in consonance with existing scholarship on the informal economy, suggesting that, in the DRC, for instance, categorical distinctions such as education plays a crucial role in the choice of income generating activities as well as in the income disparities both between the formal and informal sectors, and within the informal sector (De Herdt & Marivoet 2018; Adoho & Doumbia 2018).

Gender is another notable dimension of ICBT. The majority of the people involved in the informal cross-border trade between the two countries of interest are women (75.12%). Indeed, only 51 (24 Congolese and 27 Rwandan) or 24.88% of the 205 informal traders surveyed in this study are men. In relation to gender, the above data corroborate Titeca and Kimanuka's (2012) observation, that women are more engaged in the informal small cross-border trade between the DRC and Rwanda. Likewise, when appreciated in parallel with data on educational attainment, the gender component of the ICBT suggests that more women engage in the informal cross-border trade by lack of alternative livelihoods. In effect, many respondents in the qualitative interviews have indicated that the decision to join the ICBT represents the last resort to subsistence. Also, noteworthy, most traders surveyed favour collective power as it can be attested by the 60% of informal cross-border traders who indicate to belong to group or some forms of association. About 70% of informal cross-border traders in both countries indicate that they had never received any kind of formal credit

in the development of their business, thus denoting a structural constraint associated with their activities. This argument will be discussed at length in the next section.

It is impossible to talk about precarity and vulnerability without reference to poverty. The measure of vulnerability in this study is approximated to the analysis of poverty. This measure will depend on the average level of income and consumption spending in the head of cross-border traders. Based on these two elements, the measurement of vulnerability or poverty therefore focuses on the situation of individuals at the lower level of distribution. In general, informal small cross-border traders are grouped in the category of the poor (Afrika & Ajumbo 2012). They are therefore exposed to insecurity, which remains a component of well-being that is interpreted as a degree of vulnerability to a decline in well-being.

Table 2: Monthly income level and total spending by small cross-border merchants in US\$

Variable	Obs	Mean	Std.Dev.	Min	Max
Congolese					
Total Expenditure	122	65.55	49.81	40.08	534.97
Income	122	186.16	81.14	106.81	494.06
Rwandese					
Total Expenditure	83	60.72	25.29	40.47	206.77
Income	83	175.26	62.74	107.06	394.06

Source: From dataset collected in 2019

By analysing the monthly income level of small cross-border merchants, we find that their average income is approximately also at the Guaranteed Interprofessional Minimum Wage (GIMW) of the Democratic Republic of Congo, which was set at nearly 7,075 CDF per day or about US\$132.66 per month at the rate of 1600 FC per U.S. dollar. With a minimum income of about US\$107 for both countries, it is clear that some cross-border traders live in precarious conditions and are therefore prone to poverty. In terms of monthly spending, we note

that small cross-border traders are on average in the poor class. Given the cost of living in Congolese towns bordering Rwanda, a monthly expenditure of around US\$66 (for the DRC) and US\$61 (for Rwanda) per month could arguably cover only the living wage. These individuals at the bottom end of the income pyramid are therefore vulnerable and at risk of monetary poverty, which translates into the risk of being excluded from a certain material way of life.

Table 3: Transition matrix of small cross-border traders between DR Congo and Rwanda

	Nationality	N	%	Mean	Sd	Min	Max
Poor	Congolese	84	40.98	49.02	3.58	40.08	58.91
	Rwandese	63	30.73	50.47	3.15	40.469	58.75
Non-poor	Congolese	38	18.53	102.09	78.06	60.469	534.97
	Rwandese	20	9.76	93.04	35.78	60	206.77
Total	205	100					

Source: From dataset collected in 2019.

Using the Transition Matrix (table 3), we find that of the 205-small cross-border traders involved in this study, 147 small cross-border traders of which 84 are Congolese nationals (40.98%) and 63 Rwandan nationals (30.73%) live on less than \$1.9 a day. Hence, according to the World Bank’s poverty threshold (Kuma, 2020), about 71.7% of small cross-border traders would be considered poor. These results show that most small traders are vulnerable and live a precarious life, as they can easily fall below the poverty threshold in case of business failure. Since vulnerability refers to the risk of the individual falling into poverty due to a standard of living below the poverty line, we use the Lorenz curve to measure that threshold. This measure allows us to compare the inequality of income between ICBT from DR Congo and Rwanda.

Figures 1 & 2: Lorenz curve (From dataset collected in 2019)

Figures 1 & 2 above show a typical Lorenz curve applied to the income of informal cross-border traders. These figures start from the coordinates (0,0), since a zero fraction of traders hold a zero fraction of

the income. As it registers cumulative proportions, it is necessary that all the traders hold the totality of the income and its end therefore has the coordinates (1,1). If the incomes were distributed equally among the traders, that is, if everyone had the same income, it would follow that a proportion given by traders would benefit from the same proportion of income. Both figures show us that even in the head of informal cross-border traders, there is a certain income inequality because the Lorenz curve is distant from that of equidistributional. Comparing the two subpopulations, the second figure shows that income inequality is more pronounced among Congolese cross-border traders than Rwandese. However, there is no guarantee that one of two revenue distributions will dominate the other. Thus, in the event of an intersection, examining the Lorenz curves is not sufficient to reveal the least unequal distribution of income. To find out if the observed income levels are statistically different, we do the difference of means test, as shown in table 4.

Table 4: Difference of means test

Group	Obs	Mean	Std. Err.	Std. Dev.	[95% Interval]	Conf.
Congolese	122	186.16	7.35	81.14	171.62	200.70
Rwandese	83	175.26	6.89	62.74	161.56	188.96
combined	205	181.74	5.19	74.27	171.52	191.97
diff	10.91	10.57	-9.93	31.73		
diff = mean (Congolese) - mean (Rwandese)	t = 1.03					
Ho: diff = 0		degrees of freedom = 203				
Ha: diff < 0		Ha: diff != 0			Ha: diff > 0	
Pr(T < t) = 0.85		Pr(T > t) = 0.30		Pr(T > t) = 0.15		

Source: From dataset collected in 2019 using stata 14.2.

The null hypothesis and the alternative are:

$$H_0: \mu_g = \mu_l \text{ or } \mu_g - \mu_l = 0 \quad H_1: \mu_g \neq \mu_l \text{ or } \mu_g - \mu_l \neq 0$$

where g denotes the average income of Congolese traders while l denotes the average income of Rwandan cross-border traders.

The critical value is 1.64 (see critical values table for statistics t). Comparing the observed value which is 1.03 and the critical value that is 1.64, it is clear that the critical value is out of the acceptance region. Thus, we reject the null hypothesis. This means that the incomes of Congolese informal cross-border traders are different from the incomes of Rwandan informal cross-border traders. Thus, we can confirm the existence of a difference in income between Rwandan and Congolese cross-border traders. This could mean, to a certain extent, socio-economic disparities between the countries. However, the value of P-value, which is 0.15, above the threshold wanted at 10%, does not allow us to say whether this difference in income is statistically significant. Moreover, this enterprise actually goes beyond the scope of this research and will thus not be pursued further.

Although there is a difference in income, many informal cross-border traders across the two countries are vulnerable to poverty. In most cases, such vulnerability to poverty puts them highly at risk, that is because their financial and material precarities expose them to certain disadvantages, and severe consequences in case of external shocks or socio-economic threats. Risks are often classified on the basis of their frequency, intensity, systemic nature (which affect several people at once), or idiosyncratic (isolated) and self-correlation. Their effects are often multidimensional. These results attest that a health hazard such as the Covid-19 might have dire consequences on the situation of small cross-border traders working between the DRC and Rwanda. While globally, the pandemic has had significant negative impacts with several social, economic, and political components and across various social groups, its effects on the most vulnerable segments of the population demonstrates the pervasiveness of structural injustice. The following section addresses the root causes of the informal cross-border traders' vulnerability in terms of structural limitations as well as environmental constraints.

b. Structural limitations or the constraints faced by informal cross-border traders

Informal cross-border traders face numerous constraints linked to the very nature of the ICBT sector as well as other constraints that are specific to each type of business activity. Overall, the data gathered confirm Titeca and Kimanuka's (2012) findings on the informal cross-border trade between the DRC and Rwanda, observing that major constraints are related to the lack of access to formal financial services, excessive taxation, as well as various forms of disturbance that the traders face while crossing the border. As previously indicated in Table 1, secondary data on cross-border traders provide evidence that only roughly 40% of the Congolese and 37% of the Rwandan respondents indicate to have some access to loans (either formal or informal). This relatively lower access to credit could be a specific feature of the microcredit in the region, the informal sector in general, the ICBT, or it could also be related to the dimension of the income generating activities explored. Microfinance's preferential option for entrepreneurs with good business records and potential appears to have a practical entrepreneurial sustainability motive because it ensures that the credit will be repaid within the agreed terms and have an impact on the microenterprise. However, the same preference indicates that the very poor—who often have no business assets or prior training—may be neglected, with no potential access to the resources provided by the social enterprise (Yeboah et al. 2015). This information appears to support anecdotal evidence from qualitative interview accounts from both Congolese and Rwandan small-scale cross border traders, inferring that, given the nature and the dimension of their economic activities, formal loans seem out of the question.

In the absence of formal credit, or state-sponsor support, informal associations appear critical in promoting informal financial and technical assistance. Indeed, the weak access to formal credit among informal cross-border traders does not impede their abilities to make effective use of communal and associative ties in developing support networks and mechanisms in terms of informal credit or lending associations. This is the case, for instance, of the well-documented

tontine-like organizations (*Likirimba* in Swahili or *Umusanzu* in Kinyarwanda). In such associations, each member would generally contribute a certain amount during each loan cycle. The overall group's collected fund for the cycle is to be given alternatively to each group member. The waiting period for each new beneficiary of the common fund can vary from weeks to months, depending on the size of the association and the agreed terms. Yet, such informal financial assistance tends to be unsecured, and it often entails various social factors, such as the level of trust between traders.

Another often cited constraint by the informal cross-border traders interviewed between the two countries is the excessive taxation or custom duty in the Congolese side of the border. Moreover, in many cases, cross-border traders end-up paying more than the "official" tax or custom tariff as there appear to be inconsistencies in custom regulations across the borders. To certain extent, this continuous disturbance over tax or custom regulations in the border is caused by the lack of official business registration and the declaration of the commercial products by small-scale traders during the border crossing. It appears that for many small-scale traders, an official business recognition would imply stringent financial burdens which they try to avoid by not declaring their business or the commercial products. Indeed, a Congolese small-scale cross-border trader put it in the following terms:

"There are several constraints associated with the need for documents for goods and for the purpose of taxation in this activity. With such a limited amount of capital, it is difficult to have all the required documents. If I start looking for the document, I might end-up losing all my business income. So, I prefer to use the money to buy at least 5 small baskets of tomatoes to sell across the border rather than to seek the documents. We leave the documents matters for those with a big capital."

Conversely, because many of those commercial activities are often unregistered and undeclared, small-scale traders often become at the

mercy of predatory state agents and corrupt custom authorities as demonstrated in Nigeria (Clara 2020). Hence, although to many respondents, the cross-border trade seems to provide reasonable business returns due to comparative advantages in the production and purchasing power parity difference between the two countries, excessive taxation affects greatly the business outcome. This can be better illustrated by a respondent's annoyance and disappointment toward excessive taxation:

“The constraints we have in this activity are enormous, and they are especially related to taxation and customs. State services that exaggerate, even services that are not even recognized. Authorities here at the border are using other people to collect illegal taxes. Which means that we end-up bribing custom agents. We can give up to 10,000CDF beyond what is justified.”

It is worth noting, nonetheless, that such excessive taxation and custom tariffs do not affect all cross-border traders to the same degree. In fact, given the variation in the degree of vulnerability of each ICBT activity—whether based on the demographic characteristics of the trader or on the size of the income generating activity—, it is often lower-tier traders, with a very limited capital, who are most affected by excessive custom tariffs.

c. The effects of Covid-19 on informal-cross border trade activities

At the outset, whereas there seems to be little indication of the rise of new taxes from the Rwandan border during the pandemic, persistent tax and custom tariffs in the border still cause a toll to many small-scale businesses who have already been hit harder by the economic crisis caused by the pandemic. The picture is rather different from the Congolese side of the border, where traders complain about the rise of new informal (unofficial taxes) and harassment by the law enforcement agents and custom officers. The following account from a small-scale Congolese trader explains this:

“In this business, I usually manage to save some money, but with

coronavirus pandemic, nothing works. State services are exaggerating with unlimited taxes. When borders were open, crossing the border with goods was already done with negotiations. Currently, everyone is starving, and the harassment has increased.”

However, from other interview accounts, it can be inferred that customs duty has not as much increased during the pandemic crisis as have border-crossing regulations. It is therefore contended that in many cases there are no new taxes, but rather, the new travel restrictions during the lockdown have made it difficult to most small-scale traders to not declare part or the totality of their commercial products as they were used to before the pandemic crisis. It appears that the nature of many small and medium scale cross-border trade does not often lead to an official recognition of such activities as registered business entities in either country. However, there is also the fact that many cross-border traders do not declare their products as marketable nor register as economic actors, the trend being that many very often small-scale cross-border traders pass as consumers of goods rather than traders to avoid taxes. This observation can be illustrated in the interview excerpts below.

“It used to be possible to walk across the border and say it's a goat for home consumption but since the officers already know us it's impossible to lie. In theory we say that one should not pay tax for goods of this nature such as a small amount of livestock (one or two goats), but we always pay. There are other places where we used to move goods without letting the authorities know. But we found that it is sometimes more expensive than crossing the official border.

Another respondent further argues, *“Before the Covid-19 pandemic, I did not see the declaration of gasoline to customs, but with the pandemic we now have to declare it..., which is new for us.”*

Moreover, because most small-scale businesses depend constantly on continuous influx of commercial goods, the closing of the border has severely impaired cross-border trade activities from traders with little capital, who often cannot afford a larger stock. Consequently, the border closing has delayed the circulation of goods in most cases, while in the worst case, there was a total interruption of sale caused by the supply cut-off. Additionally, the economic shock caused by the pandemic did not leave the ICBT sector unscathed. Indeed, the economic pressure caused the lockdown measures imposed by both governments as well as the decrease of the purchasing power of the Congolese Franc has led to an increase of goods' prices in the market.

Ultimately, this has had serious financial strains on most small-scale business ventures. In fact, many small-scale informal businesses went bankrupt during the crisis. Those who remain in the businesses had to adjust their strategies, diversify their activities, or accept an important cut in their profit margins.

To address the urgent need for importation of primary necessities and other important goods, state agents and ICBT associations in both countries have encouraged small-scale traders to join with others and make orders by groups. In such a way, trucks of goods could be allowed to cross the border and the import of goods could be easily monitored, and taxes can be implemented. Yet, for many small-scale traders, this new monitoring of every product implies extra taxes for products that once used to be crossed without being declared. This is confirmed in the following interview account:

“The constraints that we face in this activity lately are mainly related to the declaration of the goods—like gasoline for me. Before the Covid-19 pandemic, we did not declare gasoline to customs, we just paid 1000CDF until the destination of the goods, but today we have to pay more than 3000CDF when we join our goods together in the truck. This does not allow us to work well. And we are not sure that such amount enters in state coffers.”

Furthermore, the very practice of grouping small traders in groups based on the nature of the business proves to be problematic to many traders to some extent. By several accounts, the grouping of goods often leads to business loss as the protection and quality of the products are not always guaranteed in such groups. Hence, the travel restriction between the two countries has had severe impact especially on most small-scale traders who invest in trade of basic necessities, which often requires them to physically move with their products to ensure their quality and protection. A trader explains in this line:

“During this Covid-19 crisis, my activity has decreased significantly because when the goods arrive here, they are either very late or not in good condition because I am not the one on the ground. I can no longer feed my children well because the disease has disrupted everything.”

This observation is supported by the following interview’s excerpt from the president of the association of cross-border traders in Goma.

“This presents a problem especially for those who are in the minority and who are involved in trade of specific category of goods where there are not many people. But also, it also applies for the very small-scale traders who carry out clandestine activities and who cannot officially cross the border with their goods. On the other hand, even among those who join such associations, several traders pass here to claim their products. Sometimes some items get lost, sometimes they arrive in very bad condition, (...) The complaints become numerous. Small traders generally have low capital, ranging between \$ 50 to \$ 500. This situation is even harder for cross-border traders with a capital of less than \$ 50 (...) Indeed, I confirm that small cross-border traders are the most affected by the pandemic and as you can notice, the market is empty compared to the situation before Covid-19.”

Moreover, because the grouping of the products by category requires a certain business trust and possibly long-held connection between vendors and sellers across the border, the enterprising poor in the small-scale trade who lack the means and the social capital for such transaction tend to be excluded. For many, the choice faced is between staying in isolation and face business bankruptcy or taking the risk to engage in—sometimes costly— transactions with middlemen or brokers.

Ultimately, it is noteworthy that much of the reported constraints operate in consonance with one another and have negative effects in both side of the border, as the close relationship between supply and demand keeps both parties in a bind in the case of crisis. In fact, another fallout from the pandemic crisis is that even when traders have access to goods, the financial crisis faced by the large portion of the population decreases greatly the demands for some products. An informant put it in this way:

“Really this pandemic brought unemployment to many people. We can feel it, because even the goods I send to Rwanda have not been sold. The losses are huge as the business is slowing down. Our former customers are no longer visible...A commodity that could be bought and sold on the same day now takes three to four days before (...) Several businesses from both sides of the border have thus been affected because most of the time now the goods produced are not being sold all. And the buyers came from Rwanda as well as here. As the borders are closed it is difficult.”

Toward a Framework for addressing the impact of the Covid-19 on the ICBT.

A major policy change caused by the pandemic was the closing of the border between the DRC and Rwanda, and a stricter implementation of customs policies for all cross-border transactions. In this respect, the organization of small-scale traders into sectoral groups of import and

trade of goods has emerged as a strategy to control the border transaction during the pandemic. However, given that numerous small-scale cross-border traders often do not always declare their products due to financial strains, this new stricter and indiscriminate implementation of customs duty to groups raises issues on heightened precarity and vulnerability across social groups. We consider two questions critical in proposing a framework to address the impact of the pandemic on the informal cross-border trade. What important strategies have emerged at the grassroots level to address the impact of the Covid-19? How effective are the stricter border control and customs as cross-border trade policy and strategy addressing the impact of Covid-19 on socioeconomic vulnerabilities?

Facing stringent constraints which heightened the precariousness of their material conditions of existence and vulnerabilities, several cross-border traders developed strategies to mitigate the crisis. A major sociological theoretical underpinning here suggests that even in difficult situations such as in the impacts of the pandemic on ICBT, humans are still capable to make a creative use of their individual or collective agency to mitigate the constraining structures while aiming to change their predicament, albeit in an incremental manner (Giddens 1984). It follows that any relevant attempt to change their situation should start from the understanding of the interplay of structure and agency in their reality. Social or economic change, in this respect, is therefore construed as a dialectical process between hampering the structure and heightening agency (Sen 2000). With this understanding, it is notable that cross-border traders studied developed a few strategies to face the constraints of the Covid-19 in their businesses.

To begin with, an emerging crucial tactic to face supply shortage of the products originating from the other side of the border, traders with better business prospects turn within national boundaries to seek for substitution goods in the hinterlands or in other rural or urban trade centres in the country. Once in a while, one hears tales of traders who have decided to expand their supply sources during the pandemic crisis to include goods produced in other regions within the same country. An account from one of the Congolese traders can better illustrate this.

“Prices have unfortunately already increased with the exchange rate and Covid-19. The problems encountered in this activity are the multiplicity of taxes and sometimes the theft of goods. In any case my family cannot go hungry while I am in this activity. Corona virus has not affected my activities very much, because the goods also come from Rwanda and Masisi, and it is only in Rwanda that it is impossible to cross nowadays.”

While from a certain national economic perspective this might appear flattering to some, it is noteworthy that expansion of the supply pool to larger production source, anecdotal evidence suggests that in short and medium term, this has negative effects for small-scale and medium traders. Remarkably, whereas successful entrepreneurs with a relative larger capital and those whose goods are produced in the hinterlands can afford to expand their supply source, the majority of the enterprising poor or survivalist traders, who made-up the larger part of the cross-border traders do not have such option. Indeed, expanding the supply pool to distant towns and provinces within the country entails extra transportation cost and additional time in the business cycle, a luxury most survivalist traders can surely not afford.

Hence, a top-down implementation of such economic policies without much consideration of their consequences on the poor, would leave many small-scale traders with no other viable alternative. Faced with such constraints, a few would seek for unofficial, sometimes, more perilous ways to cross the border with their goods. Some respondents have already noted such move:

“I know that with the complicity of the security services in certain places along the Ruzizi river, some people cross with some goods like embers at night. I do not know of a product that goes to Rwanda now. However, people pass through Rwanda to go to other countries without any problem.”

Yet, even such illegal border crossing does not come without hassle, as

many corrupt security guards take advantage of this situation to “tax” such activities. Another strategy adopted by the traders is the diversification of their income generating activities in order to face the covid-19 constraints. Other traders go as far as shifting entirely their business activities and move into a different economic sector. Still, not everyone has the financial means, or the human and social capital to diversify their income generating activities. Consequently, the very poor would still be left on their own account, spiralling deeper into poverty.

Conversely, the Covid-19 pandemic may appear to have presented an opportunity for stringent customs control to the proponents of the formalization of the cross-border trade. In particular, the grouping of small-scale would seem an ideal strategy to control every transaction of goods between the two countries. While the idea is not new among borders’ authorities (Afrika & Ajumbo 2012), the crisis has nevertheless presented the material condition for its stricter implementation. It goes without saying that a “formalized” cross-border trade might suggest better control of economic transactions, customs and taxes. Paradoxically, however, this view is shared by a handful of traders who perceive the grouping of small cross-border traders through cooperatives as an opportunity to reduce informal taxes.

While from a border control and fiscal policy point of view this might be encouraging (Afrika & Ajumbo 2012), the argument is not so simple from a social development point of view. Indeed, the lines between a presupposed promotion of safety and control in cross border business activities and economic exploitation as well as exclusions for the poor could not be blurrier. Hence, a sound framework to address informal cross-border vulnerabilities should pay a particular attention to the variations with the ICBT group. Ultimately, socio-economic policies should be more inclusive by taking into account the need of the poor.

Conclusion and Recommendations

The socio-economic crisis caused by Covid-19 has and continues to impact economic activities all around the world. The Coronavirus

pandemic has affected all segments of the population, while having more severe consequences for those already living in precarious conditions. Indeed, while the people engaged in the informal cross-border trade between the DRC and Rwanda were already considered to be in a precarious position—which is associated with the very nature of ICBT activities—and thus vulnerable to extreme poverty, the Coronavirus pandemic has significantly exacerbated their situation. Moreover, whereas the formal sector is able to mobilize resources and aid from states and other formally established organisations in terms of economic assistance in times of crisis, the informal sector often does not benefit from such supports. Indeed, for many cross-border traders with a meagre income, the pandemic crisis has precipitated their bankruptcy. Others have experienced a marked decrease in their business operations. Another constraint decried by informal cross-border traders is related to the very strategy adopted by civil servants in both countries to mitigate the spread of the virus while encouraging some form of economic activities through the group purchases of goods across borders. Most traders have criticized the inadequacy of group purchases, which are subject to increased harassment by state agents committed at the borders. In relation to the above, we can make the following recommendations:

As the cross-border trade sector is full of people with a very low capital and who have this activity as their only a source of income. It is therefore more than urgent at government and development organization level to adopt policies which protect the well-being of such vulnerable segment of the population. Specifically, it would be imperative to adopt policies which do not prevent the smooth running of their economic activities without proposing them a viable economic activity. On the other hand, it both governments should reach an agreement on possible ways that can allow the smooth development of small-scale cross-border trade while promoting at the same time both nations' respective socio-economic development and regional integration. It is also imperative that border services be computerised, especially on the DRC side where the system is still manual, which does not facilitate by tracing migratory flows and controlling them. Training

in the professional ethics of border agents is of paramount importance in curbing the problem of cross-border merchant harassment. Additionally, both countries should also need to reach an agreement on customs policies for the cross-border trade which—in short-term—must protect the interest of the small-scale traders. Moreover, to raise awareness of small-scale traders' rights and built an accountable collective voice, governments and international development agencies should encourage and help in improvement of the operation of traders' associations.

In terms of research perspectives, this study raises several questions that future research would need to explore. At the outset, one may ask, how does one make sure that the grouping of “informal” small-scale traders into groups and association is fair, inclusive and does not exclude the most vulnerable? To what extent does this practice reduce the financial burden of the survivalist traders? What prerequisite infrastructures and policies are necessary between the two countries before the implementation of such an approach?

Beyond the border control, some respondents have indicated that the Covid-19 crisis could also be perceived as an opportunity to promote better national infrastructures and economic integration in each country so as to mitigate what many see as an excessive dependency to another country. Yet even such a position raises a few questions from which this research may draw some policy recommendations for both countries and the region, in general. One could not help but wonder, for instance, to what extent national measures can be encouraged and promoted without negatively affecting the regional welfare and integration? Conversely, at regional level, what measures should be encouraged which promote both regional integration as well as national economies?

Acknowledgements

This working Paper is partly based on data collected with the facilitation of the PFCGL (Projet de Facilitation du Commerce dans les Grands Lacs) in 2019, prior to the covid-19 pandemic crisis. Qualitative interviews were conducted during the Covid-19 pandemic crisis in 2020. We are very grateful for the comments provided by different reviewers before and after the 7TH

EPRN Research conference. Their various comments and suggestions were critical to help improve this paper. One of the limitations of this working paper is that, due to the lack of a recent large-scale survey data during the pandemic crisis, the impact presented in this paper remains mostly traders' own perceptions of their increased vulnerability and precarity during the crisis. Nonetheless, this limitation could be improved in the future by strengthening the link between the qualitative and quantitative data with a recent post-covid-19 survey questionnaire. Hence, we would like to invite different stakeholders, international as well as national organizations, policymakers, and researchers to promote future research on this subject.

Reference

- Adoho, F. M., & Doumbia, D. (2018). Informal sector heterogeneity and income inequality: Evidence from the Democratic Republic of Congo. The World Bank.
- Afrika, J. G., & Ajumbo, G. (2012). Informal cross border trade in Africa: Implications and policy recommendations. *Africa Economic Brief*, 3(10), 1-13.
- Alon, T. M., Doepke, M., Olmstead-Rumsey, J., & Tertilt, M. (2020). The impact of COVID-19 on gender equality (No. w26947). National Bureau of Economic Research.
- Alwang J, P. Siegel et S. Jorgensen, 2001, Vulnerability: a view from different disciplines, Social Protection Discussion Paper, n° 115, 48 p.
- Ama, N. O., Mangadi, K. T., Okurut, F. N., & Ama, H. A. (2013). Profitability of the informal cross-border trade: A case study of four selected borders of Botswana. *African Journal of Business Management*, 7(40), 4221-4232.
- Bashizi, Anuarite, An Ansoms, Guillaume Ndayikengurutse, Romuald Adili Amani, Joel Baraka Akilimali, Christian Chiza, Innocent Karangwa et al. "Real governance of the COVID-19 crisis in the Great Lakes region of Africa." *Journal of Eastern African Studies* 15, no. 2 (2021): 190-213.

- Bedford, J. (2019). Rwanda–DRC Cross Border Dynamics, April 2019. www.SocialScienceqction.org.
- Butler, J. (2009). Performativity, Precarity and Sexual Politics. AIBR. *Revista de Antropología Iberoamericana*, 4(3).
- Castells, M., & Portes, A. (1989). World underneath: The origins, dynamics, and effects of the informal economy. *The informal economy: Studies in advanced and less developed countries*, 12.
- Clara, A. C. (2020). Informal Sector and Nigerian Economic Prospects: The Covid–19 Experience. *European Journal of Business and Management Research*, 5(4).
- De Herdt, T., & Marivoet, W. (2018). Is informalization equalizing? Evidence from Kinshasa (DRC). *Journal of Contemporary African Studies*, 36(1), 121-142.
- De Soto, H. (1989). *The other path: the invisible revolution in the Third World*.
- Dutta, I., Foster, J., & Mishra, A. (2011). On measuring vulnerability to poverty. *Social Choice and Welfare*, 37(4), 743.
- Giddens, A. (1984). *The constitution of society: Outline of the theory of structuration*. Univ of California Press.
- Goodman, L. A. (2011). Comment: On respondent-driven sampling and snowball sampling in hard-to-reach populations and snowball sampling not in hard-to-reach populations. *Sociological methodology*, 41(1), 347-353.
- Han, C. (2018). Precarity, precariousness, and vulnerability. *Annual Review of Anthropology*, 47, 331-343.
- Hart, K. (1973) "Informal income opportunities and urban employment in Ghana", *The Journal of Modern African Studies*, 11 (1): 61-89.
- Henley, Andrew & Arabsheibani, G. Reza & Carneiro, Francisco G., 2006. "On defining and measuring the informal sector

<<https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/3866.html>>," Policy Research Working Paper Series <<https://ideas.repec.org/s/wbk/wbrwps.html>> 3866, The World Bank.

Kuma, J. K. (2020). Pauvreté et chômage en République Démocratique du Congo: état des lieux, analyses et perspectives.

Lemaître, A., Ansoms, A., Charlier, S., Legrand, V., & Yépez, I. (2016). Réalités et défis Sud liés au secteur informel: une pluralité d'approches à partir d'une épistémologie d'économie populaire. *Reflète et perspectives de la vie économique*, 55(1), 89-104.

Ligon, E., & Schechter, L. (2003). Measuring Vulnerability*. *The Economic Journal*, 113(486), C95-C102. doi:10.1111/1468-0297.00117

Ligon, Ethan A. and Schechter, Laura, Evaluating Different Approaches to Estimating Vulnerability (June 1, 2004). *Social Protection Discussion Paper No. 0410*, Available at SSRN: <<https://ssrn.com/abstract=1776646>> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1776646> <https://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1776646>

Lufungula, W. M. (2006). La femme congolaise: pilier de l'économie informelle en milieu urbain. J.-M. Tremblay.

Marx, K., Engels, F., & Dutt, C. P. (1964). *The class struggles in France 1848 to 1850* (p. 120). New York: International Publishers.

Mold, A., & Mveyange, A. (2020). The Impact of the COVID-19 Crisis on Trade: Recent Evidence from East Africa.

Monitor, I. L. O. (2020). COVID-19 and the world of work. Geneva: ILO.

Parry, J. (2013). Company and contract labour in a central Indian steel plant. *Economy and society*, 42(3), 348-374.

- Phillips, N. (2011). Informality, global production networks and the dynamics of 'adverse incorporation'. *Global Networks*, 11(3), 380-397.
- Rubbers, B. (2007). Retour sur le "secteur informel". *L'économie du Katanga (Congo-Zaïre) face à la falsification de la loi. Sociologie du travail*, 49(3), 316-329.
- Rukundo, J. B. (2015). Understanding informal sector employment in Rwanda. *Int. Rev. Res. Emerg. Mark. Glob. Econ*, 1, 295-309.
- Search for Common Ground (2019). *Secure Cross-border, social, economic, and commercial activities in the Great Lakes region.*
- Sen, A. (2000). *Development as Freedom*. New York: Alfred A. Knope.
- Standing, G. *The Precariat: The New Dangerous Class* (London: Bloomsbury, 2011), 7-8. 23.
- Sumner, A., Hoy, C., & Ortiz-Juarez, E. (2020). Estimates of the Impact of COVID-19 on Global Poverty. *UNU-WIDER*, April, 800-9.
- Tegera, A., & Johnson, D. (2007). *Rules for sale: formal and informal crossborder trade in DRC. a Pole Institute Report*, *Regards Croises (Revue Trimestrielle)*, 19.
- The African Export-Import Bank, *Annual report*, 2018.
- Thoburn, N. (2002). Difference in Marx: the lumpenproletariat and the proletarian unnamable. *Economy and Society*, 31(3), 434-460.
- Titeca, K., & De Herdt, T. (2010). Regulation, cross-border trade and practical norms in West Nile, north-western Uganda. *Africa: The Journal of the International African Institute*, 80(4), 573-594.
- Titeca, K., & Kimanuka, C. (2012). *Marcher dans l'obscurité: le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands lacs.*
- Tokman, V. E. (1979). *An exploration into the nature of informal—*

formal sector relationships. In *The Urban Informal Sector* (pp. 1065-1075). Pergamon.

Wilson, T. D. (2011). Introduction: Approaches to the informal economy. *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, 40(3/4), 205-221.

World bank 2020. <https://databank.worldbank.org/>

Yeboah, T., Arhin, A., Kumi, E., & Owusu, L. (2015). Empowering and shaping gender relations? Contesting the microfinance–gender empowerment discourse. *Development in Practice*, 25(6), 895-908.

Socio-Economie

Adhésion de la RDC à l'E.A.C : quelles opportunités et quels défis pour la Direction Générale des Corridors de Développement Industriel (DGCDI) ?

*Anselme Paluku Kitakya*²⁵

1. Introduction

Le secteur industriel de la République Démocratique du Congo a connu une décroissance substantielle depuis accession à l'Indépendance. Alors que le nombre des industries manufacturières s'élevait à 9600 à son accession à l'indépendance en 1960,²⁶ on n'y recensait plus que 525 industries en 2017 (Ministère de l'industrie, PDI, 2021). Cette situation est expliquée par les turbulences politiques et crises économiques récurrentes que connaît le pays tout au long de cette période. La situation relève aussi d'un modèle économique désarticulé et contreproductif caractérisé notamment par :

- ✓ Un système de production qui tourne autour de l'exploitation des ressources naturelles, surtout minières qui alimentent les industries se trouvant en occident.
- ✓ Une économie de rente extravertie dont la croissance est tirée par l'exploitation des ressources naturelles, lesquelles subissent localement une très faible transformation avant d'être exportées faute d'un capital technologique conséquente.
- ✓ Des branches d'activité très faiblement connectées et d'une faible capacité à porter conjointement l'élan de progrès requis pour une amélioration continue et soutenue du bien-être social

²⁵ Professeur à l'Université de Goma, Ministre provincial honoraire de l'Industrie du Nord-Kivu ; actuellement Administrateur de la Direction générale des corridors de développement industriel.

²⁶ Ce qui faisait de la RDC l'un des pays les plus industrialisés d'Afrique subsaharienne, après l'Afrique du sud.

(PDI).

Devant ce tableau sombre du secteur industriel congolais, plusieurs approches d'industrialisation ont été utilisées, notamment le plan décennal de relance économique 1970-1980 et le Schéma Directeur d'Industrialisation (SDI) de 1986, mais ces approches n'ont pas permis d'assurer un essor industriel (Ministère de l'industrie, PDI, 2021).

En 2020, dans la même perspective de la relance du secteur de l'industrie, en prélude à l'élaboration du Plan Directeur d'Industrialisation « PDI » et à l'organisation de la table ronde de bailleurs de fonds, le gouvernement a validé le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles « DPSI ». Ce document met en exergue la cartographie des zones industrielles, les orientations du processus de transformation industrielle et a comme principaux objectifs à atteindre à 2023 :

- L'accroissement de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB à 28% contre 19,7% en 2007 ;
- L'augmentation du nombre d'entreprises industrielles de 525 à plus de 1000 unités ;
- L'augmentation d'au moins 50.000 emplois décents plus particulièrement ceux des jeunes et des femmes, contre 27.818 en 2017 ;
- La conquête d'au moins 60% de la part du marché local et d'au moins 15% du marché régional par les exportations.

La vision exprimée par le gouvernement consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable. Ce tissu industriel doit être fondé sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents. Le gouvernement entend soutenir conjointement les industries d'exportation (IE) et celles pouvant garantir la substitution des importations (SI) de manière à rendre l'économie nationale performante et moins vulnérable vis-à-vis des chocs exogènes (Ministère de l'Industrie, PDI, 2021). La RDC cherche à modifier son modèle économique notamment en visant :

- ✓ La mise en place d'un système de production diversifié, équilibré, durable et résilient ;
- ✓ La promotion d'un système productif créant ou valorisant des branches d'activités ou industries
- ✓ À rendre performantes les industries existantes, assurer la renaissance des industries ayant disparu mais dont le potentiel d'exploitation demeure grand et bénéfique
- ✓ Le séquençage dans le processus de création des industries interdépendantes.
- ✓ La localisation des unités de production devra se faire en fonction de l'accès aux intrants, des débouchés et de l'exigence d'avoir un modèle de production équilibré entre les provinces du pays.

La mise en œuvre de ce modèle est fondée sur :

- ✓ La subdivision du pays en Zones Industrielles
- ✓ La connaissance du potentiel et du profil économique de chaque zone industrielle
- ✓ La détermination des perspectives industrielles de chaque Zone Industrielle
- ✓ L'installation des Zones Economiques Spéciales (ZES)
- ✓ La mise en place des infrastructures d'inter-connectivité entre ZI et d'ouverture au Reste du Monde : énergies, routes, aéroports, chemin de fers, ports, etc

C'est dans cette perspective qu'il a été créé la Direction Générale des corridors de développement industriel (DGCDI) le 20 mai 2020.

Ce papier résume les grandes lignes de notre communication au colloque organisé à Goma le 27 et le 28 juin 2023 par Pole Institute ; communication dont le but était de lister les opportunités que l'adhésion de la RDC à l'EAC offre à la DGCDI pour la réalisation des missions lui assignées tout en identifiant les défis auxquels à relever. Le reste du papier est organisé comme suit. La deuxième section présente l'origine du concept « corridors de développement industriel » ; les objectifs, les missions et les réalisations de la DGCDI. La troisième section explore les défis à relever pour que cet établissement public puisse

effectivement contribuer à la relance du secteur industriel en RDC en mettant en profit les opportunités. Collectées essentiellement par l'approche documentaire, les informations contenues dans ce papier sont inspirées de trois documents principaux à savoir : Le Décret n° 20/001 du 05 mars 2020, portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Direction Générale des Corridor de Développement Industriel », en sigle DGCDI. ; L'ordonnance n°23/101 du 30 juin 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un établissement public dénommé Direction Générale des Corridors de Développement Industriel, DGCDI en sigle ; Le plan stratégique quinquennal 2024-2028 de la DGCDI²⁷ ; et, le Plan directeur d'industrialisation de la République démocratique du Congo (PDI), élaboré par le Ministère de l'industrie en avril 2021. Ces informations ont été complétées par celles tirées de l'internet et de quelques revues.

2. Du concept de corridor de développement industriel

Le concept « corridors de développement industriel » est lié à celui de « corridors de transport » et à celui des « initiatives de développement spatial » comme le dit Graham Smith (2003).

2.1. Du corridor transport

Un corridor transport est une structure multimodale, fournissant une connexion économiquement efficace entre des centres d'activités économiques ou entre une ou plusieurs zones enclavées dans un pays ou plusieurs pays à un pays voisin ayant un accès sur la mer ou l'océan. Le réseau est composé d'installations et d'infrastructures de transport des pays concernés pour faciliter la circulation rapide des biens et services à travers une autorité de gestion et de régulation des différentes transactions. La République Démocratique du Congo est concernée par deux corridors de transport type : le corridor nord et le corridor centre.

²⁷ Document réalisé par le comité directeur de la direction générale des corridors de développement industriel et adopté par le conseil d'administration dans sa réunion du 15 juin 2023.

Le Corridor nord comprend cinq pays à savoir la RDC, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya. L'autorité de gestion et de régulation de ce corridor est assurée par la Northern Corridor Transit Agreement (NCTA) qui existe depuis 1985. Le corridor centre comprend également cinq pays. Il s'agit de la RDC, du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie. Ce corridor existe depuis 2006 et sa gestion est assurée par la Central Corridor Transport and Transit Facilitation Agency (CCTTFA). La CCTTFA gère un corridor multimodale (route, rail, eau) qui comprend les ports de Dar-es-Salaam, de Kigoma en Tanzanie, le port de Kalemie et Kalundu en RDC ; 1245 km de chemin de fer Dar-es-Salaam – Kigoma; la route reliant le port de Dar-es-Salaam au Rwanda et au Burundi ; le transport lacustre sur le Lac Tanganyika entre différents centre d'activités de l'intérieur de la RD Congo par la ville de Kalemie.

2.2. Des Initiatives de Développement Spatial (IDS)

Une Initiative de Développement Spatial est la méthodologie appliquée à un corridor régional de développement axé sur le processus d'identification et de configuration des grands projets économiques à effets d'entraînement en complémentarité avec le développement des infrastructures. Elle est destinée à déclencher l'accroissement des investissements du secteur privé qui conduiront à une plus grande croissance économique, à plus d'emplois, à une forte demande pour les infrastructures, notamment les infrastructures de transport, d'énergie, d'eau, les télécommunications qui, en retour, doivent générer plus de recettes pour l'Etat.

Initiée en 1996 par le gouvernement de l'Afrique du Sud dans la période post apartheid et piloté par le Ministère du Commerce et Industrie, l'approche IDS est une politique de développement économique axé sur l'espace. En Afrique du Sud, le programme fut institutionnalisé à travers les structures gouvernementales vers la fin de 2001 pour ensuite être focalisé sur un Programme Régional des Initiatives de Développement Spatial à travers la région SADC. Le programme des initiatives de développement spatial (PRIDS) a pu être reconfiguré et des consultations avec l'Angola, la République Démocratique du

Congo, le Mozambique, la Namibie et la Tanzanie ont abouti à une série des IDS proposées pour un appui du PRIDS révisé pour une période de trois ans partant de juin 2010 à Août 2013. Cette approche est partie intégrante d'une vision étroite focalisée sur les corridors de transport et une vision beaucoup plus large sur le développement régional lié aux investissements stratégiques. Les IDS utilisent la Stratégie Africaine de Développement Economique par les Ressources Naturelles (SADERN) qui consiste à l'implication du gouvernement du pays concerné dans la gestion et l'exploitation de ses ressources naturelles en suivant cinq étapes à savoir le climat des affaires, l'octroi des concessions minières aux enchères, la mise en place des infrastructures, la mise en place des chaînes de valeur et la mise en place des liens technologiques.

L'assainissement du climat des affaires vise à attirer et garder les investissements tant étrangers que locaux. La mise aux enchères des concessions minières permet aux opérateurs d'accéder aux meilleures offres et de sécuriser les recettes publiques au-delà de la durée de vie de ces concessions. La mise en place des infrastructures en veillant sur le surdimensionnement de celles-ci lorsqu'elles sont relatives aux projets miniers pour qu'ils entraînent les activités d'autres secteurs situés en amont, en aval, ou en latéral. L'étape de la mise en place des chaînes de valeur repose sur l'idée que les projets miniers peuvent être considérés comme de projets d'ancrage capables de générer des projets de densification et de chaînes de valeurs non seulement dans le secteur minier mais aussi dans d'autres secteurs. Enfin, la mise en place des liens technologiques entre les ressources humaines et la technologie doivent être au centre du processus.

2.3. Du corridor de développement industriel

Un corridor de développement industriel ou corridor régional de développement est un espace transfrontalier orienté vers le développement des activités économiques multisectorielles inscrites dans le long terme tout en tenant compte de l'impact socio-économique et environnemental de ces activités. Un corridor de développement se calque sur un corridor de transport avec beaucoup plus d'espaces physiques et de domaines d'intervention : implantation d'activités

multisectorielles utilisatrices d'infrastructures et équipements de transport induisant l'amélioration et l'augmentation de ceux-ci et vice versa.

3. De la mise en place de corridors de développement industriel : Le PRIDS de la SADEC²⁸

3.1. Feuille de route pour la mise en place des corridors de développement industriel

La mise en place d'un corridor de développement industriel se fait suivant une feuille de route comprenant quatre étapes :

- L'étude de cadrage qui consiste à faire un état des lieux du corridor retenu en suivant la démarche des PRIDS.
- La mise en place du bureau de coordination du corridor de développement lorsque l'étude de cadrage conclu à sa faisabilité.
- L'élaboration d'un plan stratégique de développement du corridor avec à et d'une feuille de route pour sa réalisation.
- L'autonomisation du corridor de développement

En Afrique du Sud, l'aménagement des corridors de développement industriel se fait dans les cadres des Programmes des Initiatives des Développement Spatial (PRIDS). Le PRIDS ne se focalise pas sur le transport, le commerce, la facilitation des activités transitaires et le développement des infrastructures en soit, comme cela est de la responsabilité des stratégies nationales sectorielles et des plans cadre régionaux de la SADC.

Néanmoins le PRIDS peut s'intercaler sur les stratégies de développement intégré des transports, du commerce, des activités transitaires et le développement des infrastructures où c'est le cas de reconfigurer les investissements dans les infrastructures et principalement les transports, l'énergie, les télécommunications et communications et le secteur de l'eau avec le montage des partenariats public – privé (PPP) permettant de lever les entraves dans la réalisation des projets d'ancrage et leurs effets d'entraînement au développement

²⁸ Idem, Plan stratégique de la DGCDI 2024-2028.

des potentiels industriels. L'approche devient ainsi beaucoup plus englobante. D'où le concept de corridors de développement industriel.

Le PRIDS dans la région SADC est ancré par des accords de coopérations signés entre le ministère du commerce et de l'industrie de la RSA et ses homologues dans les autres pays de ce regroupement régional. Cet accord est l'un des séries liées aux Grandes Commissions Bilatérales (GCB) présidées par le Président Sud-Africain et celui du pays partenaire de la région SADC.

L'Afrique du Sud a des Grandes Commission Mixte avec l'Angola, la RDC, le Mozambique, et la Tanzanie. A travers les pays partenaires aux IDS un Ministère supervise le projet qui peut ne pas être le Ministère équivalent.

L'implication du PRIDS est son appui vient directement par le pays avec lequel l'Afrique du Sud a signé un accord et se prolonge indirectement au Ministère mandaté d'autres pays ayant signé un accord d'appartenance au Corridor. Cet appui prend la forme d'une assistance technique gérée par un Directeur du Projet logé au Ministère mandaté ou une agence gouvernementale désignée pour un appui aussi bien au pays « hôte » qu'aux pays participants au Projet du Corridor.

La feuille de route idéale que le Directeur du Projet suit est résumée en 15 étapes regroupées en trois catégories à savoir poids léger, poids moyen et poids lourd, comme le renseigne le tableau ci-après.

Tableau 1. Catégorie et étapes de la feuille de route du Directeur de projet

Assistance du PRIDS "poids léger" [Etapes 1 à 7]	
1	Engagement pays participants pour promouvoir l'Intégration Economique Régionale.
2	Accord de Coopération Economique bilatéral
3	Financement des études préliminaires applicable à l'IDS
4	Financement des études de cadrage pouvant dégager la faisabilité de l'IDS
5	Engagement des pays pour la mise en place du cadre institutionnel (Comités Techniques)
6	Prise en charge fonctionnement du projet IDS y compris rémunération Directeur du Projet
7	Financement des études d'investigations (et stratégiques) pour définir les projets d'ancrage.
Assistance du PRIDS "poids moyen" [Etapes 8 à 12]	
8	Elaboration portefeuille projets bancables à soumettre aux bailleurs de fonds
9	Implication bailleurs de fonds financement des Projets d'infrastructures en PPP
10	Implication bailleurs de fonds financement des Projets d'encrage à effets d'entraînement
11	Implication bailleurs de fonds financement des Projets de densification (chaines de valeurs)
12	Implication bailleurs de fonds financement des liens technologiques (RH & RD)
Assistance du PRIDS "poids lourd" [Etapes 13 à 15]	
13	Implication bailleurs de fonds financement des Projets transfrontalier
14	Implication bailleurs de fonds pour l'amélioration des logistiques du Corridor (stratégie et lobby)
15	Implication bailleurs de fonds pour la mise en place des autorités de gestion et de régulation du Corridor

3.2. Quelques corridors de développement industriel dans la zone SADC

Il existe une diversité de corridors de développement industriel, mais à titre illustratif, nous pouvons citer trois relativement achevés :

- The Maputo Development Corridor (mai 1996) impliquant quatre pays (Mozambique, RSA, Botswana et Lesotho). C'est le meilleur cas d'école de réussite du concept des IDS, car ayant accompli les 15 étapes du processus partant de sa conception jusqu'à l'autonomisation dans son fonctionnement existentiel, avec à ce jour 18 milliards USD d'investissements.
- Le Corridor de développement DBC peut valablement suivre cette voie avec un portefeuille projet de 10,6 milliards USD attendant sa ré-visitation et sa mise en œuvre.
- Le Corridor Centre est en même temps un Corridor de Développement impliquant trois pays sur les cinq (Rwanda, Burundi, Tanzanie) avec un fonctionnement qui n'a pas dépassé l'étape 1-7 assistance dite « poids léger ».

Actuellement, d'autres IDS peuvent être identifiées, mais les projets y relatifs sont encore ne sont guère achevés (cfr. Tableau 2).

Tableau 2. Les IDS de l'Afrique de la SADEC

PRESENTS IDS*	PAYS PARTICIPANTS**
Mozambique IDS	
Appui au poste de Directeur MTC IDS	Mozambique
Appui à la mise en place d'une plateforme du SIG de MTC IDS	Mozambique
Maputo IDS (Phase II)	Mozambique & Afrique du Sud
Lubombo IDS	Mozambique & Afrique du Sud
Appui de l'étude de cadrage :	Mozambique (& Zimbabwe)
✓ Limpopo IDS	Mozambique
✓ Lichinga-Meuda IDS	Mozambique
✓ North-South Great East Africa Barrier Reef IDS	Mozambique (& Tanzanie)

<p>Tanzanie IDS</p> <p>Appui à NDC IDS</p> <p>Corridor de Développement Centre (CDC)</p> <p>Corridor de Développement Mtwara (MtwDC)</p> <p>Appui étude de cadrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tanga IDS ✓ Uhuru IDS 	<p>Tanzanie</p> <p>Tanzanie, Rwanda & Burundi (& RD Congo)</p> <p>Tanzanie (Mozambique, Malawi & Zambie)</p> <p>Tanzanie</p> <p>Tanzanie</p>
<p>RDC / IDS</p> <p>Bas-Congo IDS</p> <p>Copperbelt IDS***</p>	<p>RD Congo</p> <p>RD Congo (& Zambie)</p>
<p>Angola IDS</p> <p>Angola Namibie Afrique du Sud IDS***</p> <p>Malange IDS***</p> <p>Lobito IDS***</p> <p>Namibe IDS***²⁹</p>	<p>(Angola, Namibie) & Afrique du Sud</p> <p>(Angola)</p> <p>(Angola)</p> <p>(Angola)</p>

Des corridors de développement industriels en RDC

La RDC est concernée par 12 corridors de développement industriels. Il s'agit des corridors Malange qui implique la RDC, Bas Congo, Lobito, Walvis Bay, Mwambari, Mombasa, Nord, Centre (axe Uvira-Bukavu), Centre (axe Kalemie-Kabalo-Kindu & Kalemie-Kabalo-

²⁹ *Ce portefeuille est susceptible de changer suivant les consultations en cours entre la République Sud-Africaine RSA – DTI (PRIDS) et les états membres de la SADC.

**les pays entre parenthèse ne reçoivent pas d'appui du PRIDS mais le sera dans la suite des processus spécifiques en cours et à la demande du pays hôte. Pour les pays en dehors de parenthèse suite à un accord particulier.

***l'appui à ces IDS est en négociation entre la République sud-africaine et le République Démocratique du Congo et l'Angola dans des discussions bilatérales.

Kamina), Centre (Uvira-Kalemie-Moba), Kin-Johannesbourg, Nord-Sud. Pour s’y impliquer, la RDC s’est tout d’abord engagé dans un projet –pilote.

Du projet pilote des corridors de développement industriels en RDC : le corridor de développement Bas-Congo

a. Origine du projet

La RDC et la RSA sont liées par un Accord Cadre de Coopération depuis janvier 2004. A ce jour, on dénombre 39 accords sectoriels dont celui de la Coopération Economique (avril 2004) entre les deux pays. Cette coopération permet à la RDC l’accès aux financements BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, South-Africa). Le Projet Pilote « Corridor de Développement Bas Congo, en sigle CDBC (2009) » fut initié sous l’Accord de Coopération économique signé le 30 avril 2004. C’est un projet à vocation de développement et d’intégration économique régionale impliquant trois pays, à savoir :

- La RDC : La ville province de Kinshasa et les provinces du Kongo Central et du Kwango.
- Le Congo Brazza : L’axe Brazzaville – Pointe Noire prenant en compte la partie sud de ce pays.
- L’Angola : Province de Lunda Nord et l’enclave de Kabinda.

b. Stratégies de développement

Durant la première phase du projet pilote (2009 – 2012), quatre stratégies ont été développées dans le corridor Bas Congo.

1° La stratégie de développement économique

La réalisation de la stratégie de développement économique régionale limitée à la RDC a permis l’initiation de 207 projets d’investissement dont 26 projets d’encrage et 181 projets de densification, tous évalués à USD 10,6 milliards. Ces projets étaient destinés à générer pendant la phase de construction/réhabilitation et la phase opérationnelle 250.000 emplois directs et 301.000 emplois indirects ; pour générer annuellement pendant la phase des opérations et mis en œuvre 181,000 emplois directs et 414,000 emplois indirects.

2° Stratégie énergétique

- Grand Inga avec 45.000 MW

- ✓ Traité sur Grand Inga (Inga 3 à Inga 8)
- ✓ Inga 3 pour une capacité installée de 12.000 MW initialement évaluée à 4,800 MW

- Zongo II pour une capacité installée de 150 MW

- ✓ Ligne haute tension Zongo – Kinshasa
- ✓ Construction par l'entreprise chinoise Sino Hydro
- ✓ Coût de l'investissement 360 M USD dans le cadre des contrats chinois

- Le gaz actuellement torché capable de produire jusqu'à 100 MW d'énergie électrique.

3°. Stratégie de transport

Réseau ferroviaire SCTP–l'étude d'ORECON un investissement et court et moyen terme de USD 910.000.000 à être financé par la DBSA

Phase 1 : Réhabilitation et modernisation des activités de la SCTP

- a. 800.000.000 USD pour la réhabilitation de la voie ferrée et des quatre ports (Muanda, Boma, Matadi et Kinshasa) en plus du terminal à conteneur et l'atelier mécanique de de Mbanza Ngugu.
- b. Acquisition du matériel roulant
- c. 110.000.000 USD investissements connexes comme la réhabilitation de la route Matadi–Boma

Phase 2 : Budget d'investissement à déterminer après la phase 1 du projet.

- d. Construction de la 2^{ème} voie
- e. Electrification des deux voies pour éliminer la traction au mazout
- f. Réseau routier du Corridor avec 6,765 km à réhabiliter et ou à construire.
- g. Pipeline qui partirait de Boma et Muanda

- h. Réseau aérien avec quatre principaux aéroports
- i. Pont sur le fleuve Congo pour désengorger la Vallée de LUALA
- j. Port Flottant en eau profonde de Banana

Projets catalytiques secteur agricole

N°	Produit	Localisation	Période	Espace (ha)	Investissement
1	Riz	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	5,000.00	10,000,000.00
2	Haricot, Soja et Niebe	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Luozi, Songololo	trois ans	5,000.00	8,000,000.00
3	Huile de palme	Mbanza Ngungu, Luozi, Tshela, Lukala	trois ans	15,000.00	45,000,000.00
4	Manioc	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Luozi, Songololo	trois ans	30,000.00	5,000,000.00
5	Banne plantin et banane fruit	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	10,000.00	5,000,000.00
6	Ananas	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	5,000.00	8,000,000.00
7	Pomme de terre et patate douce	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	5,000.00	8,000,000.00
8	Oignon	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	5,000.00	6,000,000.00
9	Tomate et piment	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	2,000.00	2,000,000.00
10	Fruits (Safu, Mangue, avocat, Marcuja)	Mbanza Ngungu, Seke Banza, Lukula, Luizi	trois ans	20,000.00	15,000,000.00
11	Pêche et pisciculture	Mbanza Ngungu, Boma, Banana, Inga, Maladi	trois ans		3,000,000.00
12	Elevage (port & poule)	Mbanza Ngungu, Boma, Banana, Maladi	trois ans		10,000,000.00
Total				102,000.00	125,000,000.00

Route de desserte agricole

N°	Localisation	Longueur	Coût
1	Route de desserte agricole dans la Lukaya	427.00	10,000,000.00
2	Route de desserte agricole dans les Cataractes	523.00	8,000,000.00
3	Route de desserte agricole dans le Bas Fleuve	413.00	45,000,000.00
4	Entretien sur trois ans		6,000,000.00
Total		1,363.00	69,000,000.00

Etat de lieu du corridor Bas Congo

Le projet pilote Corridor de Développement Bas Congo est au point mort depuis la rupture de la coopération sur les corridors de développement entre la République Démocratique du Congo et l’Afrique du Sud (2012). La création de la Direction Générale des Corridors de Développement Industriel en 2020 est un geste décisif de la République Démocratique du Congo dans la voie de la reprise de la coopération dans le domaine des corridors de développement avec l’Afrique du Sud.

De la Direction Générale des Corridors Développement Industriel (DGCI)

i. Création, missions de la DGCI

La Direction Générale des Corridors de Développement Industriel a été créée en mars 2020 pour gérer les 10 corridors liant la RDC à dix autres pays de la SADC, la COMESA, la CEEAC, la CPGL et la CPAE (EAC) et en créer d'autres en fonction des impératifs économiques.

Elle a pour missions :

- a) Créer, administrer, réguler, contrôler et gérer les corridors de développement industriel ;
- b) Assurer le suivi des activités liées à l'aménagement et à la gestion des corridors de développement industriel en République Démocratique du Congo en collaboration avec les Gouvernements des pays impliqués ;
- c) Mobiliser les financements pour la viabilisation des corridors de développement industriel en collaboration avec le Ministre ayant les Finances dans ses attributions ;
- d) Cibler et promouvoir les activités au sein des corridors de développement industriel en collaboration avec les Ministres ayant les Transports, l'Energie, les Petites et Moyennes Entreprises et Classes Moyennes, l'Agriculture, le Tourisme, le Développement Rural, l'Économie Nationale et le Commerce Extérieur dans leurs attributions ;
- e) Réaliser les études de préfaisabilité et de faisabilité pour la matérialisation des projets dans les corridors de développement industriel ;
- f) Réaliser les études de cadrage pour la mise en place des nouveaux corridors de développement industriel ;

- g) Effectuer toute autre opération qui se rattache directement ou indirectement à son objet social.³⁰

ii. Opportunités de la DGCDI et l'adhésion de la RDC à l'EAC

Depuis 2022, à la suite de l'adhésion de la RDC à l'EAC dont le siège se trouve à Arusha, en Tanzanie, cette communauté régionale compte désormais sept membres dont les six premiers sont : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Cette nouvelle adhésion de cet immense pays offre assurément des opportunités partagées entre pays membres. En effet, lors des cérémonies inaugurales et de la signature de l'acte de cette adhésion, plusieurs voix se sont levées pour souligner certaines de ces opportunités. A sa prise de parole, le président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisékédi Tshilombo a déclaré : *"En adhérant à la communauté, les Congolais ne veulent pas seulement se satisfaire des avantages du commerce intracommunautaire, mais ils aspirent avant tout à entretenir des relations fondées sur la paix et la sécurité pour tous"*. Le président du Kenyan, Uhuru Kenyatta a, quant à, lui a déclaré : *"L'adhésion de la RDC en tant que membre de la Communauté d'Afrique de l'Est élèvera encore plus ces acquis. Et plus important encore, elle renforcera notre force économique et notre compétitivité, sur le continent et au niveau mondial"*. Selon l'agence Bloomberg, cette adhésion transforme l'EAC en un immense marché commun estimé à 250 milliards de dollars. La RDC ajoutera à cette sous-région près de 90 millions de consommateurs potentiels, élargissant davantage la zone de libre échange qui s'étend désormais de l'océan Indien à l'océan Atlantique. Dans le même angle d'idées Jeune Afrique titre: Avec l'adhésion de la RDC, l'EAC devient un marché de 280 millions de consommateurs.

³⁰ Le Décret n° 20/001 du 05 mars 2020, portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Direction Générale des Corridor de Développement Industriel », en sigle DGCDI.

Une étude du Centre de recherche sur les politiques économiques, un groupe de réflexion de Kampala, indique que la Communauté d'Afrique de l'Est pourrait gagner 240 millions de dollars supplémentaires par an en volume d'exportation – soit une augmentation de 28 % grâce au commerce avec la RDC ; mais que le Rwanda et l'Ouganda en seraient les principaux bénéficiaires.

Doté d'importantes ressources minérales, le pays partage des frontières avec tous les Etats membres de l'EAC, à l'exception du Kenya. Comme dit plus haut, l'approche privilégiée par les PRIDS pour l'aménagement et la mise en œuvre des corridors de développement est de développer l'Afrique par l'exploitation de ses ressources (SADERNA). A ce sujet, il importe de rappeler que la RDC dispose d'une gamme riche et diversifiée des ressources naturelles dont elle est, pour certaines, unique au monde à en être dotée. Pour mettre à profit l'adhésion de la RDC à l'EAC, la DCGDI devrait donc promouvoir des industries qui valorisent ces ressources qui sont des matières premières prisées par les pays industrialisés. Cela lui permettrait d'atteindre l'objectif de la substitution aux importations, d'inverser la tendance structurelle actuelle pour ensuite exporter l'excédent à la consommation nationale.

En effet, dans le PDI, le Ministère de l'industrie liste une série des secteurs dont les matières premières sont à valoriser afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés pour la relance du secteur de l'industrie et sa contribution au PIB, à la substitution aux importations et à la création d'emplois. Cette liste est reprise dans le tableau 4 et 5 ci-dessous.

Tableau 4. Secteurs d'activités et matières premières à exploiter³¹

Secteur d'activité	Matière première	Observation
Energie	Eau	Le pays est doté des cours d'eau très puissants et capables de fournir de l'énergie électrique de qualité aux ménages ainsi qu'aux industries. L'investissement dans ce secteur est un préalable pour l'industrialisation du pays.
	Gaz méthane	Le gaz méthane localisé sur le lac Kivu peut : (i) servir de source d'énergie pour les ménages à la place du bois de chauffe, (ii) alimenter l'industrie minière pour la transformation des minerais en métaux, (iii) alimenter la sidérurgie au moyen d'un gazoduc (en particulier la sidérurgie de Mbomo dans l'ex province orientale) et (iv) produire de l'énergie électrique par le biais de la construction des centrales électriques à gaz méthane.
Infrastructure numérique et de transport		Ces infrastructures sont un facteur important de soutien à la croissance socio-économique. Elles sont incontournables dans la compétitivité de l'industrie nationale. Des investissements pour la modernisation de ces secteurs sont indispensables pour l'industrialisation de la RDC.
Industrie minière	Cuivre	Une bonne exploitation du cuivre localisé au Lualaba et Haut - Katanga pourront permettre de : (i) transformer le cuivre en produits à haute valeur ajoutée (câbles et machines électriques) destinés à couvrir les besoins internes et être vendus sur le marché international, (ii) devenir le 1er producteur mondial des câbles et machines électriques (long terme).
	Café	Le café est parmi les produits agricoles les plus consommés dans le monde. Cultivé et exploité

³¹ Ministère de l'Industrie, Plan directeur de l'industrialisation de la RDC, 2021

Agriculture

dans les conditions appropriées, le café peut créer de milliers d'emplois, et de ce fait générer des revenus et réduire la pauvreté dans les zones de production. En plus du café robusta, cultivé dans plusieurs provinces du pays, le café arabica, apprécié pour ses qualités organoleptiques et le plus prisé par les consommateurs du café, est produit à l'Est du pays, particulièrement en Ituri, au Nord et au Sud-Kivu.

Thé Les bassins de production du thé sont localisés à l'Est du pays, particulièrement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Dans le Nord-Kivu, les cultures du thé sont concentrées autour des plantations théicoles et une usine de Butuhe, à Beni, et de Mweso à Masisi. L'industrialisation de cette filière est importante pour la RDC.

Cacao Le cacao est parmi les cultures les moins faciles à cultiver. En plus des conditions édapho-climatiques favorables que présente la RDC, sa culture n'est exigeante ni en main d'œuvre ni en techniques culturales. Le cacao est une culture de basse altitude, et de ce fait pousse aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest du pays. A l'Est, on le retrouve dans les basses altitudes du Nord-Kivu et de l'ancienne Province orientale, tandis qu'à l'Ouest, on le retrouve dans le Kongo central, le Bandundu et l'Equateur. L'exploitation industrielle du cacao permettrait à la RDC de mieux se positionner à l'échelle mondiale.

Sucre Les industrielles sucrières que la RDC détient sont presque toutes à l'arrêt. Tout le sucre consommé en RDC est importé. Au moment où la matière première (particulièrement la canne à sucre) est disponible, il est possible de relancer cette industrie qui permettra une production locale du sucre qui est également une des denrées alimentaires les plus prisées au

pays. Le sucre est consommé aussi bien dans les ménages que dans plusieurs autres secteurs agro-industriels. Le Sud-Kivu et le Kongo central présentent des climats très favorables à la production de la canne à sucre.

Métallurgie	Fer	Disponible à Tshopo, l'industrie de fer pourrait permettre de produire de l'acier de qualité à un coût compétitif, satisfaire les besoins du marché national et vendre le surplus sur le marché extérieur (à Mbomo où la concentration en fer est en plus élevée, à plus de 90 %).
Industrie pharmaceutique	Plantes médicinales	La RDC dispose d'un potentiel énorme en plantes médicinales aux vertus médicamenteuses qui peuvent être exploitées pour le développement de l'industrie pharmaceutique et pour générer des devises pour le pays.
Textile	Coton	La grande province orientale, le grand Kivu, le grand Equateur et le Tanganyika sont les provinces les plus propices à la production cotonnière, matière première pour les industries textiles. L'élevage en masse de vers à soie peut aussi servir de source de matière première pour les industries textiles. Certains pays comme le Kenya sont déjà avancés dans ce secteur.
Industrie pétrolière	Pétrole	La RDC dispose d'un potentiel énorme en pétrole. Le développement de cette industrie, jusqu'au raffinage, permettra à la RDC de mieux se positionner sur l'échelle continentale et d'améliorer substantiellement sa balance des paiements.
	Sable siliceux	L'exploitation du sable siliceux permettra de produire les semi-conducteurs nécessaires à l'industrie de l'électronique, de l'énergie solaire photovoltaïque et de télécommunication ainsi que les câbles à fibre

Autres	optique, de couvrir les besoins nationaux et d'exporter le surplus sur le marché international.
Calcaire	L'exploitation du calcaire permettra de produire du ciment de qualité à coût raisonnable en vue de satisfaire les immenses besoins induits par la nécessité de la construction du pays et de sa structuration par des infrastructures de base (transport, énergie, habitat, etc.) ; Produire en excès par rapport aux dits besoins avec l'ambition de placer la RDC parmi les grands pays exportateurs du ciment

Source : PDI, pp. 83-84

Tableau 5. Autres secteurs à opportunités d'affaires dans le secteur industriels³²

Catégorisation des Possibilités en RDC industries selon la normalisation européenne

Extraction et préparation de la houille ou la lignite (charbon)	Le charbon est une ressource capitale pour le fonctionnement de centrales thermiques. Dans ce pays où moins de 10 pourcents de la population bénéficient de l'énergie électrique, il est urgent d'utiliser toutes ressources disponibles pour couvrir ce gap d'énergie et faire fonctionner ou impulser certaines entreprises dépendantes de l'énergie.
Extraction de gaz	Comme du côté du Rwanda, nous devons parvenir à exploiter le gaz butane du lac Kivu et le transformer en énergie.
Industries des corps gras végétaux et animaux	La trituration de graines oléagineuses ne se fait pas encore dans notre pays. Pourtant, la RDC produit beaucoup d'arachides et de maïs qui peuvent être transformés en

³² Ministère de l'industrie, idem

huiles en lieu et place de leur consommation brute.

Industries alimentaires	Il faut penser à promouvoir les usines de transformation de la viande en charcuterie, les industries de transformation de lait, des fruits ainsi que des légumes. En outre, la relance du secteur de biscuiteries et l'industrie de chocolat au niveau local pourrait réduire notre dépendance à l'extérieur par rapport à ces produits.
Industrie textile	Une relance urgente du secteur de l'industrie textile est importante dans ce pays où la culture de la population renvoie souvent à être identifié par l'habillement. Actuellement, il n'existe qu'une seule usine de fabrication des textiles (pagne) et il faut travailler dans le sens à promouvoir la culture du coton, pour ensuite développer les industries textiles.
Fabrication des chaussures	Il a existé auparavant à Kinshasa l'entreprise BATA qui pouvait fournir à l'ensemble du pays des chaussures de qualité. Depuis la fermeture de cette usine, la RDC importe quasiment la totalité de chaussures. Le meilleur à faire est de relancer une telle usine de production au pays.
Industrie de bois et du liège	Ici, il s'agit de limiter les importations de meubles et de promouvoir les fabrications locales des meubles. Il faut penser aussi aux produits dérivés du bois tels que les brosses, balais, fabrication de papiers, carton, emballages etc. en plus, du point de vue environnemental, la forêt congolaise a vieilli et en conséquence, elle capture moins de CO ₂ . La stratégie de la RDC devrait consister à développer l'industrie du bois concomitamment au renouvellement de la forêt.
Industrie du cuir	En plus de consommer de la viande, la peau devrait servir à la fabrication d'articles de maroquinerie, sellerie et bourrellerie, équipement militaire et ceintures.
Industrie du pétrole	Il serait judicieux de procéder au raffinage du pétrole que de continuer toujours de l'importer pour non seulement améliorer la balance énergétique du pays mais aussi mieux tirer parti des ressources nationales en hydrocarbures.

Industrie du verre	La fabrication des objets en verre ou en porcelaine est aussi possible en RDC.
Construction électrique	Le cuivre doit désormais être utilisé dans la fabrication de câbles électriques, et le fer et d'autres alliages, dans la fabrication des équipements électriques.
Assemblage de matériels électriques et non électriques	Egalement, une réduction du chômage est possible avec l'implantation des usines d'assemblages dans divers domaines tels que : des appareils électroménagers, la construction de machines non électriques, la construction navale, la construction de machines de bureau, construction des machines textiles, des appareils d'industries alimentaires, la construction de matériel ferroviaire roulant, la construction d'automobiles et pièces détachées.

Source : PDI, pp 85-86

Si la RDC dispose d'un éventail d'opportunités des matières premières à exploiter industriellement aussi bien pour la consommation nationale que pour satisfaire la demande régionale et mondiale, il est cependant utile de souligner l'existence d'énormes défis à relever dont les principaux sont les infrastructures de base (énergie, voies de communications, télécommunication), l'insécurité, la corruption et la mauvaise gouvernance. D'après la DGCDI (2023), les contraintes majeures au processus d'industrialisation en RD Congo sont de cinq ordres : l'environnement des affaires, la qualité des infrastructures, la qualité de l'expertise des ressources humaines, la recherche et développement et enfin les moyens financiers nécessaires.

En effet, au lieu de valider la thèse de la malédiction de ressources naturelles, il y a lieu de positiver à la suite de Matata ponyo et de (Matata Ponyo et al., 2019) et de soutenir que "le binôme Leadership-bonne gouvernance" est un facteur qui ferait de la dotation en ressources naturelles et leur exploitation un immense avantage comparatif et une opportunité à exploiter pour le développement industriel de la RDC.

Conclusion

L'analyse développée dans ce papier qui résume l'essentiel de notre communication au colloque organisé par Pole Institue du 27 au 28 juin 2023. Ceci nous a permis d'identifier diverses d'opportunités que la RDC devrait saisir, à travers notamment la Direction Générale des Corridors de Développement Industriel (DGCDI), pour tirer les dividendes de son adhésion et intégration effective dans l'east african community. Ces opportunités consistent notamment à l'exploitation industrielle de ses multiples et abondantes ressources naturelles et agricoles ; de la vaste étendue de son territoire lui conférant des frontières avec 5 de 6 autres pays membres de l'EAC, ainsi que de l'élargissement du marché des consommateurs potentiels de sa production tout en ouvrant la possibilité de substituer aux importations grâce à la transformation locale de ses ressources. Cependant, l'insécurité persistante, le déficit des infrastructures basiques (énergies, voies de communications, moyens de transports et télécommunications, etc.) ; le manque des technologies appropriées au développement industriel ; la quasi-absence des ressources humaines compétentes pour diverses industries et la modicité des revenus des consommateurs domestiques sont les défis majeurs à relever pour espérer tirer profit de l'intégration à cette communauté économique régionale.

Bibliographie

Direction Générale des Corridors des Développement Industriel, Plan stratégique 2024-2028, Kinshasa, 2023.

Ministère de l'industrie, *Plan directeur de l'industrialisation de la RDC*, 2021.

Matata Ponyo, M., J.-P. K. Tsasa., L'artefact de la malédiction des ressources naturelles, in *Revue congo challenge* n°2, pp.120-176, 2019.

Le Décret n° 20/001 du 05 mars 2020, portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Direction Générale des Corridor de Développement Industriel », en sigle DGCDI.

Ordonnance n° 23/101 du 30 juin 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un établissement public dénommé Direction Générale des Corridors de Développement Industriel, DGCDI en sigle.

Petite histoire d'un rêve d'un corridor transafricain

Aloys Tegera

Chercheur, Pole Institute

Quand la délégation portugaise arrive à la conférence de Berlin en 1885 pour participer au dépeçage du continent africain entre les prétentions des puissances européennes, elle est en possession de la fameuse « Carte rose » (The Pink Map), qui peint en rose une bande de terre reliant l'actuel Angola à l'actuel Mozambique et constituant le gros de l'actuel Zimbabwe, Zambie et Malawi. C'est le premier rêve d'un pays occidental sur la terre africaine de relier par un corridor terrestre ses prétentions sur la côte atlantique avec celles de la côte indienne.

Malgré la ruse portugaise de s'acheter la faveur de la France en lui cédant ses prétentions en Casamance, la délégation britannique à la conférence de Berlin ne pouvait pas cautionner une telle ambition portugaise qui isolerait son influence en Afrique du Sud de ses conquêtes dans le Nord et Est africain. Il fallait un rêve pour contrecarrer un autre rêve, et le British South African Company de Cecil Rhodes inventa son projet de relier Cape Town au Caire par un chemin de fer traversant verticalement le continent africain de l'Afrique du Sud en Égypte. C'est le deuxième rêve d'un pays occidental d'un corridor terrestre reliant ses possessions méridionales avec celles du septentrional. Le rêve britannique sabota le rêve portugais et l'ultimatum britannique de 1890 chassa les portugais de leurs prétentions à l'intérieur du continent africain (actuels Zimbabwe, Zambie et Malawi) que les Anglais voulaient pour eux-mêmes. Les Anglais allaient à leur tour se buter à un troisième rêve, celui de la France, d'un corridor terrestre reliant Dakar à Djibouti. Ce rêve français fut confié au capitaine Jean-Baptiste Marchand, parti de Dakar, il était supposé recevoir du renfort dans la vallée du Nil blanc de Christian de Bonchamps parti de Djibouti. Il se heurta à la présence des troupes anglo-egyptiennes à Fachoda (actuel Kodok) et leur supériorité en nombre et en armes dissuadant Marchand à abandonner son rêve et

la victoire britannique s'est depuis lors muée en un sentiment d'inconfort des Français face aux Anglais nommé le complexe de Fachoda auquel on fait référence jusqu'aujourd'hui. Dans les faits aucun de ces trois rêves portugais, britannique et français n'ont abouti. Ils se sont tous sabotés mutuellement sur les terres africaines et sans les africains. Cent ans plus tard, les Africains sont-ils à mesure de se permettre de rêver à leur tour d'un corridor terrestre reliant l'océan indien à l'atlantique ? C'est ce que le Président kenyan, Uhuru Kenyatta, a exprimé lors de l'adhésion de la République Démocratique du Congo au projet de la communauté est-africaine (East Africa Community) le 8 avril 2022. Dans une allocution pleine d'émotions, Uhuru Kenyatta voit dans un marché de 300 millions d'habitants couvrant une superficie de 4,8 millions de km² de l'océan indien à l'océan atlantique, une opportunité en or et un impératif à matérialiser et à construire. Encore faut-il qu'on y arrive. Car sur papier, les objectifs de l'EAC sont en soi un « Grand rêve », le chemin à parcourir paraît long et les obstacles sont légion.

Les objectifs de l'EAC

La barre est très haute pour les pays membres de la communauté de l'Afrique de l'Est. Ils se sont fixés comme objectifs :

1. L'union douanière
2. Un marché unique
3. Une union monétaire
4. Une fédération politique

L'union douanière a été signée le 2 mars 2004 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Elle se veut promouvoir :

- La libre circulation des biens et des services
- L'harmonisation des politiques agricoles et de sécurité alimentaire
- Un guichet unique EAC
- L'harmonisation des politiques communes de santé et de prévention
- La libre circulation des personnes et de la main d'œuvre

- L'amélioration du secteur industriel ainsi que de petites et moyennes entreprises
- L'amélioration des infrastructures routières et de communication
- La promotion et la gestion collective du tourisme
- L'harmonisation des politiques communes du commerce et d'investissements
- L'intégration de l'EAC avec les blocs COMESA et SADEC.

C'est tout un programme ambitieux et une évaluation s'impose pour dégager les résultats atteints, les avancées en cours, et les dynamiques mises en place pour voir cette union douanière devenir une réalité. La marche est longue mais quelques résultats sont là, notamment la convertibilité des monnaies entre pays membres. Ceci est un pas important aux antipodes par exemple du franc des colonies françaises (FCF) qui n'est pas convertible entre pays de l'Afrique francophone sans passage obligé au trésor public français. La France produit une monnaie pour chacune de ses anciennes colonies mais cette monnaie n'est pas valable et utilisable dans aucun autre pays excepté le pays pour lequel elle est faite. Ceci permet à la France d'acheter les matières premières dans ses anciennes colonies avec du papier monnaie qu'elle fabrique elle-même, et quand bien même ces anciennes colonies françaises parviennent à gagner des devises pour leurs exportations en-dehors de la France, leurs devises étaient gardées au trésor public français à 100% jusqu'en 2005. Depuis il y a eu un allègement et la Banque Centrale de France garde aujourd'hui 25% des devises des exportations de ses anciennes colonies en-dehors de la France. Cette absence de souveraineté monétaire est une source de pauvreté et d'incapacité d'industrialisation des anciennes colonies françaises. Il va sans dire que la convertibilité des monnaies entre pays de l'EAC et le deuxième objectif de leur union monétaire signée en 2013 sont suivis à la loupe par la France qui craint voir un modèle monétaire et économique se développer ailleurs sur le continent africain et qui servirait d'inspiration à ses anciennes colonies africaines.

D'autres progrès sont en cours entre pays de l'EAC, notamment l'harmonisation des réglementations et régulations bancaires, les consultations entre ministres des finances pour leurs budgets respectifs, et un échange régulier d'informations sur les budgets des pays membres. Il en ressort une facilitation et une diminution des documents de contrôle aux postes douaniers des pays membres de l'EAC pour plus de fluidité rapide du commerce et des mouvements des populations. C'est dans ce cadre qu'en 2014 le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda s'étaient mis d'accord pour un visa touriste unique afin de promouvoir le tourisme et la mobilité des clients. Le marché unique entré en vigueur dès janvier 2010 assure les libertés et les droits de circuler pour les personnes, les biens, les services, les capitaux, la main d'œuvre, l'établissement et la résidence dans un pays de son choix. Ceci dit, entre les bonnes intentions et la réalité sur le terrain les failles sont nombreuses et ne datent pas d'aujourd'hui.

Une union douanière inventée par les Britanniques

Dès 1917, les Britanniques ont souhaité une union douanière entre le Kenya et l'Ouganda, deux colonies dans lesquelles prospéraient les entreprises de la métropole et une harmonisation tarifaire et douanière étaient une conséquence logique. Et quand la Tanzanie devint un protectorat britannique au lendemain de la première guerre mondiale, elle se joignit en 1927 à l'union douanière entre le Kenya et l'Ouganda. La mobilité des biens et des personnes et surtout la facilitation du commerce et d'échanges entre ces possessions britanniques sur la côte est-africaine furent intégrées dans un circuit beaucoup plus large de l'empire britannique sur lequel le soleil ne pouvait pas se coucher. C'est dans cette intégration au sein de l'empire britannique que les populations indiennes et pakistanaïses pouvaient s'installer en masse en Ouganda et ailleurs sur les côtes est-africaines. Le savoir-faire asiatique fut introduit dans plusieurs secteurs de l'économie locale comme par exemple en Ouganda où la mainmise des personnes d'origine asiatique provoqua un sentiment de rejet que le Président Idi Amin Dada exploita pour les expulser de son pays en 1972.

Aussi longtemps que la Grande Bretagne régnait sur ses possessions africaines et ailleurs dans le monde, l'union douanière entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie pouvait tenir. Mais sitôt après l'indépendance de ces trois pays respectifs, il y eut une tentative de vouloir garder les acquis de l'union douanière héritée entre ces trois pays membres entre 1967 et 1977. Le renversement du gouvernement du Président Milton Obote par un coup d'État du général Idi Amin Dada en 1971 fut le début de la descente aux enfers de l'union douanière de l'East African Community. L'organe suprême de décision était composé par les trois chefs d'État des pays membres. Les relations exécrables entre l'Ougandais Idi Amin Dada et le Tanzanien Julius Nyerere furent telles que dès 1971 jusqu'à la dissolution de l'EAC en 1977, il n'y eut aucune rencontre entre chefs d'État, si bien que le leadership de la communauté est-africaine était complètement paralysé. La dissolution de l'EAC fut suivie par une guerre ouverte entre l'Ouganda et la Tanzanie entre novembre 1978 et avril 1979 quand les troupes tanzaniennes renforcées par les exilés ougandais entrent dans la capitale Kampala et chassent Idi Amin Dada qui se réfugia en Lybie puis en Arabie Saoudite où il meurt en 2003.

Ceci dit, les difficultés relationnelles entre chefs d'État des pays membres n'expliquent pas à elle seules la dissolution de l'EAC en 1977. Il y avait aussi une inégalité structurelle entre les systèmes économiques des pays membres si bien que le partage des coûts et des bénéfices était inégal et suscitait beaucoup de frustrations. En effet, l'accord de Kampala de 1964 proposait des quotas entre pays membres pour limiter les déficits commerciaux et recommandait un système de licence pour promouvoir l'industrialisation des pays membres nécessitant un rattrapage. Au regard du produit intérieur brut (PIB) des pays membres entre 1967 (année de la signature du traité) et 1977 (année de sa dissolution), le Kenya représentait 7,5 %, la Tanzanie 6,3 %, et l'Ouganda 2.0 %. Les exportations kenyanes vers la Tanzanie et l'Ouganda représentaient durant la même période 61 % en 1967 et 83

% en 1976 (année avant la dissolution).³³ Il ressort que l'accord de Kampala de 1964 s'était soldé par un échec qui profitait au Kenya et pas aux deux autres pays membres et la dissolution en 1977 de l'EAC fut une conséquence logique.

Il a fallu attendre novembre 1993 pour que la coopération entre les anciens pays membres de l'EAC renaisse. Un nouveau traité fut signé en novembre 1999 et ratifié en juillet 2000 avec comme siège de direction, la ville tanzanienne d'Arusha. Lors de son premier sommet en janvier 2001, les règles de son fonctionnement ainsi que la procédure d'admission d'autres pays membres furent mises en place. Une assemblée législative et une cour de justice furent instituées en novembre 2001. Les bases étaient posées pour une nouvelle union douanière qui fut signée en mars 2004 et entra en vigueur en janvier 2005. Le Rwanda et le Burundi adhèrent au traité de l'EAC en juin 2007 et un mois plus tard ils deviennent membres en juillet 2007 et se joignent à l'union douanière en juillet 2009. Ils seront suivis par le Sud Soudan en septembre 2016 et enfin la République Démocratique du Congo en avril 2022.

Le protocole d'accord du marché commun a été signé en novembre 2009 et est entré en vigueur en juillet 2010. Quant à l'union monétaire, un protocole d'accord a été signé en novembre 2013 et s'est donné une durée de dix ans d'harmonisation et de convergence vers une monnaie unique. Une telle harmonisation suppose les politiques monétaires et fiscales communes, un système financier de paiement, de transfert et d'équivalence, un système financier de comptabilité et de reportage, une politique de standardisation des informations statistiques et enfin l'établissement d'une banque centrale EAC. Des ambitions qui sont miroirs d'autres communautés économiques et politiques qui se sont créés sous d'autres cieux ailleurs dans le monde telle l'Union Européen dont les difficultés et les obstacles pour atteindre ses objectifs peuvent servir de référence à ce grand rêve africain de l'EAC.

³³ IMF: « Breakup of the EAC », (by Sena Eken), Finance & Development, December 1979

La volonté française et allemande de forger une coopération économique au-delà de leurs affrontements militaires séculaires constitue le moteur initial d'inventer un vivre ensemble que d'autres pays membres vont par la suite enrichir et renforcer. Cependant, chaque pays membre reste jalousement attaché à sa souveraineté chèrement acquise pour la plupart dans le sang. Un marché commun de 447,7 millions d'habitants sur une superficie de plus de 4 millions de Km² fait de l'Union Européenne une puissance économique après les États-Unis et la Chine mais peine à se doter d'un poids politique conséquent car les pays membres voient la Commission Européenne à Bruxelles prendre trop de place en grignotant sur les prérogatives de leur souveraineté nationale. Le brexit britannique en janvier 2020 s'inscrit dans le champ des griefs des pays membres qui se muent en rébellion mais dans l'ensemble l'érosion escomptée n'a pas vu le jour. Les vingt-sept membres sont restés soudés malgré le départ des Britanniques, la réponse collective de l'Union Européenne à la pandémie de la Covid 19 a introduit une mutualisation de la dette jusque-là impensable au regard de la gestion de la crise de la dette publique grecque de 2008, et la guerre en Ukraine est en train de pousser les Européens à une mutualisation des forces militaires pour une sécurité commune sous le parapluie de l'OTAN. Le vieil adage de « l'union fait la force » retrouve tout son sens dans un contexte d'une géopolitique mondiale en crise et en quête de restructuration. Le continent africain ne devrait pas subir en spectateur les rivalités entre les États-Unis, la Chine et la Russie, ni accepter de n'être qu'un réservoir des matières premières pour ces puissances en compétition. Il est grand temps que l'Afrique trace son propre chemin et assume son destin sans complexe. Le projet de l'EAC s'inscrit dans cet effort africain de trouver un chemin qui soit sien et les difficultés de parcours ne devraient ni obscurcir ni briser son élan.

Adhésion de la RDC à la communauté des pays de l'Est de l'Afrique (EAC) : quelles leçons tirées pour le devenir de la RDC ?³⁴

Mumbere Lubula

Chercheur à Pole Institute

1. Introduction

Cherchant à maximiser les avantages de l'intégration régionale, la République Démocratique du Congo, au-delà d'être déjà membre de 4 autres organisations régionales africaines³⁵, a levé l'option d'adhérer à la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) depuis mars 2022, devenant ainsi le septième membre de ce regroupement régional³⁶. Cette adhésion a été vivement accueillie par les membres anciens de l'EAC, qui y voient une opportunité d'élargissement du marché pour leurs divers produits. En effet, contrairement à la RDC, ces pays ont remarquablement développé, certes à des degrés divers, leurs secteurs agricoles et manufacturiers, en plus d'améliorer le climat des affaires en leur sein au cours de ces 30 dernières années. Le tableau 1 suivant présente la comparaison entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC sur base de quelques indicateurs.

³⁴ Cette communication est une version initiale de l'article que l'auteur co-publie avec Mporé Minane, Mufungizi et Kaghoma dans la parution de 2023 de *Conjoncture d'Afrique centrale*.

³⁵ La RDC est membre de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA en anglais), de la Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC)

³⁶ A part la RDC, ce regroupement comprend le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi et le Soudan du Sud.

Tableau 1 : Comparaison du niveau de développement entre les pays membres de l'EAC

Pays	Rang/Niveau
Indice du Doing Business (Source: Banque Mondiale, 2020)	
Rwanda	36 ^{ème} place
Kenya	56 ^{ème} place
Ouganda	141 ^{ème} place
Tanzanie	166 ^{ème} place
RDC	180 ^{ème} place
Burundi	183 ^{ème} place
Revenu par habitant (Source : CEPII, 2020 ; Banque Mondiale 2020)	
Kenya	1 789 dollars
Ouganda	1 045 dollars
Tanzanie	1 042 dollars
Rwanda	789 dollars
RDC	544 dollars
Burundi	239 dollars
Niveau de développement (Source : CEPII, 2020)	
Kenya	Développement moyen
Ouganda	Développement moyen
Rwanda	Développement moyen
RDC	Développement faible
Burundi	Développement faible

Ce tableau fait ressortir le retard que la RDC a encore à rattraper, à plusieurs niveaux, par rapport à d'autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. En RDC, pendant que certains voient dans cette intégration une opportunité de développement, notamment grâce à la libre circulation des biens et des facteurs de

production, d'autres estiment qu'elle est plutôt à l'avantage exclusif des anciens pays membres étant donné les écarts de développement entre ces derniers et la RDC (tableau 4) et divers déséquilibres internes d'ordre sécuritaire, politique et économique auxquels elle fait face. Cette perception ambivalente rend difficile toute appréciation, a priori, de l'effet que l'accroissement du nombre des membres, de par l'adhésion de la RDC, est de nature à induire sur l'ensemble des participants, tout autant que sur ce nouvel entrant.

Cet article prend appui sur le modèle de gravité³⁷ appliqué aux pays de cet ensemble économique pour jeter un éclairage documenté sur le débat non tranché jusque-là dans l'opinion congolaise. De manière concrète, il relève les déterminants des flux commerciaux entre la RDC et les autres membres de l'EAC, et en déduit le niveau du potentiel commercial entre les différents pays membres de cette communauté et la RDC.

Depuis les travaux d'Anderson (1979) et de Bergstrand (1985), plusieurs travaux empiriques planchent sur l'estimation des flux des échanges entre pays au sein des regroupements régionaux, à l'aide du modèle de gravité. Au-delà de la distance, ces travaux ajoutent d'autres variables pouvant aussi capter l'effet des barrières commerciales sur le volume des échanges entre les pays. Ces travaux divergent d'une part sur la significativité, l'ampleur et le signe de l'effet et d'autre part sur des différences d'ordre méthodologique (Gammadigbe, 2017). Avom

³⁷ Le modèle de gravité est aujourd'hui un outil standard utilisé par les économistes internationalistes pour expliquer les échanges commerciaux entre deux pays. L'équation de gravité de base a été conçue par Tinbergen (1962). S'inspirant de la loi de la gravité universelle selon laquelle deux corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse de la distance séparant leur centre de gravité, Tinbergen postule que les échanges réalisés entre deux pays dépendent positivement de leur taille économique représentée par le produit de leur PIB (la capacité d'exportation du pays exportateur dépend positivement de sa taille et la demande d'importation du pays importateur augmente aussi avec la taille de ce dernier) et négativement de la distance qui les sépare (la distance est un indicateur des coûts de transport et des autres obstacles aux échanges comme, par exemple, les coûts de l'information) cf. Michel Dupuy (2019), Le modèle de Gravité, Fiche d'Economie Internationale, pages 157 à 161

et Njikam (2014) utilisent le modèle de gravité pour estimer les flux commerciaux intrarégionaux entre les pays de la CEEAC. A partir des flux estimés, ils font des simulations du potentiel de commerce de ces pays sur la période 1995-2010. Se focalisant sur la suppression des barrières aussi bien tarifaires que non tarifaires au sein des pays de la zone, ils trouvent des résultats selon lesquels le faible niveau d'industrialisation et de diversification productive des pays de la CEEAC réduit fortement le flux commercial entre eux. Quant au potentiel de commerce de ces pays, il est de huit fois supérieur à leur commerce actuel. En plus, ils montrent que les revenus des pays importateurs et exportateurs influencent positivement le niveau des échanges et que la distance entre les pays réduit leurs flux commerciaux. S'appuyant sur le cas des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), Miniesy et al. (2004) trouvent, à l'aide de la même démarche qu'Avom et Njikam (2014), que le commerce intra-MENA et le commerce des pays MENA avec les pays non-MENA sont moins élevés que le niveau prédit. Selon leurs résultats, il y a un très grand potentiel non exploité dans les échanges intra-MENA pour un certain nombre des pays membres. C'est le cas des pays comme l'Algérie, l'Égypte, le Koweït, le Qatar, le Soudan, la Syrie et tous les pays exportateurs de pétrole. Par contre, la Jordanie, le Maroc, l'Oman, les Emirats Arabes Unis (EAU) et la Turquie ont un potentiel surévalué.

Diop (2007) s'appuie sur un échantillon de treize pays de la CEDEAO pour la période allant de 1997 à 2004. Il trouve que les facteurs géographiques et structurels, mais aussi l'appartenance à une union monétaire, en l'occurrence l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), déterminent l'intensité des flux d'échanges bilatéraux en Afrique de l'Ouest. La monnaie commune apparaît comme ayant un effet net de création de commerce. Ce résultat est conforté par l'évaluation de Bangake et Eggoh (2009) qui trouvent un effet positif de l'appartenance à la zone CFA sur les échanges commerciaux intra-UEMOA. Opimba (2009) fait la même analyse pour les pays de la SADC. Au-delà des variables proposées dans le modèle traditionnel de

Tinbergen (1962), le revenu et la distance, il intègre d'autres variables comme le revenu par tête, l'enclavement du pays, la frontière commune, les effets de détournement, l'impact monétaire ainsi que l'impact sociopolitique. Il trouve une influence significative de l'effet revenu sur le commerce bilatéral entre les pays membres de la SADC et relève que les échanges au sein de ce bloc économique ne sont pas contrariés par les barrières géographiques ni par l'instabilité politique parmi certains de ses pays membres. Enfin, il montre que la stabilité monétaire est un élément clé à l'accroissement des échanges entre les pays de la SADC.

Cette poignée des travaux sur le continent fait ressortir l'insuffisance méthodologique liée principalement à la présence de plusieurs valeurs nulles dans les données entraînant des biais dans les estimations. N'y sont pas non plus pris en compte certains des déterminants importants des échanges comme le taux de change bilatéral ou la qualité des infrastructures (Gammadigbe, 2017). Les auteurs qui parviennent à contourner cet écueil n'utilisent pas la même approche que le gros des travaux sus évoqués. Alors que dans certains travaux le biais du flux de commerce nul est traité en procédant par exemple par des méthodes d'estimation non linéaire (Gammadigbe, 2017 ; Hassan Al-Atrash et Yousef, 2000), d'autres auteurs comme Avom et Gbetnkoum (2005) traitent le problème en faisant recours à une modélisation Tobit pour prendre en compte, de manière explicite, l'existence des valeurs nulles dans la variable dépendante. Dans leur analyse des déterminants du commerce bilatéral dans l'UEMOA, ces auteurs considèrent deux sous périodes (1990–1994 et 1996–2000) sur un échantillon de 25 Etats exportateurs et 31 Etats partenaires. Outre la vérification de l'effet revenu et de l'effet distance, ils trouvent que l'intégration régionale accroît substantiellement les échanges entre les Etats membres de l'UEMOA.

Gammadigbe (2017), quant à lui, s'est intéressé à l'intégration régionale et au commerce agricole bilatéral dans les pays de la CEDEAO. A l'aide d'un modèle de gravité estimée par la méthode Tobit et la méthode de pseudo maximum de vraisemblance de poisson

(PPML), il trouve que la distance géographique influence négativement le volume des échanges agricoles entre les pays de la CEDEAO et que l'intégration économique et monétaire exercent une influence positive sur le commerce intra-zone des produits agricoles, l'impact de l'intégration économique et non monétaire étant plus élevé. Cependant, il observe que ces effets positifs sont réduits par des détournements à l'exportation des produits agricoles. Hassan Al-Atrash et Yousef (2000) appliquent la méthode d'estimation Tobit pour étudier le commerce bilatéral entre 18 pays MENA et 43 autres pays en utilisant des données agrégées pour l'ensemble de la période 1995-1997. Dans leurs estimations, ils retiennent le PIB total, le PIB par tête, l'occurrence des accords commerciaux, la distance géographique ainsi que l'existence de frontières communes et de langue commune comme principaux déterminants du potentiel de commerce. Ils aboutissent aux résultats selon lesquels les échanges intra-MENA et le commerce des pays Arabes avec la plupart des pays non-MENA sont inférieurs au niveau des échanges prédits par le modèle de gravité.

Quoique traitant avec pertinence le problème des flux commerciaux nuls, ces recherches ne sont pas exemptées de biais de variable omise. En effet, plusieurs déterminants non négligeables tels que la contiguïté, la qualité des infrastructures et les facteurs institutionnels tels que la corruption et l'instabilité politique ne sont pas pris en compte dans ces études. Cette critique est applicable aussi à l'étude de Kotchoni (2020) qui a confirmé, à l'aide d'un modèle Probit, l'existence d'un effet revenu et d'un effet distance sur les flux commerciaux entre le Canada et les Pays Francophones de l'Afrique de l'Ouest. Pour résoudre ce problème, certains auteurs recourent à la méthode des moments généralisés (GMM). C'est par exemple le cas de Carrère (2004) et Agbodji (2007) qui, respectivement, évalue l'impact des accords régionaux sur le commerce des pays membres en Afrique subsaharienne (le commerce intrarégional ainsi que le commerce avec le reste du monde et analyse spécifiquement les déterminants des échanges pour les pays de l'UEMOA en prenant en compte les échanges commerciaux frontaliers informels. Certes, comparé à d'autres méthodes, le GMM a

l'avantage de résoudre les éventuels problèmes d'endogénéité entre les variables. Cependant, en cas de mauvais traitement des flux de commerce nuls. Il peut aussi conduire à des résultats biaisés.

Se plaçant dans la même perspective que ces travaux antérieurs, ce papier se penche sur les déterminants du commerce entre la RDC et les autres pays de l'EAC, une organisation sous-régionale qu'elle a récemment intégrée. L'analyse débouche sur l'estimation du potentiel du commerce entre l'ensemble des pays de ce bloc économique et son nouveau membre, la RDC. Ainsi, il fournit une base empirique de discussion pour les autorités dans l'orientation des politiques qu'elles sont censées initier au profit de la RDC du fait de son adhésion à ce grand ensemble qu'est l'EAC.

Le reste de ce papier est organisé de la manière suivante : la seconde section aborde l'approche méthodologique. Les résultats sont présentés et discutés à la troisième section tandis que la quatrième section conclut l'article.

2. Approche méthodologique

Cet article s'appuie sur la spécification classique du modèle de gravité proposée par Tinbergen (1962). L'équation 2 ci-dessous exprime les exportations entre deux pays, i et j , comme une fonction des poids économiques de leurs poids respectifs, capturés par leurs PIB et de la distance qui les sépare. Dans sa forme la plus simple, elle se présente comme suit :

$$E_{ij} = A \frac{Y_i^{\alpha_1} Y_j^{\alpha_2}}{D_{ij}^{\alpha_3}} \varepsilon_{it}$$

avec E_{ij} le volume des échanges du pays i vers le pays j , Y_i le PIB du pays i , Y_j le PIB du pays j , D_{ij} la distance entre le pays i et j , ε_{it} le terme d'erreur. A est la constante gravitationnelle qui traduit le volume des échanges que les deux pays peuvent réaliser indépendamment de l'effet des autres facteurs et α_1 , α_2 et α_3 sont des paramètres à estimer. Pour simplifier les analyses, le modèle est exprimé sous forme

logarithmique. La transformation logarithmique de l'expression (2) permet de la linéariser et d'en simplifier l'estimation. Ainsi, après cette transformation, la même expression se présente comme suit :

$$\ln E_{ij} = \ln A + \alpha_1 \ln Y_i + \alpha_2 \ln Y_j + \alpha_3 \ln D_{ij} + \varepsilon_{it}$$

(3)

Cette équation montre que le volume des échanges entre deux pays dépend du revenu de ces deux pays et de la distance qui les sépare. Une relation positive est attendue entre le PIB et le volume des échanges. En effet, la taille d'une économie influence positivement le volume de ses importations et de ses exportations. La demande exprimée par un grand pays est importante et, à moins de suivre une politique protectionniste stricte, la valeur de ses importations est forcément élevée. Par ailleurs, une grande économie produit une large variété de biens, et a donc tendance à attirer une grande part des dépenses mondiales. Comme dans plusieurs études antérieures et reprises dans la revue plus haut, la distance considérée ici entre deux pays, c'est celle qui sépare leurs capitales et elle est mesurée en kilomètres. La distance entre deux pays est censée influencer négativement le volume des échanges entre eux étant donné les coûts de transport qu'elle engendre (Krugman et Obstfeld 2009). La base de données CEPII mesure deux types de distance : la distance simple qui est déterminée en considérant une seule ville et la distance pondérée (soit par la moyenne harmonique, soit par la moyenne arithmétique) calculée en considérant plusieurs villes par pays pour tenir compte de la distribution géographique de la population. Pour le cas de cette étude, c'est la distance géographique pondérée par la moyenne harmonique qui a été considérée. Le choix de la pondération par la moyenne harmonique que par la moyenne arithmétique a été guidé par le fait que la moyenne harmonique est plus appropriée dans l'évaluation de la distance que la moyenne arithmétique.

Pour un peu plus de réalisme, ce papier utilise un modèle de gravité augmenté d'autres variables de contrôle, en plus de celles qui figurent dans le modèle initial. Cela permet de mieux rendre compte d'autres variables à même de déterminer le volume des échanges entre les pays

membres de la Communauté d’Afrique de l’Est et la RDC. Ainsi, le modèle augmenté se présente comme suit :

$$\begin{aligned} LnE_{ijt} = & \alpha_0 LnA_i + \alpha_1 LnY_{it} + \alpha_2 LnY_{jt} + \alpha_3 LnD_{ijt} + \\ & \alpha_4 Ln(PIBhab_{it} - PIBhab_{jt}) + \alpha_5 Contig_{ijt} + \alpha_6 Comcol_{ijt} + \\ & \alpha_7 Lncorr_{it} + \alpha_8 Lnstab_{it} + \alpha_9 Lnqualreg_{it} + \alpha_9 Lntxchri_{it} + \varepsilon_{it} \end{aligned} \quad (4)$$

avec E_{ij} le logarithme du flux commercial entre la RDC et les pays membres de l’EAC. Il s’agit du logarithme des importations ou des exportations de la RDC et des autres pays de l’EAC en milliers de dollars. Dans l’estimation du modèle de gravité, certains auteurs comme (Carrère 2004), privilégient les données sur les importations pendant que d’autres, comme Avom et Gbetnkom, 2005 ; Camara, 2013 ; Ndong et Mboup, 2013 ; Dramani et Laye, 2009, penchent pour les exportations. Dans le cadre de cette étude, le commerce bilatéral entre la RDC et les autres pays est apprécié séparément pour les importations et les exportations. La variable $Ln(PIBhab_{it} - PIBhab_{jt})$ mesure la différence du niveau de vie entre la RDC et les autres pays membres de l’EAC. Il s’agit du logarithme de la différence des PIB par habitant de la RDC et des autres pays membres de l’EAC. Il est supposé que plus deux pays ont de niveaux de vie différents, moins ils vont échanger entre eux.

Le partage d’une frontière commune ($Contig_{ijt}$) est utilisé comme barrière au commerce entre deux pays (Gammadigbe, 2017), l’échange entre deux pays dépendant aussi de leur proximité géographique. C’est une variable dummy qui prend la valeur 1 lorsque deux pays partagent une frontière commune et 0 sinon. Une variable dummy $Comcol_{ijt}$ est aussi utilisée pour évaluer l’effet du passé commun sur l’échange entre deux pays. Cette variable prend 1 lorsque deux pays ont eu un même colonisateur et 0 dans le cas contraire. L’effet attendu pour cette variable est positif. Enfin, il est pris en compte l’effet que la qualité de la gouvernance congolaise peut exercer sur le commerce bilatéral entre elle et les autres pays membres de l’EAC en contrôlant pour la corruption ($Lncorr_{it}$), la qualité de la régulation ($Lnqualreg_{it}$) et la stabilité politique ($Lnstab_i$) (WGI, 2020).

La corruption est captée par un indicateur qui évalue la perception de l'étendue avec laquelle le pouvoir public est exercé pour des gains privés, que ce soit pour la petite corruption ou pour la grande corruption. Cet indicateur varie de 0 à 100. Plus il est élevé, moins le pays est corrompu. Toutefois, afin de rendre plus aisée l'interprétation des résultats, cet indicateur est normalisé et paramétré de nouveau de manière qu'un score élevé corresponde à un niveau de corruption élevée et un score faible à un niveau de corruption faible (Dzumashev, 2009 ; Adenike, 2013 ; Ndikey, 2017). Ainsi, la variable corruption s'obtient en soustrayant de 100 l'indicateur de corruption tel que proposé par le Worldwide Governance Indicator. La qualité de la régulation et la stabilité politique sont aussi mesurées sur un indicateur allant de 0 à 100 ; la situation étant bonne lorsque l'indice est proche de 100 et mauvaise dans le cas contraire. La qualité de la régulation évalue la perception de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des régulations qui permettent la promotion du secteur privé. Quant à la stabilité politique, l'absence de la violence et/ou du terrorisme, elle mesure la perception de la probabilité de manifestation de l'instabilité politique, de la violence et du terrorisme. Enfin, il est intégré dans le modèle le logarithme du taux de change réel de la RDC par rapport au dollars américain ($Lntxchr_{it}$) pour capter les effets de sa volatilité sur les échanges à l'intérieur de cette zone. Cette variable a été obtenue en multipliant le taux de change nominal au rapport de l'indice des prix à la consommation de la RDC sur les indices des prix à la consommation des autres pays de l'EAC. Le taux de change réel affecte grandement le volume des échanges entre deux pays, l'appréciation de la monnaie d'un pays par rapport à celle des autres pays rendant les biens produits à l'intérieur relativement plus chers par rapport aux mêmes biens produits à l'extérieur. Ceci a pour effet de favoriser les importations au détriment des exportations alors qu'on s'attend à un effet contraire dans le cas de la dépréciation de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère. Ainsi, l'effet attendu de cette variable est ambigu.

2.1. Source des données

Cette étude couvre 6 pays de l'EAC : la RDC, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya. Ces pays ont été observés entre 2005 et 2020. Le choix de cette période est justifié par la disponibilité des données. Le Soudan du Sud n'a pas été inclus dans les analyses par suite de l'absence des données sur le commerce bilatéral entre lui et la RDC. Deux bases de données ont été exploitées pour l'obtention des données. Les données relatives aux échanges bilatéraux entre la RDC et les autres pays de l'EAC ont été extraites du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII, 2020). Il s'agit des données sur les exportations, les importations, le PIB, le PIB par habitant, la population, la distance, la contiguïté et l'histoire coloniale. Le choix de la base des données CEPII a été guidé par le fait que, contrairement à d'autres bases des données comme COMTRADE, seules les données domestiques sont considérées, les réimportations et les réexportations n'étant pas prises en compte (Saint Vulry, 2008). Quant aux données sur le contrôle de la corruption, la qualité de la régulation, la stabilité politique et le taux de change réel, elles ont été obtenues respectivement dans les indicateurs mondiaux de la bonne gouvernance (Worldwide Governance Indicators, 2020) et les indicateurs mondiaux de développement (World Development Indicators, 2020).

2.2. Stratégie d'estimation

Pour analyser les déterminants du commerce bilatéral entre la RDC et chacun des autres pays membres de l'EAC, des techniques économétriques des données de panel sont utilisées. Pour ce faire, l'estimation est précédée d'un test de stationnarité. Pour les données de panel les tests de racine unitaire ne sont pas identiques à ceux utilisés dans le cas de simples séries chronologiques. Pour les données de panel, ces tests sont classifiés selon qu'il y a ou pas des restrictions sur le coefficient autorégressif (Choi, 2001). Ces tests sont basés sur le modèle économétrique suivant :

$$\Delta y_{it} = \rho_i y_{it-1} + \sum_{j=1}^{p_i} \beta_{it} \Delta y_{it-j} + X'_{it} \delta + \epsilon_{it} \quad (5)$$

où $i = 1, 2, 3, 4, \dots, N$ représentent des pays qui sont observés dans le temps $t = 1, 2, 3, 4, \dots, T$. X'_{it} représente les variables exogènes comprenant les effets fixes et les tendances individuelles, ρ_i sont des coefficients autorégressifs et ϵ_{it} des termes d'erreurs indépendants avec $\rho_i = \alpha_i^{38} - 1$. Ce test est basé sur une hypothèse nulle de présence de racine unitaire ($\rho_i = 0$) contre une hypothèse alternative d'absence de racine unitaire ($\rho_i < 1$).

Il y a deux hypothèses qui peuvent être faites sur ρ_i . Premièrement, on peut supposer que ce paramètre est le même entre les pays, ce qui veut dire que $\rho_i = \rho$ pour tout i . Les tests de Levin, Lin et Chu (LLC), Breitung, et Hadri sont tous basés sur cette hypothèse. De manière alternative, on peut supposer que ρ_i varie selon les pays. Les tests de Im, Pesaran et Shin (IPS), le test Fisher-ADF et Fisher-PP sont de cette forme (In Choi, 2001). Comme les données sont disponibles pour tous les pays échantillonnés, cette étude utilise la première catégorie de tests qui considèrent un coefficient autorégressif identique pour tous les pays.

Méthode d'estimation

L'une de grandes caractéristiques des échanges entre pays est l'absence des données sur plusieurs périodes entraînant la présence de plusieurs valeurs nulles considérées comme source de biais dans les estimations par la méthode des moindres carrés (Gammadigbe, 2017). Pour palier cela, certaines études recourent à des estimations non linéaires en utilisant la méthode Tobit (Avom et Gbetnkom, 2005 ; Hassan Al-Atrash et Yousef, 2000) ou la méthode de pseudo maximum de vraisemblance de poisson dénotée PPML (Gammadigbe, 2017).

³⁸Le paramètre α_i découle de la transformation de $y_{it} = \alpha_i y_{it-1} + \epsilon_{it}$ comme c'est généralement le cas pour le test de Dickey-Fuller augmenté (cf. Gujarati, 2003, p. 814)

Cependant, bien que pertinentes, ces techniques ne sont pas exemptées du biais d'omission des variables qui conduit à l'obtention des estimateurs non consistants, suite à l'endogénéité de certaines variables explicatives. Pour aussi palier le problème d'endogénéité des variables explicatives, d'autres auteurs recourent à la méthode des moments généralisés quoiqu'aussi critiquée pour être sensible aux valeurs de commerce nulles. Etant donné que les variables retenues pour cette recherche ne comprennent pas de valeurs manquantes, le GMM est utilisé. Ainsi, le modèle à estimer se présente comme suit :

$$\begin{aligned} LnE_{ijt} = & \beta_{ijt}LnE_{ijt-1} + \alpha_1LnY_{it} + \alpha_2LnY_{jt} + \alpha_3LnD_{ijt} + \\ & \alpha_4Ln(PIBhab_{it} - PIBhab_{jt}) + \alpha_5Contig_{ij} + \alpha_6Comcol_{ij} + \\ & \alpha_7Lncorr_{it} + \alpha_8Lnstab_{it} + \alpha_9Lnqualreg_{it} + \alpha_{10}Lntxchri_{it} + V_i + \\ & \varepsilon_{it} \end{aligned} \quad (6)$$

où i dénote la RDC, j les autres pays de l'EAC ($j = 1,2, \dots, 5$) et t la période considérée ($t = 2005, \dots, 2020$). V_i représente les effets fixes individuels et ε_{it} un bruit blanc. Cette équation est un exemple d'un modèle linéaire dynamique. Il contient des effets individuels non observés qui par construction sont corrélés avec le retard de la variable dépendante ; ce qui rend les approches standard d'estimation non consistantes (Arellano et Bond 1991).

L'estimateur GMM en système développé par Blundell and Bond (1998), à partir des travaux initiaux d'Arellano et Bond (1991) et d'Arellano et Bover (1995), conviendrait ici, avec un nombre aussi fini d'observations. Sa pertinence dans le cas d'un petit nombre d'observations repose sur le fait qu'elle permet de prendre en charge, les problèmes liés aux effets individuels non observés, à travers la différenciation des variables utilisées, tout en tenant compte de variables invariantes dans le temps. Bien qu'une approche semble indiquée pour le type des données utilisée dans ce papier, la robustesse des résultats qu'elle permet d'avoir peut toujours être questionnée étant donné le nombre limité d'observations qu'offrent les données utilisées ici. En effet, cette robustesse est généralement assurée dans le cas où que la longueur des séries utilisées (T) est largement inférieure au nombre d'individus qui composent le panel (N). Ainsi, en plus des

estimateurs GMM, l'approche de Driscoll et Kraay (1998) est aussi utilisée. Le recours à cette dernière, en complément au GMM, se justifie par la nécessité de faire l'estimation des résultats à partir d'une démarche dont la qualité des résultats est indépendante du nombre d'observations en présence. C'est bien le cas avec l'estimateur de Driscoll et Kraay (1998) qui présente des propriétés lui permettant, pour des échantillons de petite taille, de donner des résultats significativement meilleurs que ceux des méthodes alternatives d'estimation de la matrice de covariance en cas de présence de la dépendance interindividuelle.

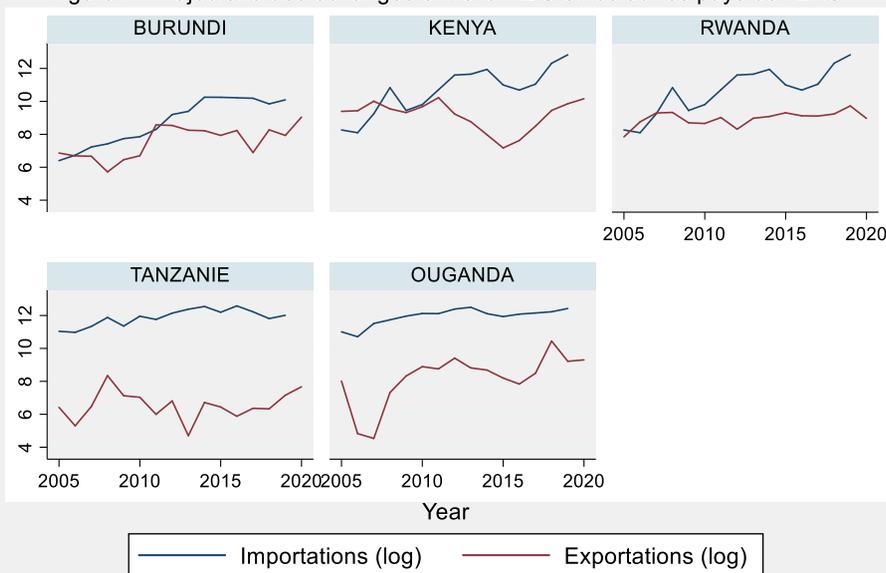
3. Évidences empiriques sur les déterminants des échanges entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC

Cette section est consacrée à la présentation des résultats des analyses sur les déterminants de l'échange entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Nous présentons respectivement la structure des échanges ainsi que les déterminants des échanges entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC.

3.1. Structure des échanges entre la RDC et les pays membres de l'EAC

L'évolution de la structure des échanges entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC, présentée sur la figure 1, montre que de façon générale, la balance commerciale de la RDC avec les autres pays membres de l'EAC a été déficitaire sur toute la période considérée. Il en ressort que les importations de la RDC depuis la Tanzanie et l'Ouganda ont été très élevées par rapport aux exportations sur toute la période. Par contre, les exportations congolaises vers le Rwanda et le Kenya ont été supérieures aux importations dans la première moitié de la décennie 2000-2010. Toutefois, cette tendance s'est inversée au début de la décennie suivante. La figure 1 illustre le fait que la tendance des importations de la RDC vers les autres pays de l'EAC a été plus croissante que celle des exportations.

Figure 1 : Trajectoire des échanges entre la RDC et les autres pays de l'EAC



Source : Base des données CEPII (2020)

Le tableau qui suit présente les statistiques des échanges entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC entre 2005 et 2020. Il s'agit de la moyenne, l'écart type et le coefficient de variation (CV) des exportations et des importations de la RDC avec le Burundi, le Kenya, Le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie ainsi que du rapport entre les importations et les exportations.

Tableau 2 : Statistiques des échanges entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC de 2005 à 2020 (en milliers de dollars)

Pays	Exportations			Importations			Imp/Exp
	Moyenne	Ecart type	CV	Moyenne	Ecart type	CV	
BURUNDI	2 810,59	2 273,08	0,81	12 619,30	11 664,90	0,92	4,49
KENYA	12 552,82	8 115,10	0,65	85 667,09	100 958,41	1,18	6,82
RWANDA	8 502,17	3 326,40	0,39	85 667,09	100 958,41	1,18	10,08
TANZANIE	991,89	997,35	1,01	161 226,86	73 360,69	0,46	162,55
OUGANDA	7 125,39	8 146,35	1,14	167 705,61	64 351,03	0,38	23,54
Total	6 396,57	6 751,10	1,06	102 577,19	94 854,43	0,92	16,04

Source : Résultats obtenus à partir des données du CEPII (2020)

Il ressort de ce tableau que généralement, les importations congolaises en provenance des autres Etats membres de l'EAC ont été supérieures aux exportations. En moyenne et pour l'ensemble de pays, les importations de la RDC ont été 16 fois plus élevées que ses exportations. Cela montre que la RDC a importé depuis l'EAC plus de biens qu'elle n'y a exporté. Le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda représentent les principaux pays de l'EAC vers lesquels la RDC a plus exporté sur la période considérée. Les exportations de la RDC vers ces pays sont respectivement estimées à 12 552,82 milliers de dollars, 8 502,17 milliers de dollars et 7 125,39 milliers de dollars. Le Burundi et la Tanzanie arrivent en dernière position respectivement avec 2 810,59 milliers de dollars et 991,89 de dollars.

Pour ce qui est des importations de la RDC en provenance des autres Etats membres de l'EAC, nous constatons que l'Ouganda est le premier bénéficiaire avec une moyenne de 167 705,61 milliers de dollars. Il est suivi par la Tanzanie avec une moyenne de 161 226,86 milliers de dollars ; le Rwanda et le Kenya totalisent chacun une moyenne de 85 667,09 milliers de dollars. Le Burundi se situe en dernière position avec une moyenne de 12 619,30 milliers de dollars. La caractéristique majeure de ces statistiques est que de 2005 à 2020, la RDC a occupé la position d'importateur par rapport aux autres pays membres de l'East African Community. Dans la suite, nous allons présenter les résultats des estimations qui évaluent les déterminants de l'échange entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC.

3.2. Résultats d'estimations

Ici, sont présentés les résultats économétriques qui, en plus de ceux du test de stationnarités des variables utilisées, ressortent les déterminants des échanges bilatéraux entre la RDC et les autres Etats membres de l'EAC.

3.2.1. Résultats du test de stationnarité

Etant donné que nos estimations seront basées sur les données de panel, nous avons fait recours au test de stationnarité adapté aux données de panel. Dans le cas de ce travail, nous utilisons le test de Levin, Lin et

Chu (LLC) qui considère que le coefficient autorégressif est le même pour tous les pays (In Choi, 2001). L'hypothèse alternative d'absence de racine unitaire est acceptée lorsque la probabilité critique associée à la valeur calculée du test LLC est inférieure au seuil standard de 0.05. Dans le cas contraire, les résultats ne sont pas significatifs pour rejeter l'hypothèse nulle. Les résultats du test de stationnarité sont présentés dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 3 : Résultats des tests de stationnarité de Levin, Lin et Chu

	I (0)	
	Valeurs	P-values
Lnimport	-4.4730	0.0000
Lnexport	-3.0279	0.0012
Lnpiibi	-3.6849	0.0001
Lnpiibj	-3.3086	0.0005
Lndpiibh	-4.7902	0.0000
Lncorr	-4.9951	0.0000
Lnstab	-6.1397	0.0000
Lnreg	-10.4713	0.0000
Lntxchr	-6.4279	0.0005

Sources : Compilation faite à partir des données du CEPII (2020)

Ce tableau présente les résultats du test de stationnarités de certaines variables utilisées dans l'étude. Les variables distance géographique, histoire coloniale commune et contiguïté n'ont pas été incluses dans l'analyse de la stationnarité étant donné leur caractère invariant dans le temps. Nous remarquons que toutes les variables sont stationnaires à niveau. Cela étant, aucune variable n'a été différenciée.

3.2.2. Estimation du volume des échanges

Il est question ici de présenter les analyses des déterminants du commerce bilatéral entre la RDC et les pays membres de l'EAC en référence aux travaux de Carrère (2004) et Agbodji (2007). Les résultats y relatifs sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4 : Déterminants des échanges

Variables	Exportations		Importations	
	Driscoll-Kraay	GMM en système	Driscoll-Kraay	GMM en système
Lnexport (-1)		0.531*** (0.0702)		
Lnimport (-1)				0.422*** (0.118)
Lnpiibi	-1.110* (0.598)	-1.455* (0.797)	1.469*** (0.466)	2.298* (1.220)
Lnpiibj	2.875*** (0.872)	1.976*** (0.636)	1.841* (0.901)	1.259*** (0.310)
Lndistharm	-5.278* (2.660)	-4.176*** (1.270)	-0.575 (1.836)	-0.318 (0.673)
Lndpihb	-1.315*** (0.268)	-0.725** (0.295)	-0.867* (0.430)	-0.809** (0.383)
Contigüité	-2.811*** (0.639)	-1.335*** (0.347)	1.256 (1.413)	0.130 (0.426)
Colonie commune	1.517 (1.355)	0.444 (0.346)	0.582 (0.670)	1.026** (0.466)
Lncorr	6.205 (7.442)	-0.396 (13.82)	-9.767 (5.639)	-8.881*** (3.088)
Lnstab	0.663*** (0.195)	0.531* (0.300)	0.444*** (0.112)	0.473*** (0.102)
Lnreg	-0.496** (0.192)	-0.185 (0.732)	-0.189 (0.139)	-0.994*** (0.290)
Lntxchri	-0.224 (0.989)	0.242 (1.161)	-0.867 (0.959)	-2.452*** (0.623)
Constant	-9.984 (22.48)	25.35 (73.48)	7.336 (19.41)	5.456 (19.32)
R-squared	0.586	-	0.856	-
F-stat/Wald Chi2	156.55***	4.07e+08***	11882***	152.50***
Test de Sargan		56.26 (0.085)		10.57 (0.307)
Test AR(1)		-1.80 (0.072)		-1.20 (0.042)
Test AR(2)		1.37 (0.171)		-1.43 (0.152)

Erreurs standards robustes entre parenthèses, *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Ce tableau présente les résultats des estimations du modèle de gravité entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Les estimations ont été faites distinctement pour les importations et pour les exportations et, pour vérifier la robustesse des résultats obtenus, chaque équation a été estimée par deux méthodes : le GMM en système et la méthode de Driscoll-Kraay (Driscoll et Kraay, 1998 ; Hoechle, 2007).

Les résultats montrent que les instruments utilisés dans les deux équations estimées - celle des exportations et celle des importations - sont valides. En effet, les tests de Sargan ont donné des valeurs de 56.26 pour l'équation des exportations et de 10.57 pour l'équation des importations avec des probabilités critiques respectives de 0.085 et 0.307. Sous l'hypothèse nulle de validité des instruments, les résultats du test de Sargan nous permettent de conclure que les instruments utilisés dans les deux équations sont valides. En plus, les résultats de deux modèles n'ont pas permis de rejeter l'hypothèse nulle d'absence de corrélation d'ordre 2 des résidus : $AR(2) = 1.37$ (p-value : 0.171) pour l'équation des exportations et -1.43 (p-value : 0.152) pour l'équation des importations. La validité des instruments et l'absence d'autocorrélation des résidus suggèrent ainsi que les deux modèles sont bien ajustés aux données utilisées. En plus, il ressort des résultats que tous les modèles estimés sont globalement significatifs étant donné que les résultats des tests de Fisher et de Wald sont tous statistiquement significatifs au seuil de 1%.

Les résultats montrent que les exportations de la période passée influencent positivement et significativement les exportations de la période en cours. De la même manière, les importations observées pendant une période influencent positivement le niveau des importations de la période suivante. Cela montre qu'un niveau élevé d'échanges pendant une période traduit un niveau élevé des échanges la période suivante. Pour ce qui est des variables d'intérêt du modèle de gravité tel que présenté par Tinbergen (1962), nous constatons que toutes ont affiché les signes attendus. Les produits intérieurs bruts de la RDC et des autres pays membres de l'EAC influencent positivement le volume des échanges entre la RDC et les autres pays membres de

l'EAC. Pour ce qui est de l'équation des exportations, nous remarquons que le PIB de la RDC influence significativement mais négativement ses exportations vers les autres pays membres de l'EAC ($p\text{-value}<0,1$). Une augmentation du PIB de la RDC de 1% conduit à une baisse du volume des exportations entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC de 1,455%. Par contre, les revenus des autres pays exercent une influence significative sur les exportations de la RDC vers eux ($p\text{-value}<0,01$). Un accroissement du revenu dans ces pays d'1% s'accompagne d'une augmentation du niveau des exportations de la RDC vers eux de 1,97%.

Il ressort de ces résultats que pour ce qui est des exportations, le signe attendu pour le revenu est observé pour les autres pays membres de l'EAC mais pas pour la RDC. Au niveau de la RDC, cela peut être expliqué par une faible capacité de production et par l'absence d'un bon environnement des affaires à même d'encourager les activités de production au niveau intérieure de telle sorte qu'un surplus de revenu issu de la croissance est directement dirigé vers les importations pour faire face à l'insuffisance de la production interne. En plus, la répartition inégale du revenu entre les couches sociales fait à ce que ce dernier soit concentré entre les mains d'un groupe d'élites (les politiciens en particulier) qui pour la plupart sont moins intéressés par la création de valeur ajoutée ou préfèrent partir investir à l'étranger. Pour ce qui est des importations, nous remarquons qu'elles sont significativement expliquées par le revenu de la RDC ($p\text{-value}<0,05$) et celui des autres pays membres de l'EAC ($p\text{-value}<0,01$). Une hausse du revenu en RDC de 1%, s'accompagne d'une augmentation des importations en provenance des autres pays de l'EAC de 1,259%. Aussi, un accroissement du revenu des autres pays membres de l'EAC de 1% conduit à une hausse de leurs exportations vers la RDC de 2,298%. Ces pays bénéficient de l'accroissement de la taille de leurs économies différemment de la RDC.

Les résultats montrent aussi que la distance géographique exerce une influence négative et significative sur le niveau des exportations ($p\text{-value}<0,01$) mais négatif et non significatif sur le niveau des

importations ($p\text{-value}<0,05$) entre la RDC et les autres Etats membres de l'EAC. Une augmentation de la distance de 1% entraîne la réduction du niveau des exportations de 4,178%. Nous constatons que les exportations sont plus sensibles à la distance que les importations. Ces résultats rencontrent ceux de Avom et Njikam (2014) qui ont trouvé que le revenu des pays membres de la CEEAC et la distance entre eux exerce une influence significative sur leurs flux commerciaux. Ces résultats sont aussi similaires à ceux obtenus par Diop (2007) en faisant une estimation du modèle de gravité avec un échantillon de treize pays de la CEDEAO. Il en est de même pour Avom et Gbetnkoum (2005), Gammadigbe (2017) et Kotchoni (2020) dont les études portent respectivement sur les Etats membres de l'UEMOA, les pays de la CEDEAO et le Canada dans ses relations commerciales avec les Pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, ces résultats diffèrent quelque peu de ceux d'Opimba (2009) obtenus en estimant un modèle de gravité pour les pays de la SADC où il a trouvé une influence significative de l'effet revenu sur le commerce bilatéral entre les pays membres de la SADC tout en montrant que les échanges de ce bloc ne sont pas contrariés par les barrières géographiques.

La différence du niveau de vie, mesurée par la différence entre les PIB par habitant, exerce une influence négative et significative sur le niveau des exportations et des importations entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC ($p\text{-value}<0,1$). Toutes choses restant égales, un accroissement d'1% de la différence du PIB de la RDC et de ceux des autres Etats membres de l'EAC s'accompagne d'une diminution des exportations de la RDC vers ces pays et des importations respectivement de 0.725% et 0.809%. Cela peut être expliqué par le fait que le surplus de production d'un pays est plus susceptible d'être consommé dans un autre pays qui a un niveau de vie similaire au sien. La proximité géographique n'influence pas significativement les importations de la RDC vers les autres pays de l'EAC mais exerce par contre une influence négative et significative sur le niveau des exportations ($p\text{-value}<0,01$). Les échanges entre la RDC et les pays de l'EAC qui partagent avec elle la même frontière commune, sont en moyenne de 1,335% de moins que les échanges entre elle et les autres

pays de l'EAC qui ne partagent pas avec elle la même frontière commune. Le fait que la contiguïté exerce un effet négatif sur les exportations de la RDC pourrait être expliqué par le fait que la RDC est plus spécialisée dans les exportations des matières premières qui sont peu utilisées dans les pays qui partagent la même frontière géographique qu'elle. Mais aussi, cela peut également traduire l'état de fraude des matières minérales produites en RDC et exportées vers ses pays voisins sans être captées par les statistiques nationales (Kitakya et al., 2022, working paper). Ces résultats sont aussi contraires à ceux obtenus par Avom et Gbetnkoum (2005) dans son étude sur les déterminants des flux commerciaux entre les Etats membres de l'UEMOA.

Les résultats montrent aussi que le partage d'une même histoire coloniale explique significativement le volume des importations entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Pour les pays de l'EAC qui partagent la même histoire coloniale avec la RDC, les importations de la RDC en provenance d'eux sont de 1,026% de plus que ses importations en provenance des autres pays qui n'ont pas la même histoire coloniale avec elle. Les résultats font aussi ressortir que la corruption influence négativement le niveau des importations de la RDC en provenance des autres Etats membres de l'EAC. A chaque fois que l'indice de corruption s'accroît de 1%, les importations diminuent de 8,8%. Pareils résultats peuvent être expliqués par le fait que, la corruption réduit le revenu disponible des agents économiques qui se trouvent dans l'obligation de payer des pots-de-vin pour avoir accès aux importations ; ce qui réduit leur revenu et les encourage à continuer à importer. De la même façon, la qualité de la régulation influence négativement le volume des importations entre les pays de l'EAC et la RDC. Pour une augmentation de l'indice de la qualité de la régulation de 1%, les importations de la RDC en provenance des pays de l'EAC se réduisent d'environ 1%.

Aussi, la stabilité politique affecte positivement les importations de la RDC en provenance de ces Etats ainsi que les exportations de la RDC vers les autres pays membres de l'EAC. Un accroissement de l'indice

de stabilité politique d'1% entraîne une augmentation du niveau des importations entre la RDC et les autres Etats membres de l'EAC de 0,473% et du niveau des exportations de la RDC vers les autres pays membres de l'EAC de 0,53%. Cela montre que l'absence des violences et des actes terroristes constitue un ingrédient important de l'accroissement du volume de commerce entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Ces résultats diffèrent cependant de ceux d'Opimba (2009) qui a trouvé que dans les pays de la SADC, les échanges ne sont pas contrariés par l'instabilité sociopolitique. Cette différence entre les résultats d'Opimba (2009) et ceux obtenus pour le cas de ce travail peuvent être dues à des différences dans la méthode d'estimation utilisée. Le taux de change réel influence significativement et négativement le niveau des importations entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Une hausse du taux de change réel d'un point de pourcentage conduit à une baisse du niveau des importations de 2,452%.

3.2.3. Calcul du potentiel commercial entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC

Après avoir analysé les déterminants du commerce bilatéral entre la RDC et les autres Etats membres de l'EAC, il est important, sur base du modèle estimé, d'évaluer le potentiel du commerce entre ces deux blocs pour voir si la RDC pourrait avoir un avantage à intensifier ses relations commerciales avec ces pays dans le futur.

Trois approches sont généralement identifiées pour mesurer le potentiel commercial (Avom et Mignamissi, 2013). La première approche consiste à générer le résidu de l'estimation et à constater sa déviation par rapport à zéro. Dans le cas où il est positif, on peut dire que la valeur effective du commerce est supérieure à la valeur du commerce potentiel et vice versa. Dans le cas où le résidu est nul, on peut dire que le niveau des échanges se situe à son niveau simulé.

La deuxième approche procède par le calcul du ratio du potentiel commercial entre le commerce prédit et le commerce observé. Cette méthode conduit cependant à des résultats biaisés pouvant conduire à

des résultats contradictoires, c'est-à-dire surestimés ou sous-estimés (Avom et Mignamissi, 2013). Fontagné et al., (2002) montrent que ce biais est d'autant plus important lorsque l'investissement n'est pas tenu en compte comme variable explicative. Pour corriger les limites de cette approche, Fontagné et al., (2002) proposent une approche en deux étapes. La première étape consiste à ajuster les flux commerciaux prédits de la façon suivante :

$$X_{ij}^* = \frac{\widehat{X}_{ij}(\sum_j X_{ij} - X_{ij})}{(\sum_j \widehat{X}_{ij} - \widehat{X}_{ij})} \quad (7)$$

\widehat{X}_{ij} représente les échanges prédits par le modèle de gravité estimé, X_{ij} le niveau du commerce bilatéral observé et X_{ij}^* les échanges simulés ajustés.

La deuxième étape consiste à calculer le potentiel du commerce par la formule suivante :

$$PC_{ijt} = \frac{1}{2}(X_{ij}^* + \widehat{X}_{ij}) \quad (8)$$

C'est cette méthode que nous utilisons dans cette étude pour déterminer le potentiel du commerce entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Les statistiques sur le potentiel des exportations et des importations sont présentées dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 5 : Potentiel commercial entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC

Pays	Exportations		Importations	
	Flux observés	Flux potentiels	Flux observés	Flux potentiels
RDC-BURUNDI	2 810,587	14 662,19	12 619,29	32 981,94
RDC-KENYA	12 552,828	126 775,55	85 667,09	361 350,40
RDC-RWANDA	8 502,170	86 778,45	85 667,09	253 307,01
RDC-TANZANIE	991,881	56 429,66	161 226,86	997 747,20
RDC-UGANDA	7 125,389	184 475,01	167 705,61	1 094 268,50

Total	6 396,571	93 824,17	102 577,19	547 931,01
-------	-----------	-----------	------------	------------

Sources : Compilation des auteurs à partir des données du CEPII (2020)

Les résultats du tableau 5 montrent que les flux potentiels des échanges entre la RDC et les pays membres de l'EAC sont plus élevés que les flux commerciaux observés que ce soit pour les importations ou pour les exportations. Pour ce qui est des exportations, c'est l'Ouganda et le Kenya qui présentent un grand potentiel commercial. Ils sont suivis par le Rwanda et la Tanzanie. Le Burundi occupe la dernière place sur la liste. Pour ce qui est des importations, il est constaté que c'est l'Ouganda qui a un potentiel élevé que tous les autres pays de l'EAC. Il est respectivement suivi de la Tanzanie, du Kenya, du Rwanda et enfin du Burundi. Il ressort de ces résultats que les potentiels commerciaux ne sont pas uniformément distribués entre tous les pays. Ce niveau élevé du potentiel commercial pourrait être expliqué par plusieurs facteurs, entre autres, l'existence des espaces cultivables insuffisamment exploités dans certains pays de la sous-région sous étude, l'existence des conflits ethniques et politiques ainsi que des guerres récurrentes qui affectent négativement le volume des échanges entre les pays de la sous-région. Une autre raison avancée est la taille des économies des pays en termes de population notamment (Mignamissi, 2008).

4. Conclusion

L'adhésion aux communautés économiques régionales est l'une des étapes importantes dans le processus de développement d'un pays. Elle recèle des enjeux multiples : le renforcement de la coopération régionale, la croissance des échanges et, partant, l'amélioration du bien-être des populations. En vue de relever ce qu'il en est pour le cas de la RDC, ce papier relève les déterminants des échanges commerciaux entre ce pays et les autres membres de l'EAC. Pour ce faire, l'estimation de l'équation de gravité dans sa version augmentée est faite, suivie du calcul d'un indicateur de potentiel commercial entre les pays membres de la communauté et la RDC.

Les résultats des statistiques descriptives renseignent que sur toute la période d'étude, la RDC a, en moyenne, affiché une balance déficitaire avec les autres pays de l'EAC étant donné que ses exportations moyennes étaient pour tous les pays inférieures à ses importations moyennes. L'estimation du modèle de gravité à l'aide de la méthode GMM en système a montré que les facteurs géographiques et structurels, le partage d'une même frontière commune, la population et la stabilité politique déterminent l'intensité des flux d'échanges bilatéraux entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC. Pour ce qui est du potentiel commercial, les résultats montrent qu'il est très élevé tant pour les importations que pour les exportations. Cela montre que la RDC commerce avec les autres pays de l'EAC en-deçà de son potentiel commercial. Cela représente la conséquence des obstacles politiques, culturelles et historiques entre la RDC et les autres pays membres de l'EAC qui rendent difficile la réalisation des échanges.

Ces résultats montrent que la RDC a une possibilité de gagner en adhérant à l'EAC. Cependant, il ne faudra pas perdre de vue que sans la création des bonnes conditions susceptibles de favoriser la réalisation des échanges comme l'éradication des conflits entre la RDC et les autres pays de ce regroupement régional, l'amélioration de la qualité des infrastructures et des institutions congolaises en combattant la corruption et l'instabilité politique, cette adhésion pourrait ne pas être mutuellement avantageuse pour la RDC mais, au contraire, entraîner l'affaiblissement de son appareil productif interne et en exacerber la désindustrialisation.

Bibliographie

- Adedeji, A. (2002). *History and prospects for regional integration in africa*. Ethiopie: Third Meeting of the African Development Forum.
- Al-Atrash, H., & Yousef, T. (2000). Intra-Arab trade: is it too little?
- Anderson, J. (1979). A Theoretical Foundation for the Gravity Equation. *American Economic Review*, 69(1), 106-116.

- Anderson, J., & Van Wincoop, E. (2003). Gravity with Gravitas: A Solution to the Border Puzzle. *American Economic Review*, 93, 170-192.
- Arelano, M., & Bond, S. (1991). Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence and an application to employment equations. *Review of Economic*(58), 277-297.
- Avom, D., & Gbetnkom, D. (2005). Intégration par le marché : le cas de l'UEMOA. *Région et Développement*(22), 86-103.
- Avom, D., & Mignamissi, D. (2013). Évaluation et analyse du potentiel commercial dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *L'Actualité économique*, 89(2), 115-145.
- Avom, D., & Njikam, M. M. ((2014)). Evaluation empirique de l'intégration commerciale dans la CEEAC.
- Baldwin, R., & Taglioni, D. (2011). Gravity chains: Estimating bilateral trade flows when parts and components trade is important. *National Bureau of Economic Research*(w16672).
- Bangake, C., & Eggoh, J. (2009). The impact of currency unions on trade: lessons from CFA franc zone and implications for proposed African monetary unions. *Savings and Development*, 61-72.
- Beine, M., Docquier, F., & Özden, Ç. (2011). Diasporas. *Journal of Development Economics*, 95(1), 30-41.
- Bergstrand, J. (1989). The Generalized Gravity Equation, Monopolistic Competition, and the Factor-Proportion Theory in International Trade. *The Review of Economics and Statistics*, 2(53), 143-153.
- Bergstrand, J. H. (1985). The Gravity Equation in International Trade: Some Microeconomic Foundations and Empirical Evidence. *Review of Economic and Statistics*.

- Carrère, C. (2004). African regional agreements : Their impact on trade with or without currency unions. *Journal of African Economies*, 13(2):199-239.
- Carter Hill, R., Griffiths, W., & Lim, G. (2018). *Principles of econometrics* (5 ed.). Wiley.
- CEA. (2008). Etat de l'intégration régionale en Afrique iii : Vers l'intégration monétaire financière et monétaire en Afrique. *Conférence Economique Africaine*.
- CEPII. (2022, Aout 25). Retrieved from Recherche et expertise sur l'économie mondiale: www.cepii.fr/cepii/fr/bdd_modele/bdd_modele.asp
- Choi, I. (2001). Unit root tests for panel data. *Journal of international money and Finance*, 20(2), 249-272.
- Collier, P., & Venables, A. (2009). Commerce et performance économique : la fragmentation de l'Afrique importe-elle ? . *Revue d'économie du développement*, 23(4):5-39.
- Deardorff, A. V. (1995, Septembre). Technology, Trade, and Increasing Inequality: Does the Cause Matter for the Cure? *Journal of International Economic Law*, 1(3), 353-376.
- Diop, C. (2007). L'UEMOA et la perspective d'une zone monétaire unique de la CEDEAO : les enseignements d'un modèle de gravité. *Document d'Etude et de Recherche BCEAO*, 2-38.
- Dramani, L., & Laye, O. (2009). *Union monétaire et impact du commerce bilatéral intra zone: approche par les VAR structurels dans la zone CFA* . Dakar: Université Cheikh Anta Diop Dakar, Faculté des sciences économiques et de gestion, Laboratoire d'analyse des politiques publiques.
- Driscoll, J. C., & Kraay, A. C. (1998). Consistent covariance matrix estimation with spatially dependent panel data. *Review of economics and statistics*, 80(4), 549-560.

- Dupuy, M. (2019), Le modèle de Gravité, *Fiche d'Economie Internationale*, pages 157 à 161
- Eaton, J., & Kortum, S. (2022). Technology, geography, and trade . *Econometrica*, 70(5), 1741-1779.
- Evenett, S., & Keller, W. (2002). On theories explaining the success of the gravity. *Journal of Political Economy*, 110(2), 281-316.
- Gammadigbe, V. (2017). Intégration régionale et commerce agricole bilatéral en Afrique de l'Ouest. *African Development Review*, 29(S2), 147-162.
- Gujarati, D. (2003). *Basic econometrics* (Fourth Edition ed.). West Point.: McGraw-Hill, United States Military Academy.
- Head, K. (2003). Gravity for beginners. *University of British Columbia*, 2053.
- Hirschman, A. O. (1997), Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée, P. Andler trad., Paris, PUF.
- Hoechle, D. (2007). Robust standard errors for panel regressions with cross-sectional dependence. *The stata journal*, 7(3), 281-312.
- Kabuya Kalala, F., & Mbiye, T. (2010). Communautés économiques régionales : quelle stratégie d'intégration en RDC. *L'Afrique des Grands Lacs*, 327-342.
- Keller, W. &. (2009). Multinational enterprises, international trade, and productivity growth: firm-level evidence from the United States. *The review of economics and statistics*, 91(4), 821-831.
- Kleinert, J. &. (2010). Distance and the margins of multinational firms' activities.
- Kotchoni, R. (2020). *Potentiel d'expansion des échanges commerciaux entre le Canada et les pays francophones d'Afrique de l'Ouest*. Montréal: Etudes et analyses de l'observatoire de la francophonie économique.

- Krugman, P., & Obstfeld, M. (2009). *Economie internationale* (8 ed.). France: Pearson Education.
- Martin, P., & Rey, H. (2004). Financial super-markets: size matters for asset trade 64(2), . *Journal of international Economics*, 64(2), 335-361.
- McCallum, J. (1995). National Borders Matter: Canada-U.S. Regional Trade Patterns. *American Economic Review*, 85(3), 615-623.
- Miniesy, R., Nugent, J., & Yousef, T. (2004). Intra-Regional Trade Integration in the Middle East. Past Performance and Future Potential”, in H. *Economic Boundaries in Flux*.
- Ndong, B., & Mboup, S. D. (2013). Accords commerciaux et flux de commerce dans la CEDEAO: le partage d’une monnaie unique est-il déterminant. In *African Economic Conference CEA, 2013*.
- Norro, M. (1998), Economies africaines. Analyse économique de l’Afrique subsaharienne, 2ème édition, De Boeck.
- Opimba, L. O. (2009). L’impact de la dynamique de l’intégration régionale sur les pays de la SADC: une analyse théorique et empirique.
- Organisation Mondiale du Commerce, (. (2020). *Evolution du commerce dans le cadre de l'OMC : statistiques utiles*. Retrieved Aout 25, 2022, from https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/trade_evolution_f.htm
- Portes, R., & Rey, H. (2005). The determinants of cross-border equity flows. *Journal of international Economics*, 65(2), 269-296.
- Slimane, K. B., Ayadi, M., & Rejeb, M. S. (2007). Estimations du potentiel de commerce dans la zone méditerranéenne en présence d’accords de commerce : Approches par l’économétrie Spatiale. *Version préliminaire*, 1-20.

Stock, J. H., & Watson, M. W. (2019). *Introduction to econometrics* (4 ed.). New York: Pearson.

Tientao, A. (2015). *Commerce International, Innovation et Interdépendance : une approche par l'économétrie spatiale*. Thèse de doctorat en sciences économiques. Bourgogne: Université de Bourgogne.